LE MESSAGEUR

Verbatim

Le Messageur vous accompagne pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes

Retrouvez-nous sur www.lemessageur.com

Informations importantes

Ce document est la transcription verbatim issue du sous-titrage en direct d'un événement.

Réalisée en temps réel, cette transcription peut comporter des approximations, des passages incomplets ou des erreurs liées aux conditions de captation sonore, aux contraintes du direct ou à des difficultés techniques.

Elle n'a pas valeur de compte rendu officiel et ne peut être diffusée comme telle sans vérification préalable.

Conventions utilisées dans la transcription

***** Mot, terme ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

****** Passage manquant ou non compris.

[Entre crochets] Mention explicative signalant une difficulté de transcription ou apportant une information utile à la compréhension des conditions de sous-titrage.

Conseil départemental de la Manche

09 octobre 2026

_ Êtes-vous bien installés ? Bien. J'ai posé la question, je vois que vous êtes tous bien installés. Je vous en remercie. Merci d'être à ce rendez-vous, bonjour à toutes et à tous, dont les personnes que je n'aurais pas saluées. Je ne sais pas s'il y a des absents. On va le voir tout à l'heure lors de l'appel. Merci d'être présent à ce rendez-vous. Avec un retard traditionnel incompressible, nous allons déclarer la séance ouverte. Comme d'habitude, il nous faut désigner, un, en l'espèce, une secrétaire de séance, Nicole Godard est absente. C'est Philippe Gosselin qui est désigné secrétaire. Il accepte, je l'en remercie. Nous allons précéder maintenant à l'appel traditionnel. Je laisse Laurent égrainer les noms du conseil.

_ Madame Brigitte Boisgerault, Madame Frédérique Boury, Monsieur Jacky Bouvet, Madame Isabelle Bouyer-Maupas, Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur Éric Briens, excusé, Madame Véronique Martin-Morvan, Madame Lydie Brionne, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Madame Edwige Colette, Monsieur Jacques Coquelin, Madame Stéphanie Coupé, Madame Valérie Coupel-Beaufils, Monsieur Michel de Beaucoudrey, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur Daniel Denis, Monsieur André Denot, Monsieur Hervé Desserouer, Madame Karine Duval, Monsieur Franck Esnouf, excusé, Madame Marie-Pierre Fauvel, Monsieur Benoît Fidelin, Madame Isabelle Fontaine, Monsieur Axel Fortin Larivière, Monsieur Jean-Marc Frigout, Monsieur Grégory Galbadon, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, excusée ce matin, procuration à Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur Philippe Gosselin, Madame Carine Grasset, monsieur Dominique Hébert, Madame Adèle Hommet, Madame Sonia Larbi, Madame Maryse Le Goff, Monsieur Jean-Marie Lébéhot, Madame Dany Ledoux, Madame Odile Lefaix-Véron, Madame Brigitte Léger-Lepaysant, Monsieur Pierre-François Lejeune, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Monsieur Thierry Letouzé, Madame Nathalie Madec, Monsieur Hervé Marie, Madame Véronique Martin-Morvan, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Nouvel, Madame Jessie Orvain, Monsieur Damien Pillon, Monsieur Yvan Taillebois, Monsieur Charly Varin, voici, Président.

_ Le micro, voilà. L'appel étant fait, je vais vous dire quelques mots en préambule de cette séance plénière. Mes chers collègues, depuis plusieurs mois, au fil de mes déplacements dans la Manche, des échanges avec des élus locaux, les acteurs économiques, les associations, les habitants, je constate qu'une même préoccupation revient avec insistance, notre monde traversé par une période chargée d'incertitudes, ce n'est pas peu dire. Les grands équilibres économiques fragilisés. Les transitions climatiques bousculent nos habitudes et interrogent nos modèles. Les transformations industrielles numériques et sociales s'accélèrent, les tensions sur les finances publiques et les budgets sont plus fortes que jamais. Derrière ces évolutions se dessine une question essentielle : comment continuer à avancer avec confiance lorsque tant de repères semblent se déplacer ? Notre département aborde une période

surprenante de son histoire. Rarement notre territoire aura concentré autant de perspectives de développement, dans un contexte national tendu ça peut nous laisser quelques lueurs d'optimisme. Rarement aussi il aura dû répondre à autant d'interrogations sociales, environnementales et financières. Il existe une attente forte à l'égard des collectivités territoriales. Je constate que lorsque l'incertitude grandit, nos concitoyens recherchent davantage que des réponses techniques ou administratives. Ils attendent de nous la stabilité, la proximité et une direction. C'est la raison pour laquelle notre responsabilité est d'abord de tenir le cap. Ça ne consiste pas à refuser le changement. Bien au contraire, cela consiste à savoir ce qui mérite d'être préservé, ce qui doit être adapté, ce qui doit être anticipé et ce que nous voulons construire ensemble pour l'avenir de notre territoire. Si je devais résumer en un mot la vocation première du département, ce serait le mot de "protection". Protéger les habitants, bien sûr. L'action publique ne prend son sens qu'à travers les femmes, les hommes, les familles qu'elle l'accompagne. C'est l'esprit qui guide la démarche engagée derrière la relation avec les usagers. L'enjeu est fondamental, il est de nous rappeler en permanence que les politiques publiques ne sont pas faites pour l'institution, mais pour les personnes qu'elle sert. Trop souvent les personnes que rencontrent nos agents traversent des moments importants, parfois difficiles, de leur existence. Notre devoir est de ne jamais réduire quelqu'un à un numéro de dossier, une prestation ou une démarche administrative. La modernisation du service public ne vaut que si elle permet une relation plus simple, plus accessible, plus humaine. Cette exigence de protection s'exprime également dans notre dégagement contre les violences familiales. Depuis le début de mandat, nous avons fait de cette question une priorité parce qu'aucune société ne peut accepter que la violence s'exerce dans le silence des foyers. Derrière les statistiques, il y a les vies brisées, des enfants marqués, des parcours qu'il faut construire. Le département a un rôle à jouer dans le repérage des situations de danger, l'accompagnement des victimes et des plus vulnérables. Je me réjouis que les objectifs financiers de 100 000 € que nous nous étions fixés en fin de mandature soient atteints avant même le terme du mandat. Cette volonté de protéger trouve une traduction très concrète dans l'action de nos sapeurs-pompiers. Je salue le colonel que j'ai aperçu tout à l'heure. Je le remercie de sa présence. Ils incarnent au quotidien ce qui signifie être au service des autres à toute heure du jour et de la nuit dans des circonstances parfois difficiles, très difficile. Ils répondent présents avec un sens remarquable de l'engagement. Je veux leur rendre hommage notamment pour leurs interventions cet été dans la Manche et sur le territoire national au titre de la solidarité. Je veux également saluer tout particulièrement le travail conduit au sein du SDIS par les cadres de nos sapeurs-pompiers, mais aussi le retour de Franck Esnouf à la présidence. Nous avons pu le rencontrer au cours d'une réunion de la semaine passée. Protéger ne signifie pas seulement répondre aux urgences du présent. C'est aussi préparer le territoire aux défis qui viennent. À cet égard, le bocage constitue une illustration remarquable de ce que peut être la politique publique tournée vers l'avenir. Pendant longtemps, nous avons regardé les haies comme un élément familier de nos paysages, aujourd'hui, nous redécouvrons qu'elles sont également un formidable outil d'adaptation. Elles retiennent l'eau, protègent les sols et favorisent la biodiversité, elles contribuent au bien-être animal et participent à la qualité de notre cadre de vie. Ce qui faisait autrefois la singularité de notre paysage devient l'une des réponses actuelles

aux défis de demain. Il en va de même pour le bâtiment public, nos collèges et nos équipements. Adapter aujourd'hui notre patrimoine aux conditions climatiques futures n'est pas une défense de confort. C'est une démarche de responsabilité. Cette capacité d'anticipation suppose néanmoins des conditions essentielles : disposer encore de moyens d'agir. Nous savons tous que le contexte financier du département est devenu extrêmement difficile. Entre les certitudes de nos charges prévisibles, liées au vieillissement de la population, l'élargissement de la PCH à de nouvelles maladies et les incertitudes qui pèsent sur nos ressources à l'annonce du quasi-gel de la fraction de TVA, la première recette du département, probable année blanche sur la dotation 2026 de l'État de soutien à l'investissement des départements, la fameuse DSID. Droits de mutation très volatiles. Tout cela nous oblige à la lucidité. Le courrier récemment adressé au Président des départements par le Premier ministre lui-même, il est ancien président du conseil départemental de l'Eure, il en témoigne, en proposant le financement de l'APA assis sur la CSG, ressource nationale, moins sujette aux fluctuations que le marché immobilier. Il y a nécessité de sécuriser certains de nos financements. Nous ne sommes plus à un paradoxe près. Financer des charges pérennes avec des ressources conjoncturelles, participer à une contribution progressive à l'effort budgétaire, le fameux CPEB, simultanément, pour revenir à un éligible fonds de solidarité des départements, nous n'installons pas ici une stabilité. Il faut gérer le quotidien et préparer l'avenir, mais sans autonomie financière et sans visibilité pluriannuelle. Cette année encore, nous pouvons le dire, nous allons renouer avec une fin 2024 dont vous vous souvenez encore. Nous avions dû agir avec fermeté en serrant encore et toujours un certain nombre de boulons. Ce à quoi nous nous préparons actuellement alors que nous avions un effort demandé sur les recettes, 16 millions en 2024, tout de suite, on peut estimer a minima que nous allons nous trouver sur ce qui nous est demandé d'ores et déjà à 13 millions d'efforts. Nous recommençons après une accalmie de l'année 2025 dans la préparation du budget 2026, nous revenons à cette dure période de 2024-2025. La liberté de définir nos priorités, d'investir lorsque c'est nécessaire, d'accompagner les transitions, d'adopter une réponse adaptée aux réalités de la Manche plutôt que de subir des décisions conçues par ailleurs. Derrière les questions budgétaires se joue notre capacité collective à choisir notre avenir. Un territoire qui ne maîtrise plus ses moyens d'action est un territoire qui voit peu à peu sa capacité de décision lui échapper. À l'inverse, un département financièrement solide conserve la possibilité d'investir et de l'innover, protéger et de préparer l'avenir. C'est cette liberté-là que nous devons préserver aujourd'hui. Choisir son avenir suppose également de savoir d'où l'on vient, à l'approche du Millénaire normand, nous avons l'occasion de porter un regard renouvelé sur notre histoire, non pas par nostalgie pour célébrer un passé révolu, mais parce qu'un territoire qui sait d'où il vient à plus de facilité à savoir ce qu'il souhaite devenir. En l'espèce, avec un projet Aval du futur qui est bien présent parmi nous et montre toute sa puissance, il faut aussi que nous sachions ce que nous voulons en Manche, devenir. Ce que nous voulons de la Manche aujourd'hui et ce que nous souhaitons qu'elle soit demain. Notre histoire, nos paysages, notre patrimoine et notre identité constituent un héritage vivant de cette époque. Ils sont les fondations à partir desquels nous pouvons imaginer l'avenir. Nous ne sommes pas propriétaires de la Manche. Nous en sommes pour un temps dépositaire pour mieux la transmettre aux prochaines générations. C'est précisément ce qui nous conduit

aujourd'hui à regarder plus loin. L'attractivité, les vulnérabilités de notre territoire et la démarche Aval du futur ne sont pas 3 réfections distinctes. Elles participent d'une même ambition, préparer la Manche du futur. La démarche d'attractivité menée par Attitude Manche nous invite à réfléchir aux conditions qui permettront de conserver et d'attirer les habitants, des familles, des entreprises, des compétences. Je me réjouis de savoir que le Président des départements de France sera présent le 26 novembre prochain lors des assises de l'attractivité. C'est une reconnaissance de l'enjeu du sujet pour la Manche et du travail fourni par Attitude Manche. Je remercie sa présidente de ce travail. Le diagnostic de vulnérabilité, nous en parlerons lors de la prochaine commission permanente, il nous oblige à regarder en face les défis auxquels nous devons faire face. Aval du futur nous confronte à une transformation industrielle dont l'ampleur est exceptionnelle. Derrière ces 3 démarches se trouve la même question : quelle Manche voulons-nous léguer à nos enfants et petits-enfants ? Je suis convaincu qu'un territoire ne peut être durablement attractif que s'il demeure profondément habitable voire source de bien-être. L'attractivité regarde souvent ceux que nous souhaiterions accueillir demain. L'habitabilité nous rappelle que notre responsabilité concerne les personnes qui vivent déjà d'ici et ceux qui viendront y vivre bientôt. Nous devons penser simultanément, le logement, les mobilités, le service, l'accès aux soins, l'emploi, l'environnement et la qualité de vie. S'agissant d'Aval du futur, une idée doit nous guider dans notre réflexion collective, cette démarche partenariale démontre les grands enjeux qui s'ouvrent devant nous dans le dialogue, la confiance est une vision partagée. Une autre question mérite notre attention : celle de la méthode. Les transformations les plus importantes ne se décrètent pas. Courriel se construit avec les territoires. Une procédure de concertation, aussi exigeante soit-elle, ne produit pas automatiquement de l'adhésion lorsque les habitants et les élus ont le sentiment que les orientations essentielles sont déjà arrêtées. Plus un projet est structurant, plus le dialogue territorial doit commencer tôt, plus les conséquences sont importantes, plus les collectivités, les habitants et les acteurs concernés doivent pouvoir échanger sur les véritables conditions de sa mise en œuvre. Les grands projets ne réussissent durablement qu'avec des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. C'est dans cet état d'esprit que nous devons aborder Aval du futur. La réussite de ce projet ne pourra pas être uniquement industrielle. Elle devra être territoriale. La véritable question n'est pas seulement de savoir ce qui sera construit, mais ce que cette transformation laissera derrière elle. Quels emplois durables ? Quelles compétences nouvelles ? Quels équipements ? Quelles infrastructures routières et ferroviaires ? Quelle amélioration concrète de la vie quotidienne pour les Manchoises et les Manchois en termes de mobilité, de logement, d'accès aux soins, de qualité et au-delà ? Quelle volonté de l'État ? Nous ne devons pas simplement accompagner une transformation, mais en maîtriser les effets pour qu'elle renforce durablement notre territoire. Au fond, l'enjeu, ce n'est pas que la Manche absorbe le changement, c'est qu'elle ressorte renforcée et plus équilibrée, plus soudée, plus attractive et confiante dans son avenir. Nous avons reçu en héritage un territoire façonné par le dur labeur de nos ancêtres, notre responsabilité n'est pas de conserver le territoire sous cloche, mais d'opérer entre tradition et modernité un glissement vers le futur. Notre responsabilité de permettre à la Manche d'opérer les transformations à venir sans perdre ses valeurs et son âme. Protéger ce qui doit l'être, transmettre un territoire plus fort que celui que nous avons reçu. Telle est l'ambition

qui ne nous rassemble. Lorsque dans quelques années nous regarderons le chemin parcouru, le véritable critère de réussite sera simple : pouvoir dire que la Manche a gagné sans avoir cessé d'être elle-même. Voilà ce que je souhaitais vous dire et partager à travers des enjeux capitaux dans lesquels nous nous engageons dans les semaines, mois et années à venir, chers collègues, merci de votre attention. La parole revient traditionnellement à nos groupes d'oppositions, c'est Karine Duval à qui je donne la parole qui va nous présenter ses déclarations.

_ Merci, Président, de me donner la parole, je croyais retrouver ce matin un président en colère. Mais il n'est plus en colère, mais agacée et préoccupée, ça, on peut le partager. Oui, aujourd'hui, savons que la situation des finances publiques est très préoccupante. La dette publique atteinte aujourd'hui près de 3600 milliards d'euros, plus de 119 % de notre produit intérieur brut. Je crois qu'il faut aussi regarder ce que cette situation produit concrètement pour nos collectivités, particulièrement pour les départements. Moins de recettes, toujours plus de responsabilités. En 2014, les départements percevaient près de 11,8 milliards d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement. Aujourd'hui, c'est autour de 8,3 milliards. Près de 30 % de baisse. Pendant ce temps les responsabilités n'ont pas diminué, toujours plus de solidarité, toujours plus d'accompagnement, de protection, cette question, nous la retrouvons ici dans l'Éducation nationale, les missions qui évoluent, des attentes qui augmentent, des agents qui doivent continuer à répondre aux besoins parfois avec des marges de manœuvre qui se réduisent. Ce n'est pas une plainte, c'est simplement une question que cela doit nous poser : comment voulons-nous exercer nos missions et avec quels moyens ? Oui, nous savons que les collectivités doivent prendre leur part. Elles ont aussi besoin de visibilité, de stabilité, de moyens pour exercer les missions qui leur sont confiées. Faire des économies, la vraie question, où ? Comment ? Et pour préserver quoi ? Une économie n'est jamais neutre. Il peut y avoir un service en moins, un accompagnement en moins, une réponse en moins pour un habitant. C'est bien de choix politiques dont nous vous devons parler aujourd'hui, au-delà de l'agacement, de la colère, il y a surtout de l'inquiétude et même une très grande inquiétude. En ce début octobre, depuis notre session de juillet, nous avons changé de monde. Rien de tout cela n'était vraiment imprévisible. Lorsque les effets du dérèglement climatique deviennent à ce point visibles, concrets, quotidiens, la prise de conscience est forcément différente. Depuis juillet nous sortons d'épisodes de canicule, des records de chaleur, une situation devenue difficile, parfois invivable, même ici dans la Manche, l'été s'est poursuivi, sécheresse, incendie, épisodes de chaleur. Nous quittions un hiver marqué par une tempête exceptionnelle et d'importantes inondations. Nous avons vécu tout cela. Derrière ces bouleversements, ce sont des inquiétudes très concrètes, de l'énergie, l'accès aux services publics, mobilité, logement, santé, avenir de nos jeunes. Alors, quel département voulons-nous être dans ce monde qui change ? Pour nous, la réponse tient en une affirmation les 5 axes. Nous sommes heureux de nous rejoindre ce matin sur ce qui était au cœur de notre proposition dans la rentrée 2026, le département doit être la collectivité qui protège. Il protège les personnes les plus vulnérables, notre environnement et nos ressources, nos services publics, notre qualité de vie les protéger aussi ce qui fait notre démocratie, anticiper, c'est agir avant que les crises ne deviennent des urgences et préparer les transformations plutôt que de les subir. Protéger les personnes qui protègent, les sapeurs-pompiers, nos agents et tous celles et ceux qui font vivre nos politiques publiques. On ne peut

pas leur demander toujours plus sans leur donner les moyens humains, matériels et sociaux pour accomplir leur mission. Garantir l'égalité d'accès aux soins, au logement, aux mobilités, à l'éducation, aux services publics et à la solidarité, peu importe l'endroit où nous habitons dans la Manche, chacun doit pouvoir bénéficier de la même attention et des mêmes droits. Aller vers les territoires, les écouter, comprendre leur réalité, construire avec eux. Nos territoires sont différents et derrière les différences il y a des besoins fondamentaux qui se retrouvent. Pouvoir vivre, travailler, se déplacer, se soigner, se loger et préparer l'avenir. C'est cette écoute active qui doit permettre au département de jouer pleinement son rôle de collectivité solidaire, mais aussi d'ensemblier des politiques. Finalement, l'ordre du jour de cette séance nous donne l'occasion de vérifier très concrètement ce que ces 5 axes veulent dire. Protéger avec les politiques de prévention, de protection de l'enfance, mais aussi avec notre soutien aux sapeurs-pompiers. Anticiper avec nos politiques environnementales, énergétiques, mais aussi avec les choix que nous faisons pour l'avenir de notre territoire. Protéger les personnes qui protègent en donnant à nos agents et aux personnes qui assurent des missions essentielles des moyens d'agir. Garantir l'égalité à travers l'action sociale, le logement, l'accès aux services, accompagnement des territoires. Enfin, aller-vers, attractivité d'un département ne se déclare pas depuis Saint-Lô, elle se construit avec les territoires, les habitants, leurs acteurs. Les 5 axes ne sont pas une nouvelle déclaration de principe. Ils prolongent les urgences que nous portons depuis le début de ce mandat. Aujourd'hui, ces urgences prennent une autre dimension. Le dérèglement climatique, les tensions géopolitiques, le coût de l'énergie, les fragilités sociales, tout cela nous oblige à regarder autrement les choix que nous faisons. Notre ruralité a besoin d'être accompagnée, protégée et rendue plus résiliente. Le contexte s'impose à nous, mais ne décide pas à notre place. L'avenir, il vous appartient de savoir ce que nous voulons, ce que nous pouvons faire et surtout ce que nous devons faire. Qu'est-ce que nous voulons continuer à protéger ? C'est là que nous voulons aujourd'hui vous interpeller non pas pour prétendre avoir toutes les réponses, mais pour savoir les choix que nous comptons faire. Quand nous parlons de finances, qu'allez-vous protéger ? Quand nous parlons des agents, quels moyens donnerez-vous à ceux qui mettent en œuvre nos politiques publiques ? Quand nous parlons des sapeurs-pompiers, quelle ambition avez-vous pour leur financement demain ? Quand nous parlons d'attractivité, comment faites-vous pour que chacun et chaque territoire puisse vivre, travailler, se déplacer ? Quand nous parlons d'économie, que privilégierez-vous ? Si nous ne pouvons pas tout faire, nous pouvons choisir. Ces choix de l'avenir que nous voulons pour la Manche. Nous ne prétendons pas avoir toutes les réponses. Nous avons une conviction, dans un monde qui devient plus incertain le département doit être un point d'appui pour les habitants, les territoires, les services publics, les personnes qui protègent et pour préparer l'avenir. L'avenir, c'est justement le sujet d'inquiétude des jeunes. Je ne peux pas terminer ces propos sans évoquer le mouvement des lycéens et des étudiants. Il faut regarder au-delà des actes violents et s'attacher à ce que nous dit notre jeunesse. Les personnes qui se mobilisent aujourd'hui n'ont pas connu la succession des crises, ils n'ont connu qu'une succession de crises, dans leurs études ils doivent composer avec un bac en contrôle continu illisible, Parcoursup anxiogène, des professeurs non remplacés, des réformes difficiles à mettre en œuvre, en particulier dans la filière professionnelle. Ils vivent l'angoisse du dérèglement climatique de la guerre aux portes

de l'Europe, une tension globale, d'un monde avec la montée des extrêmes identitaires. La jeunesse voit combien leurs parents doivent se démener pour s'en sortir au quotidien. Ils constatent qu'avoir un travail ne suffit pas toujours. Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que cette jeunesse demande des comptes, à être mieux protégés, accompagnés, préparés le choc démographique va faire reposer encore plus l'avenir sur les jeunes. Protéger la parole des jeunes, voilà une évidence. Je vous remercie.

_ Je pense que le Président de groupe demande la parole. Je la lui donne.

_ Quelques mots, notre collègue terminer ses propos par un rappel de la situation sociale. Le mien commence par ce rappel de situation sociale et économique. Cette crise que traverse notre pays actuellement. On ne peut pas évidemment nous réunir aujourd'hui, voter un certain nombre de délibérations, engager des crédits et notre crédit, d'une certaine façon, sans avoir en tête les contestations qui pour une part sont parfaitement fondées. Il y a des difficultés, parfois des locaux inadaptés, parfois des emplois du temps qui peuvent être aussi difficiles à assurer. Il y a aussi Parcoursup qui à tort ou à raison, le système est imparfait, mais il a peut-être l'avantage d'être un système alternatif qui est mieux que le piston qui parfois existait par ailleurs. Toutes choses méritent un peu de retraite et de recul. Nous avons bien en tête ce contexte social, dans un département qui se doit d'être solidaire, c'est important de le rappeler. Aujourd'hui, le terme de solidarité et de protection revenait largement. Sans vouloir remonter à la décentralisation, je le fais en quelques mots, en 1982, il y a des profils de collectivités qui ont été accolés aux grandes lignes de décentralisation. La commune, à l'époque on ne parlait pas du bloc intercommunal, elle était avec les problématiques et les dossiers du quotidien. La région à partir de 1986, elle était orientée vers l'investissement et l'avenir économique. Les départements, c'est toujours notre raison d'être aujourd'hui, se voyaient confier les politiques sociales. Mais pas uniquement, c'était aussi en termes de solidarité des équilibres territoriaux, la ruralité, les bourgs-centres, c'est être politique que le département de la Manche continue d'exercer. Nous sommes un échelon de solidarité. Bien évidemment, un certain nombre de problématiques nationales, je les ai évoquées avec les aspects sociaux et les mouvements sociaux en cours, ça échappe à nos compétences. Nous n'avons pas le pouvoir régalien. Personne ne le revendique dans cette assemblée. Nous n'avons pas non plus la totalité, loin s'en faut, c'est devenu une portion un peu limitée aujourd'hui, du pouvoir économique ou la capacité d'investir qui est reconnue aux régions et aux intercommunalités. Mais nous sommes là avec des dépenses qui augmentent de façon très importante dans le domaine social. Je reprends les chiffres de Départements de France, en 3 ans, nous avons 4 milliards, 3,9, pour être précis, de dépenses supplémentaires pour les départements. Mais à 90 % de ces dépenses pour le domaine social. Dans le même temps, les recettes ont diminué. Notre solidarité, notre raison d'être confié par la loi, elle a besoin d'une certaine forme de stabilité dans les ressources, de prévisibilité à tout le moins. Le Président le rappelait il y a quelques minutes, aujourd'hui, justement, l'horizon est plutôt bouché. Ça l'était déjà l'an dernier, et l'année précédente. Nous avons des difficultés, non pas à boucler le budget, redisons-le, la Manche n'est pas au bord du gouffre, contrairement à certains départements qui sont en vraie grande difficulté financière. Mais nous allons devoir faire de l'équilibre. Comment rester solidaire en faisant de l'équilibre

budgétaire ? Il faut appeler l'État à sa responsabilité c'est le débat budgétaire qui commence la semaine prochaine. Une bataille sans doute âpre à l'issue incertaine. Mais il faut rappeler que le département n'est pas un échelon superflu. Dans tout ce qui a été évoqué tout à l'heure, éducation, culture, santé, attractivité, le département est là. C'est ce que je voudrais mettre en avant. Le département est là. Il est irrigué par chacune et chacun d'entre nous dans nos territoires, le département a un visage. Ce n'est pas simplement la MDD ici, à Saint-Lô, et chacune et chacun d'entre nous, dans nos cantons, les maires savent nous solliciter, les citoyens nous sollicitent en direct, ou demandent des réunions, de rendre des comptes. C'est logique. Le département est présent. Si nous voulons qu'il continue à être présent, il faut que cette stabilité financière soit assurée. Nous n'avons pas attendu un certain nombre de crises pour nous mobiliser. On parle beaucoup de la loi intégrale, des violences sexuelles effectuées sur les mineurs et les femmes. Le département, Isabelle en a la charge, s'est engagé depuis plus d'une année de façon exemplaire dans la lutte contre les VIF, idées violences intrafamiliales. Vous rappeliez les enjeux financiers, mais ça ne se limite pas aux enjeux financiers. Le département était là, il est encore là, il le sera encore à l'avenir. C'est aussi la solidarité la présence aux côtés de nos sapeurs-pompiers. Nous n'avons pas attendu la canicule pour manifester notre engagement auprès de nos pompiers. Nous y reviendrons d'ailleurs tout à l'heure. Je voudrais rendre aussi hommage à ces 4 pompiers qui sont morts au feu. Au moment de la cérémonie de la Sainte-barbe, la journée nationale du sapeur-pompier, ça résonne dans la cour à quelques encablures du SDIS "Morts au feu". Nous avons 2 morts au feu de professionnels et 2 morts au feu de volontaires. Ça montre bien que le modèle français est là avec des pompiers d'actifs et des pompiers volontaires. Tous ont en commun d'être au service des concitoyens. C'est aussi l'attractivité. Nous n'avons pas attendu Orano pour avoir un travail important mené par Catherine sur l'attractivité. On peut avoir, ce sera un débat tout à l'heure, je l'évoque à dessein maintenant, on peut avoir des approches différentes sur l'attractivité. Peut-être même trouver que le terme de "Livre blanc", nous y reviendrons, si je ne le fais pas, nos collègues le feront peut-être, mais il faut montrer qu'il y a une volonté d'attirer. Non pas d'attirer pour dire que nous grandissons et que nous avons de la population supplémentaire, mais une volonté d'attirer pour répondre aux besoins de nos collectivités, des besoins économiques, sociaux, de santé. S'il n'y a pas d'attractivité, pourra danser et avoir toutes les politiques nous voulons, elles resteront lettre morte. Ce qui peut attirer dans ce domaine, c'est un département solidaire, qui protège. Ça vaut aussi, je termine, je suis loin de la fin, c'est un département qui protège les populations, mais aussi son territoire. La semaine prochaine, Nicole Godard y a été associé, nous aurons un colloque international à Carentan sur l'avenir du trait de côte. Ce n'est pas simplement un colloque, mais des conséquences que nous avons vues avec la canicule et les effets post-canicule de cet été sur la gestion de l'eau. C'est aussi la gestion du trait de côte. Le département de la Manche et le département de France hexagonale le plus impacté par le trait de côte et les conséquences sur les constructions possibles, en l'occurrence, la non-possibilité de construire dans un certain nombre de communes identifiées. Ce n'est pas simplement la bande des 100 m. Ça nous obligera sans doute à réfléchir davantage, à agir davantage sur des sujets de relocalisation, des sujets de déplacements. C'est utilisation du territoire de terres qui peuvent déjà être utilisées. Il nous appartiendra solidairement de faire

attention à ses difficultés et d'éviter les conflits d'usage. Ce sont des perspectives, mais c'est déjà aujourd'hui parce que le changement climatique a un impact chez nous directement. En conclusion, avec les dossiers que nous aborderons aujourd'hui, une fois de plus, nous montrons que le département est bien dans l'actualité, la solidarité il ne se compte pas simplement d'être un échelon de solidarité. Il essaie aussi de façonner notre département. C'est le cas avec le projet Aval du futur. Je conclurai là-dessus. Pas de séance ou de session sans parler d'Aval du futur, nous n'oublions pas le reste des activités économiques, agricoles, artisanales, l'artisanat a une part importante chez nous, mais c'est une formidable opportunité de développement. Ce projet, ce n'est pas seulement une manne qui tombe du ciel : c'est un projet de partenariat. Nous sommes des partenaires. Nous ne sommes pas les greffiers de ce que voudrait Orano ou quelques autres grands groupes en notant leurs desiderata. Évidemment, l'industriel a des demandes, et on doit pouvoir les écouter. Mais le partenariat implique de travailler sur un pied d'égalité. Oui, cela se fera ici, très bien. Non, Aval du futur et Orano ne sont pas des vaches à lait. Mais nous sommes des partenaires. Comme tel, nous devons nous respecter, le département doit choisir ce qui sera son futur, et non pas le subir. Sur ce plan-là, mes chers collègues, nous pouvons nous retrouver. C'est l'ambition collective qui est proposée. Sans reprendre des airs que vous avez en tête : "Solidaire, solidaire..." oui, le Département n'a pas attendu l'actualité pour être solidaire. C'est sa raison d'être, et au-delà des clivages, c'est ce qui peut nous réunir. Je vous remercie.

_ Merci, cher collègue. Merci pour ces mots. Karine Duval s'étonne que je ne sois pas en colère. Je ne peux pas toujours être en colère. Il y a toujours des motifs, ça, c'est sûr. Mais je ne crie pas avant d'avoir mal. En l'état du PLF aujourd'hui, bien entendu, ça ne donne pas satisfaction. Je vous ai annoncé entre 13 et 15 M€ d'effort sur les recettes. En même temps, nous devrons gérer la croissance des dépenses, c'est l'effet ciseau. Et nous aurons des difficultés. Cela nous rapproche, avec de très mauvais souvenirs, en 2024, nous avions mis un certain temps à construire le budget, et à le voter. Le PLF qui nous est annoncé aujourd'hui, je pars du principe que c'est une mouture avant débat. Une mouture qui devra être remaniée. Si elle ne l'est pas, nous ne sommes pas bien. Le président de la majorité disait que nous allions fournir un effort pour trouver un équilibre, il le faudra. Mais ce ne sera pas simple. Et même si nous arrivons à un équilibre des comptes de notre budget, seul le budget de l'État a le droit d'être en déséquilibre, je vous le rappelle. Enfin, il prend le droit. Au-delà de tout cela, si nous trouvons cet équilibre, nous devrons néanmoins répondre à des besoins de façon égale. Et, si les finances ne sont pas là, il faudra bien en trouver. Tout cela étant, toutes choses égales par ailleurs, l'effort va être très conséquent, encore une fois. Je pensais que le mot que nous avait adressé Sébastien Lecornu en tant qu'ancien président de conseil départemental, un mot sur l'effort consenti par l'État sur la CSG, une ressource stable. Aujourd'hui, cela se traduit par un aller-retour. Nous serons dotés d'un côté de 300 M€. Mais nous allons aussitôt rendre par une autre poche. Je vous l'avoue, cela ne peut nous satisfaire. Tous ces montages tarabiscotés, on nous prend pour des lapins de 6 semaines ! Quand on est un versement et son exact contraire, je doute que nous pouvons arriver à être bien stables à un moment donné. Au-delà de l'équilibre, il faut se dire que nous devons maintenant trouver une allure de marche et pouvoir répondre aux besoins. Les besoins sont là, les besoins sociaux sur lesquels il faut intervenir. Mais aussi des besoins d'investissement qui

vont se poser dans le cadre du développement futur de la Manche. Mais aussi des besoins en matière de logement, de santé, de mobilité, etc. Nous devrons répondre. Nous ne sommes pas seuls à gérer les mobilités et la santé, évidemment, mais tout cela fait que nous serons toujours amenés à toujours verser un peu plus. Aujourd'hui, j'ai le désagréable message à passer, vous dire que nous allons revenir sur des situations antérieures. Nous pouvons espérer une chose, c'est que le projet de loi de finances s'améliore. Cependant, je ne vois rien venir. Quand on sait que l'argent est devenu rare. C'est une matière rare et peu disponible. Fut un temps, on pouvait espérer reconstituer quelque chose. Positiver en se disant que nous avions des ressources possibles, je crois que tout cela se tarit petit à petit. Et puis nous irons dans cette direction, et plus l'effort demandé aux collectivités de façon inégale, sera difficile. Je ne sais pas si les EPCI, la région, les communes seront plus ou moins taxées ou frappées d'un effort. Toujours est-il que les départements devront encore une fois mettre la main à la poche. Et au-delà de l'équilibre des comptes, il en va de même de notre crédibilité si on constate que notre capacité d'autofinancement (CAF) en partant sur ces 13 M€ serait à zéro. C'est-à-dire que nous risquons négative. Nous ne sommes pas un mauvais élève dans l'ensemble des Départements de France, d'autres seront frappés avant nous de ses difficultés financières, évidemment. Toujours est-il que 60 départements, au gré des modifications, vont se retrouver dans la plus grande des difficultés. Il y a 2 ans, comme nous l'évoquions, c'était 15 à 20 % des départements, 30 % par extension. Et nous voilà maintenant au double. Les efforts fournis par les Départements sont là. Les efforts demandés sont de plus en plus conséquents et ne mèneraient tout droit à la catastrophe. J'attire votre attention sur le fait que 20 000 ou 30 000, 100 000 € peuvent paraître anodins au regard des 700 M€ de budget, mais tout sera compté. Parce que nous entrons à nouveau dans une période de turbulences. D'autres collègues demandent la parole ? Martine Lemoine.

_ Merci Président. Je voulais revenir sur le sujet santé, et reprendre les mots de Philippe. Le département est là aussi dans le domaine de la santé avec une politique volontariste. Et revenir sur un article de presse et quelques chiffres qui ont été annoncés. Je ne souhaiterais pas que l'on fasse peur aux Manchois. Certes, il y a des tensions et des manques dans certains territoires, nous l'avions déjà démontré dans la présentation du rapport d'activité en matière de démographie médicale, bon nombre d'indicateurs sont positifs. Surtout, je voudrais dire que les indicateurs restent significativement meilleurs que dans l'Orne qui fait souvent l'objet de comparaison. La densité des médecins généralistes est plus élevée dans la Manche. La proportion des patients en ALD et sans médecin traitant y est plus faible. Quelques chiffres du 31/12/2025. 340 médecins en libéral dans la Manche, et 329 dans l'Orne. Toutes proportions gardées puisque la population n'est pas identique. Nous avons 499 000 habitants et plus dans la Manche et 290 000 dans l'Orne. Les médecins pour 100 000 habitants : un ratio intéressant. Dans la Manche, 68 médecins pour 100 000 habitants. Dans l'ordre, 54. Le taux de patients en ALD sans médecin traitant est de 4,6 % dans la Manche, et de 7,5 % dans l'Orne. Les médecins universitaires : 152 dans la Manche et 56 dans l'Orne. La part des médecins généralistes installés et impliqués dans la formation, près de 50 %. Dans la Manche, un médecin sur 2 est impliqué dans la formation des internes, et 37 % dans l'Orne. Dans ce contexte, la priorité est de consolider l'offre existante plutôt que de créer un centre de santé départemental. C'était la

demande dans l'article. Cela passe notamment par le soutien et l'installation, et le maintien des professionnels de santé. C'est vrai, l'attractivité, ça ne se décrète pas, ça se construit. Pas plus tard qu'hier soir, nous étions dans le centre Manche avec une soixantaine de médecins libéraux et salariés hospitaliers pour imaginer la santé de demain dans notre territoire, et pour voir comment nous pouvons travailler ensemble. Il ne vous aura pas échappé l'expérience de nombreux centres de santé qui montre un équilibre économique et financier difficile quelquefois. La création d'un centre de santé départementale, faisant suite aux propos du président, ferait peser sur la collectivité un risque financier important. Pour mémoire, dans cette politique volontariste, le département accompagne malgré tout toutes les initiatives en territoire. Parce que c'est dans le cadre de sa politique territoriale. Bon nombre d'initiatives sont portées par les EPCI, par les collectivités. La semaine passée, nous avons inauguré le Pôle de santé de Valognes qui est aussi un modèle. J'ai pour habitude de dire qu'il n'y a pas un seul modèle sur le territoire, mais autant de modèles que de territoires. C'en est un exemple avec un mixte qu'il va falloir faire vivre 2 médecins salariés avec une antenne de Brès-Croizat et 2 médecins libéraux. Sur le secteur de Vagnoles, plus de 1000 patients en ALD n'ont pas de médecin traitant ! Et il y aura l'arrivée de Docteurs juniors qui pourront prendre jusqu'à 300 à 350 patients. Sur Valognes, pas moins de 3 Docteurs juniors vont arriver. Dans la Manche, 32 Docteurs juniors vont arriver et conforter l'offre existante. Si je reprends le secteur de Valognes parce que c'est le plus récent, l'arrivée des professionnels, ce sont aussi des médecins, des spécialistes qui arrivent. J'ai cru comprendre que des dentistes étaient aussi en passe d'arriver sur le territoire. Tout ça, ce sont des signes encourageants. Là aussi, je crois qu'il faut positiver sur l'action que l'on peut porter en direction de la santé. Effectivement, nos Manchois pourraient être un peu affolés par les chiffres qu'ils voient passer ou les expressions qu'ils voient passer dans les articles. Nous accueillons chaque année 400 internes sur nos territoires. Attitude Manche a eu 75 prises de contacts pour des installations sur le territoire. L'an dernier, à la même époque, nous n'en avions eu que 45. 34 sont installés depuis le début de l'année, contre 19 l'an passé. Et hier soir, on me disait qu'on avait des demandes de Bordeaux, du Jura, etc. La canicule nous a peut-être donné un petit coup de pouce dans ce sens-là. Voilà les éléments que je voulais vous apporter pour préciser l'engagement du département, et pas tout seul, avec les partenaires. Parce que nous portons ce projet en réseau, c'est le collectif qui fait la force.

_ Merci, chère collègue, pour ces précisions. Des prises de parole ? Je n'en vois pas. Nous passons directement à l'ordre du jour. Qui commence par un rapport des Affaires générales ? Non ? Oui ? Parce que j'ai plusieurs feuilles qui ne se ressemblent pas avec des versions différentes. N'hésitez pas à me dire si ce n'est pas le bon ordre. Le 5.1 nous est présenté par Jacky Bouvet. Le rapport du PV de séance.

_ Merci. Il s'agit de l'approbation du PV du 3 juillet 2026. S'il n'y a pas de remarques particulières, je considère qu'il est adopté. Visiblement, c'est le cas. Je vous remercie.

_ Merci, cher collègue. Le rapport suivant, Nicole Godard est indisponible ce matin, c'est Sylvie Gâté qui présente le rapport sur la création d'un comité des usagers.

_ Merci Président. Un rapport qui propose la création d'un comité des usagers de proximité, pour donner davantage la parole aux personnes accompagnées directement par les services sociaux du département. Un objectif simple : continuer à mieux associer les usagers à l'amélioration de nos politiques sociales et de la qualité du service public que nous leur rendons. Chaque année, plusieurs milliers de Manchois sont accompagnés dans les 9 pôles d'action sociale. Ce nouveau comité permettra de recueillir leurs expériences sur des sujets concrets : accueil, information, accès aux droits, modalités d'accompagnement, les pratiques professionnelles, ou encore la communication avec les services. Il contribuera à renforcer le lien de confiance entre les usagers, les professionnels et les élus départementaux. Concrètement, ce comité réunira 12 à 15 usagers représentant les différents territoires. 2 élus départementaux, ainsi que des représentants et des professionnels de l'action sociale. Il se réunira 3 fois par an. Il s'agira de faire émerger les constats, des propositions collectives pour améliorer le service rendu. Les situations individuelles ne seront pas examinées, bien évidemment. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des dispositifs de participation déjà développés par le département. Notamment le comité des usagers de la Maison départementale de l'autonomie. Et la Voix des jeunes pour l'aide sociale à l'enfance. Elle traduit notre volonté de ne pas construire notre politique sociale pour les personnes que nous accompagnons, mais aussi davantage avec elles. Il vous est proposé d'approuver la création de ce comité des usagers, de valider le règlement intérieur et la charte éthique, et de désigner Nicole Godard et moi-même pour siéger aux fins de sa communauté. Un rapport qui a reçu l'accord à l'unanimité des Action sociale et des Affaires générales.

_ Faire avec les personnes. Nous allons sur ce projet. Les politiques publiques ne peuvent être pensées uniquement depuis nos services et nos institutions, elles doivent être aussi nourries par celles et ceux qui les vivent au quotidien. Les personnes accompagnées, les familles, les aidants, leur expérience constituent une véritable expertise qui doit pouvoir contribuer à nos décisions, à l'amélioration de nos pratiques, et à l'évolution de nos politiques publiques. Nous souhaitons formuler une exigence ; que ce comité soit une véritable instance de participation et que sa dimension consultative ne se limite pas à recueillir des avis, mais permettre réellement de faire évoluer nos politiques et nos pratiques. La parole des personnes concernées ne doit pas seulement être entendue, elle doit pouvoir peser sur nos politiques publiques. Cela suppose à veiller sur les 12 à 15 personnes du comité, afin que la diversité des situations et des parcours, et des territoires à travers les 9 pôles d'Action sociale, puissent réellement être entendue. Et cela suppose aussi que les propositions des personnes accompagnées puissent trouver une traduction concrète dans les pratiques des services et l'amélioration des services départementaux. Enfin, pouvons-nous envisager qu'un bilan des travaux annuels du comité soit présenté devant la commission d'action sociale, voire devant notre assemblée ? Ce sera une manière de faire vivre pleinement cette démarche pour que cette parole ne reste pas cantonnée au comité, mais qu'elle puisse remonter jusqu'à nous les élus, et nourrir nos décisions. La participation ne doit pas être seulement un principe affiché dans une charte. La démocratie sociale, ce n'est pas seulement décider pour les personnes, mais aussi construire avec elles. Et puisqu'il s'agit de construire les politiques sociales, nous pensons que cette ambition doit se

traduire concrètement dans le fonctionnement de ce comité. C'est avec cette exigence que notre groupe votera pour cette délibération. Je vous remercie.

_ Merci, cher collègue, pour cette prise de position. Je vais laisser Philippe Gosselin prendre la parole. Je rappelle que ce comité des usagers a son importance, surtout quand l'écoute est là. Nous devons donc tous bien prendre en compte les difficultés des personnes qui souvent sont dans la demande, dans le questionnement, dans la demande d'un lien quelque part. Que ces personnes puissent trouver une réponse. Au travers de tous les modes possibles de communication, on voit trop souvent aujourd'hui des lettres papier avec en entête uniquement une adresse mail ou une adresse de site et rien d'autre. Il faut le savoir, les usagers habitants de la Manche peuvent communiquer non seulement par Internet, mais aussi par téléphone, et de visu ; ils peuvent prendre rendez-vous et être reçus. Il y a cette qualité d'accueil que nous devons être en mesure d'offrir. Mais aussi d'être bien présents et à l'écoute parce qu'ils vivent des moments difficiles quand ils nous demandent un entretien. Ces personnes peuvent être troublées, cela peut se traduire par des exigences, mais nous devons être à l'écoute des personnes. Quant au compte rendu annuel, je pense qu'il sera véritablement utile. Tout cela fera l'objet d'un rapport dont nous pourrons débattre le cas échéant. J'arrête de parler, la fatigue me gagne. Je laisse la parole à Philippe Gosselin.

_ Ce comité des usagers, pour le remplacer dans un ensemble plus large. L'idée est d'être moins descendant, d'avoir quelque chose de plus ascendant, le "faire avec". Cela s'inscrit dans une démarche plus large qu'on essaie d'améliorer sur la relation usagers depuis le début du mandat. C'est la délégation que j'avais en arrivant en 2021. Avec Christophe Danner, avec les collègues, Sylvie, Nicole, Marie-Pierre, nous nous réunissons régulièrement, et pas simplement par rapport au comité des usagers, mais parce qu'on s'est fixé des objectifs en délai d'attente, en temps de réponse, en accueil téléphonique. Il sera utile qu'on vous fasse un petit point parce que ce sont des milliers d'appels. On pourra vous donner les chiffres. Des milliers de visites aussi. Il importe que chacun puisse trouver une réponse adaptée à sa situation. Et au-delà de ça, que les délais ne soient pas trop longs. J'intègre aussi les questions de handicap et d'autonomie, où c'est un domaine encore un peu plus particulier. Il est important que tout usager qui appelle puisse avoir une réponse, et puisse contacter quelqu'un physiquement et moralement. Cela fait partie d'un ensemble plus large qu'on essaie d'améliorer depuis plusieurs années. Le puzzle n'est pas achevé. Il y a vraiment moyen d'améliorer encore. Je voulais souligner l'implication des services autour de Christophe ; c'est transversal. Chaque service peut être concerné. Nous sommes au service de nos concitoyens. Dans une entreprise, on parlerait de la relation client. Je ne l'emploie pas ici, c'est bien la relation usagers parce que nous sommes une collectivité. Si je parle de relation client, c'est aussi pour montrer qu'il doit y avoir une implication, un degré de qualité dans les réponses, dans la durée des réponses, ou des non-réponses, et ça, ce n'est pas normal. On a bien avancé, merci aux services qui nous permettent de bien avancer.

_ Je voulais faire une petite remarque ; il y a un certain paradoxe à mettre en place un comité qui ouvre plus largement et implique des personnes différentes. Par contre, ne pas inviter des élus de l'opposition à participer. J'étais un peu surprise que leurs noms ne soient pas cités alors que certains d'entre eux participent à la commission d'action sociale.

_ Je voulais rappeler qu'il existe aussi la Voix des jeunes, un comité d'usagers différents, pour les enfants de 12 à 19 ans. Depuis janvier 2026, ça se met en place et ça fonctionne bien grâce à la transversalité des services du département, le service de l'enfance notamment, qui participa qu'au construire ce service des usagers particuliers. Je voulais rappeler l'existence de cette instance qui existe et qui se construit.

_ Merci, Jessie, de rappeler pour la voix des jeunes. Avec je veux parler du comité des usagers de la maison de l'autonomie. On prend en compte leur parole, ils sont associés aux travaux et cela conforte notre schéma autonomie, et c'est très impliqué dans la création du service public départemental d'autonomie. Ce comité fonctionne très bien.

_ Je n'ai pas de réponse comme ça sur le fait qu'il n'y ait pas de représentants de la minorité dans le comité. Je t'avoue que je n'ai pas contribué à désigner les personnes, et je ne sais pas s'il y a des raisons de représentativité au sein de ce comité. Ce sont les 2 PV ? La réponse est là. Mais sur le fond.

_ Je veux souligner ce que vient de dire Jessie : cela mériterait de mettre un peu en attente ce projet le temps que les participants... parce que j'ai participé à beaucoup de CDAPH, il y a beaucoup de collégiens en difficulté. Ce serait bien qu'ils soient entendus avant qu'on les retrouve dans la rue dans quelques années ! Donc je défends mes collègues de l'opposition et les jeunes.

_ Merci, Monsieur le Président. Nous n'avions pas forcément fait cette demande, avec l'objectif d'être présents à cette instance. Il y a 12 à 15 habitants, des personnes accompagnées dans ce comité. On le sait bien, quand il y a trop d'élus, parfois la parole se dilue et ce qui est dit est peut-être moins pertinent. C'est pour ça que nous n'avions pas fait cette demande particulière, c'est important de l'évoquer en toute transparence ici. Notre proposition, c'était un rendu-compte. C'est important d'avoir cette transparence par rapport à ce qui est dit. Que ce soient les 2 Vice-présidentes qui soient présentes à ce comité, cela a du sens. Après il y a une demande d'un 3e représentant, pourquoi pas, mais ce n'était pas une demande de notre part par rapport aux considérations que je viens d'exposer.

_ Ce qui est important, et vous le soulignez, mon cher collègue, c'est de se retrouver avec un bilan autour de la table pour tracer les effets. Le comité lui-même, on verra sur une évolution plus future. Pour le moment, il y a 2 Vice-présidentes, et c'est certain, il ne faut pas surcharger les comités en élus.

_ Cela complète ce que tu viens de dire. Oui, la parole est aux usagers. Le plus important, c'est qu'il y ait plus d'usagers et de partenaires que d'élus, effectivement.

_ Je vous propose de mettre aux voix. 53 voix favorables. Nous passons sans tarder au rapport 1.2 concernant le Contrat local des solidarités, une convention d'insertion pour l'emploi avec une présentation des évaluations réalisées à mi-parcours. Sylvie Gâté à l'exercice.

_ Un rapport un peu long, je vais en faire un résumé assez synthétique. Vous avez en annexe tous les bilans, je suppose que vous les avez tous regardés. Un rapport qui dresse le bilan à mi-

parcours des actions engagées depuis 2024 par le département avec l'État dans le cadre du Contrat local des solidarités et de la Convention pour l'insertion et l'emploi. Ces 2 contrats poursuivent une même ambition : prévenir les situations de précarité, mieux accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés, et favoriser leur retour vers l'emploi. Plusieurs résultats permettent de mesurer l'utilité de ces dispositifs dans le quotidien des habitants. 5 crèches à vocation d'insertion professionnelle ont été labellisées en 2025 afin de permettre à des parents engagés dans un parcours d'insertion de bénéficier d'une solution de garde. Et le dispositif « mobilité pour tous » a permis des trajets pour cette année 2025. Pour accéder à un emploi, une formation pour accéder aux soins. L'action porte fortement vers les bénéficiaires du RSA : 2025, plus de 1000 bénéficiaires ont été accompagnés par les Référents insertion emploi. Tandis que la Maison de l'emploi et de la formation sur le Nord Cotentin en a accompagné 718. Le département agit sur les difficultés qui peuvent freiner le retour à l'emploi et à l'activité. Plus de 125 accompagnements psychologiques ont été prescrits, 195 accompagnements en matière de santé ont été réalisés. L'expérimentation dans le Sud-Manche sur les résultats, avec un taux de présence au premier rendez-vous de 94 % pour les personnes ayant participé à l'action Top départ. Cette expérimentation a permis de proposer un accompagnement renforcé et plus personnalisé. Plusieurs des composantes sont désormais généralisées à l'ensemble du département. Au regard de ces bilans encourageants, il est proposé de poursuivre et d'adapter le partenariat avec l'État pour l'année 2026 avec un avenant de 466 000 € pour le Contrat local des solidarités. Et un montant de 654 000 € pour la convention pour l'insertion et l'emploi. Cela permettra de consolider les actions existantes, poursuivre les accompagnements intensifs, et développer de nouvelles réponses dans le domaine de la santé, du logement et de l'accompagnement social. La commissaire à la lutte contre la pauvreté de la Région Normandie est venue nous rendre visite le 29 septembre dernier et nous avons partagé ces chiffres avec elle. Derrière les dispositifs, l'objectif est très concret : intervenir le plus tôt possible face aux situations de fragilité. Lever les freins rencontrés par les personnes que nous accompagnons. Permettre au plus grand nombre de retrouver progressivement le chemin de l'autonomie et de l'emploi. Un rapport qui a reçu un avis favorable de la commission Action sociale avec 3 abstentions et un avis favorable de la commission générale avec une abstention.

_ Merci. La parole est à Pierre-François Lejeune.

_ Chaque année, notre assemblée doit étudier ces 2 contrats. Nous n'allons pas répéter les discours que nous avions prononcés de manière exhaustive les autres années par rapport à nos positionnements. Sans surprise, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Nous reconnaissons les avancées et l'intérêt de plusieurs actions financées par ces contrats. Mais nous estimons que c'est leurs évaluations qui ne démontrent pas encore suffisamment leur efficacité à long terme dans la réinsertion avec notamment par rapport à la reprise d'un emploi durable. Nous défendons une autre politique que celle qui est exposée ici, celle d'une politique d'insertion fondée sur un accompagnement humain renforcé pour lever tous les freins à l'emploi. Je vous remercie.

_ Merci pour ces précisions. Effectivement, notre politique en faveur de l'emploi rencontre un certain succès ; cela a commencé par une première expérience avec le GIP Tandem. On sait que le CDPE qui s'est réuni récemment a pu constater, j'y ai assisté avec les élus de l'action sociale, on ne peut que conclure à un certain succès. Ce qui vaut à la Manche d'être sur le podium des 3 premiers en matière d'insertion et d'emploi. Malgré une période où le RSA a tendance à remonter, en termes de ratio de réussite sur le taux de placement, je peux vous donner les profils professionnels : 63 %. Socioprofessionnel, 45 % quand même. Le social, 33 %. Si nous ne déployons pas tous ces efforts, il faut savoir que ces personnes seraient encore dans la demande d'emploi et les difficultés d'insertion. Vous allez me dire qu'il faut faire preuve d'une certaine pérennité dans ce taux de réussite. Il y a des rechutes, mais il y a des personnes qui se laissent réinsérer. Cette politique, on peut le dire aujourd'hui, est quand même une réussite. Après, il y a des différences de point de vue sur l'applicatif, sur le mode opératoire. Mais ce mode fonctionne bien. Sylvie va reprendre la parole, Emmanuelle demandait la parole avant. Je la lui donne.

_ J'avais pas mal de questions, vous allez peut-être vous y perdre ! Sur le CLS, dans l'axe 3, construire une transition écologique et solidaire, en page 5, vous écrivez que même si certaines actions sortiront du dispositif, elles seront poursuivies dans d'autres cadres du financement. Mais ce n'est pas précisé, ou alors je ne l'ai pas vu, quelles actions doivent sortir et quels sont les autres cadres de financements qui sont mobilisés pour les pérenniser ? Je continue ma liste des questions. Sur la convention insertion emploi, le taux d'échec qui a été évoqué jusque-là, est-ce qu'il y a des facteurs récurrents ? Cela fait 2 ans d'expérimentation, j'imagine qu'il y a des gens qui étaient sortis et qui reviennent dans le système. Ce serait intéressant d'avoir plus d'informations ce sujet. Autre chose m'interpelle : l'exportation du modèle ; s'agit-il de déplacer le dispositif dans une autre zone ? Ou de le généraliser ? Ce n'est pas du tout la même démarche. C'est toujours difficile d'exporter un modèle d'un endroit à un autre, je voudrais savoir qui y travaille. Et sur les critères d'analyse du dispositif, comment est évalué le sentiment de mieux vivre des personnes concernées ? Ce qui peut avoir un impact sur les violences intrafamiliales, et par ricochet sur l'aide sociale à l'enfance ? Et par ailleurs, comment évaluer le bénéfice en termes de vivre ensemble, du point de vue des agents ? Dans ce dispositif, ils sont de véritables acteurs de mixité sociale en ouvrant à la frontière entre la marge et la norme. La question : comment vivent-ils ces missions ? Est-ce que cela donne du sens à leur métier ? Est-ce que ces missions ont une portée au-delà du champ professionnel en faisant d'eux des ambassadeurs ancrés dans la vie quotidienne ? Je répète : les actions qui vont sortir de l'axe 3. La question de l'échec, comment c'est géré ? L'exportation du modèle. Et les critères d'évaluation en termes de bien vivre pour les bénéficiaires, les agents. Un véritable interrogatoire, excusez-moi !

_ Ce flot de questions montre votre intérêt pour ce rapport. J'ai prononcé le mot, par rapport au GIP Tandem, aujourd'hui nous allons vers un public de plus en plus éloigné de l'emploi. Les taux de placement 2025 vous ont été donnés. Si on les remplace par rapport à 2023, je prends l'exemple du profil socioprofessionnel ; en 2023 et nous étions à 30 % de taux de placement, contre 45 % aujourd'hui. Le projet tel qu'il a été écrit fonctionne. Il progresse sur le social, en

2023, c'était 17 % contre 33 % aujourd'hui. Un taux de progression relativement important. Concernant la zone géographique, évidemment, l'expérience menée avec l'État et sur le Sud-Manche. C'est bien à l'intérieur du département, mais sur une autre zone. Je vais laisser Sylvie répondre aux questions propres aux critères d'évaluation.

_ Honnêtement, c'est difficile pour moi de répondre aux critères d'évaluation parce que je n'ai pas participé à l'étude qui a été faite, mais le dispositif tremplin a fait débat au sein de cette assemblée.

_ Je voulais revenir sur les autres critères, les bénéfices en termes de mieux vivre ensemble. On le sait, quand les personnes vont mieux, la consommation d'alcool qui sert souvent d'antidépresseur baisse. Et les violences intrafamiliales baissent. Il faudrait mesurer tous ces impacts secondaires de ce projet. Notre problématique, ce n'est pas de participer au développement économique du territoire ou de trouver un boulot à des gens.

Notre problématique, c'est le bien vivre ensemble, et ces critères-là n'apparaissent pas dans les critères d'évaluation du dispositif. Je voulais le souligner.

_ En ce qui concerne les financements, pour les financements complémentaires, il s'agit bien de crédits propres de notre part. Donc, l'effort du conseil départemental est très important aujourd'hui. Nous nous en réjouissons puisqu'il produit ses fruits. Quant à la critérisation, pour ma part, je n'ai pas de remontée sur l'impact direct. Ce dont on peut augurer, quand nous avons affaire à de tels taux de réinsertion, c'est que tout le reste suit. Peut-être avec un taux d'échec, mais le reste suit. Si nous ne faisons pas ça, il faut savoir que le simple fait de déployer ces modes opératoires, redonne de l'espoir. Et cela fait que ces personnes, je n'ai pas le pourcentage j'en suis désolé, il faudrait poser ces questions-là en commission parce que cela nous permettrait de répondre plus facilement en séance plénière. Ce que je peux vous dire, l'impact est là et mesurable. Nous avons des taux, mais cela n'explique pas tout. Il y a le pourcentage de réussite et ce qui en découle en termes de qualité de vie, de bien-être et d'éloignement des problématiques d'addiction ou autre. L'objet est quand même de trouver pour ces personnes un mieux-être. À l'évidence, ça fonctionne. Sylvie ?

_ Peut-êre répondre. Notre objectif premier, c'est que les personnes retrouvent la dignité. Cela passe par la santé, le bien-être, et le fait de retrouver un emploi, une place dans la société.

_ C'est exactement là que je voulais en venir. Ça, il faudrait pouvoir le mesurer pour le dire.

_ Bon. Bien. Sur ce, je propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 44 voix pour et 9 abstentions. Nous passons au rapport 1.3 par rapport au projet de mandature. Avec Isabelle Bouyer Maupas.

_ La lutte contre les violences intrafamiliales constitue un engagement fort du département de la Manche réaffirmé dans notre projet de mandature. Les chiffres montrent malheureusement combien cette mobilisation demeure nécessaire. 2148 faits de violences intrafamiliales ont été relevés par les forces de sécurité dans la Manche en 2025, contre 2013 en 2024. Soit une hausse significative de 6,7 %. Mes chers collègues, ces violences sont un fléau silencieux. Qui

se cache partout. Ces violences sont perverses et destructrices, et elles sont omniprésentes, brisant des vies au quotidien. Nous ne pouvons pas fermer les yeux. Agir est une urgence. Protéger est un devoir. Prévenir est bien sûr de notre responsabilité. Face à cette réalité, le département a fait le choix de continuer à maintenir son engagement dans la lutte contre les violences intrafamiliales. L'appel à projets 2026 mobilise ainsi une enveloppe de 80 000 euros pour soutenir les acteurs locaux dans leurs actions de prévention, protection et d'accompagnement des victimes. Comme nous venons de le voir dans le rapport précédent, le département consacre également 20 000 € au financement d'un intervenant social en gendarmerie. C'est intervenant présent au plus près des forces de l'ordre, ce professionnel permet d'accompagner rapidement les victimes des violences intrafamiliales. Dévaluer leur situation et leurs besoins, de les informer sur leurs droits, et de les orienter vers les services sociaux, les associations et dispositifs de protection adaptée. Il constitue ainsi un relais essentiel entre la réponse des forces de l'ordre et l'accompagnement social des victimes, notamment dans les situations nécessitant une prise en charge rapide. Ces 20 000 € viennent s'ajouter aux 80 000 € mobilisés dans le cadre de cet appel à projets. Donc au total, 100 000 € sont consacrés par le département à la lutte contre les violences intrafamiliales atteignant ainsi l'objectif fixé dans notre projet de mandature. Au-delà de cet appel à projets, notre politique de lutte contre les violences intrafamiliales repose également sur un soutien spécifique à la structuration des réseaux VIF locaux de prévention, afin de favoriser la coordination professionnelle et des acteurs mobilisés sur les territoires. S'agissant de l'appel à projets 2026 doté de 80 000 €, tous les projets retenus illustrent la diversité des actions que nous soutenons. Par exemple, le département va accompagner l'association Phare avec La Belle Échappée qui propose de l'accueil, de l'écoute, des groupes de paroles et un accompagnement à la parentalité pour aider les victimes et les accompagnants à se reconstruire. Il soutient également la démarche VIF "Et les seniors, alors" pour mieux repérer les violences sur les personnes âgées. Nous soutenons un atelier de théâtre à Granville destiné aux femmes victimes de la violence conjugale autour de la reconstruction et de la reprise de confiance en soi. Je tiens aussi à mettre en valeur cette initiative du conseil municipal des jeunes du conseil municipal de sainte Suzanne pour accompagner pour une action de sensibilisation. Bravo à eux ! Au-delà de ces exemples concrets, l'appel à projets permet d'intervenir sur toutes les étapes : prévenir les violences, accompagner les victimes, réduire les conséquences sur les enfants. Accompagner la reconstruction et prévenir la réitération des comportements violents. Nous faisons le choix de maintenir notre mobilisation aux côtés des victimes, de leurs enfants et de tous leurs acteurs qui agissent quotidiennement sur le terrain. J'en profite pour remercier tous les professionnels socio- et médico-sociaux pour leur dévouement, leur écoute, leur expertise et leur proximité auprès des victimes. Ce sont les sentinelles de notre lutte contre la violence. Je remercie aussi les membres de la commission d'instruction et pour la richesse et les propositions. Je vous invite à délibérer et approuver les propositions émises par la commission d'instruction d'appel à projets 2026 concernant la répartition de l'enveloppe financière de 80 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes. Chaque voix unanime, mes chers collègues, sera une main tendue à une victime. Ce rapport a reçu un avis favorable de la

commission Action Sociale, et de la commission des Affaires générales. Merci à tous pour votre écoute.

_ Merci, chère collègue. François Lejeune ?

_ Effectivement, aujourd'hui, nous examinons les résultats de l'appel à projets 2026 relié aux VIF. Je voudrais le relier à un sujet que nous avons porté ici le 3 juillet 2026, notre assemblée a adopté à l'unanimité un vœu porté par les élus gauche et écologistes demandant l'inscription à l'ordre du jour une loi sur les violences intrafamiliales. C'est une forme majeure et un champ dans lequel le département a une responsabilité particulière. Cette proposition de loi est aujourd'hui examinée au Parlement. Ici dans la Manche, les chiffres rappellent l'ampleur du sujet : 2148 faits de violences intrafamiliales relevés en 2025, soit une augmentation de 6,7 %. Cette hausse doit nous alerter. Elle peut aussi traduire une meilleure libération de la parole, et un meilleur signalement. C'est une bonne chose à une condition ; c'est que nous soyons en mesure de répondre à celles et ceux qui parlent. Derrière ces chiffres, il y a des hommes, des femmes, des enfants, des familles. C'est là que le rôle du département est essentiel, nous sommes une collectivité de proximité compétente en matière de protection sociale de l'enfance. Au quotidien, nous travaillons avec des professionnels qui sont les premiers à voir, entendre et accompagner. L'appel à projets soutient une vingtaine de projets dont il faut saluer les actions. Formation des professionnels, repérage à l'hôpital… je pense notamment au centre hospitalier du Cotentin qui va recevoir 10 000 € pour renforcer le repérage des victimes. Et je pense aussi aux travaux engagés sur les violences faites aux seniors.

Et je voudrais aussi mentionner une initiative qui me semble particulièrement parlante, celle du conseil municipal des jeunes. Ils vont mener une action de sensibilisation de leur commune en distribuant des flyers pour identifier les bons interlocuteurs. Une politique publique peut commencer très simplement, en donnant les moyens à des jeunes de s'emparer très simplement d'un sujet et permettra peut-être à quelqu'un de sortir du silence. C'est exactement le type d'initiative que nous devons encourager. La lutte contre les violences ne peut se limiter à intervenir, il faut prévenir, repérer, protéger, accompagner. Il faut aussi travailler à prévenir la réitération des comportements violents. Cela nous amène à la question des moyens posés dans le vœu que nous avons tous voté en juillet dernier. Ici, ils sont utiles. Ils font vivre des projets concrets sur l'ensemble du territoire. Mais les besoins ne sont pas annuels. Les associations ont besoin de visibilité, les professionnels de temps et de formation et les victimes de réponses continues. Une nouvelle loi n'aura de sens que si elle est accompagnée de moyens nécessaires pour la justice bien sûr. Mais c'est aussi pour les collectivités qui font de la propension et de la protection. Nous formons le souhait que l'enveloppe puisse être progressivement renforcée dans les prochains budgets. Nous connaissons les contraintes qui pèsent sur les finances départementales. Les besoins que ces projets révèlent, et la hausse des faits relevés, ça apporte un effort qui s'inscrit dans la durée. Notre groupe votera favorablement ses délibérations. Les 80 000 € que nous vaut aujourd'hui permettent de faire vivre des projets très concrets. À nous maintenant de faire en sorte que cette politique puisse s'inscrire dans la durée avec des moyens à la hauteur des besoins. Au-delà des projets des chiffres, il y a aussi ce que des milliers de personnes ont rappelé chaque lundi dans des rassemblements citoyens, une

exigence simple : que chaque victime puisse trouver une porte ouverte et un professionnel capable de l'écouter et que chaque enfant exposé aux violences soit protégé. Je vous remercie.

_ Merci. Philippe Gosselin demande la parole.

_ Merci, Président, je voudrais rebondir sur les propos d'Isabelle et de Pierre François Lejeune. Il est question de la loi intégrale. Je vais parler plus en tant que parlementaire. Je vais mettre l'accent sur le fait que si, la loi intégrale sera votée dans quelques jours. Elle le sera dans un vote solennel mardi prochain. Elle le sera aussi dans une déclinaison locale. Le cadre est national, mais les drames sont aussi locaux et partout. 6,7%, ce sont les chiffres connus, donc les dépôts de plaintes, or il y a un phénomène d'invisibilité sur ce sujet, déposer une plainte, c'est compliqué. C'est un travail sur soi pour les victimes qui est énorme. Les chiffres sont sans doute sous-estimés. Je ne remets pas en cause les chiffres du département, mais c'est juste la partie visible de l'iceberg. Chaque année en France, ce sont 160 000 enfants qui subissent des agressions sexuelles et des viols. Si on fait la moyenne par classe, les statistiques sont incarnées, c'est 3 gamins par classe. C'est aussi 100 femmes qui meurent chaque année sous les coups de leur conjoint. Entre 2017 et 2023, les chiffres sur lesquels nous nous appuyons pour la loi intégrale. Je fais partie de la commission qui travaillait sur la loi intégrale. Les faits enregistrés pour violences sexuelles ont explosé de 282%, grâce en grande partie à la libération de la parole. Pourtant, j'y reviens, près de 3/4 des plaintes pour viols ou violences sexistes et sexuelles ont été classées sans suite. 94 % dans les cas de viol. Les chiffres sont là. Nous avons une forme d'impunité face aux violences sexuelles contre les femmes et les enfants. Si l'intitulé du texte de cette loi dite intégrale, je reviendrai sur le terme dans quelques années, si on parle de violence sexiste et sexuelle à l'égard des femmes et des enfants, en réalité, il y a quelques hommes, mais c'est 93 % des victimes qui sont des femmes. Dans 97 % des cas, ce sont des hommes qui sont les auteurs. Il n'y a pas de volonté d'écarter qui que ce soit, ce sont les faits. C'est un phénomène de masse. Il a été mis en avant peut-être encore plus ces derniers temps et avant l'été avec le meurtre de la petite Lyanna, nous n'avons pas attendu ce drame, chacun a pu se sentir parent de cette petite fille qui a été martyrisée, violée et violentée. Ça fait froid dans le dos. L'exemple de la Manche est un bon exemple. Nous n'avons pas attendu ce drame pour pouvoir se mobiliser. Je pense que, le moment venu, nous trouvons largement un accord, je ne vais pas anticiper sur les débats futurs ni sur ce que pourrait en dire le Président, je pense que nous trouverons des voies et donc quelques moyens pour avancer sur ce sujet. Nous sommes dans un département rural, tout est censé bien se passé, mais non, même dans les départements ruraux, il semblerait peut-être même que plus encore dans les départements ruraux, il y a des difficultés. Oui, nous avons beaucoup parlé, pendant les débats sur la loi intégrale, les articles 27, 28, 29, les deep fakes, ce sont des montages vidéos sexuelles souvent d'adolescentes. Vous allez à Saint-Hilaire-du-Harcouët, au mois de mars 2025, plusieurs adolescentes ont été victimes de deep fakes. On se disait que c'était des jeunes de chez nous, ce n'était pas possible. Si, c'est partout. Il y a vraiment un engagement à avoir là-dessus. Une ambition élevée et intégrale parce que la loi s'adresse à toutes les sphères de vie des individus avec des dispositifs prévus pour prévenir, détecter, protéger, mettre un terme à sa violence, avec accompagnement des victimes dans tous les cadres, les écoles, les universités, le secteur de

la santé, sur Internet et les réseaux. Le travail. Ça porte aussi sur des actions ambitieuses sur le parcours judiciaire. C'est le signalement de la violence, prendre aussi en compte la parole des victimes et bien sûr des moyens financiers. Le gouvernement a annoncé une enveloppe conséquente, 3 milliards d'euros, pas une seule fois, ça veut dire des recrutements de psychologue, de l'accompagnement. Il va falloir aussi avoir en tête que cela va prendre un peu de temps. Ce n'est pas pour diminuer les mérites de ce texte qui sera voté très largement la semaine prochaine. Dans la commission, il y a eu de vrais débats. Ce n'est pas neutre. Mais nous n'avons pas le droit de laisser des enfants en souffrance, de laisser des femmes continuer à se faire violenter et violer, être dans un cadre qui est normalement un cadre protecteur, très souvent, c'est celui de la famille, la cellule de base. C'est l'occasion d'avoir un propos un peu plus large. Puisqu'il y avait une interpellation, je ne le pas comme ça, mais comme il y avait le souhait de parler de la loi intégrale. Je trouvais que c'était un peu le moment de poser quelques chiffres et des éléments et de dire très modestement, c'est ma conclusion, que, pour le moment, la Manche n'a pas à rougir. Le département n'a pas à rougir de son action. Nous n'en faisons jamais assez, c'est évident. Mais nous avons une action qui avait été vraiment mise en avant au début du mandat. Elle sera renouvelée et à approfondir, sans aucun doute. Mais par rapport à ce que nous nous étions fixé, ça tient ses promesses. Disons-le. Elle les dépassera d'ici à quelques mois. Tout ça dans l'intérêt effectivement des victimes essentiellement. Ça doit nous attirer et nous motiver. Je vous remercie.

_ Merci. Ces chiffres laissent rêveurs, c'est un cauchemar ! Sans prolonger plus, je vais mettre aux voix ce rapport douloureux. Mais chargé d'espoir en ce qui nous concerne. Bien. Avec cette dernière voix, nous arrivons à l'unanimité. Merci pour ce bel élan. Gageons que l'avenir ne sera pas aussi pavé. Mais bon, c'est un dossier énorme, gigantesque. Malheureusement, il progresse inexorablement. On ne peut pas rester sans rien faire, à l'évidence. Nous passons sans tarder au rapport 1-4, relatif à un avenant n°1 sur le contrat départemental de protection de l'enfance.

_ Ce contrat, ce rapport s'inscrit dans le cadre du contrat départemental de prévention et de la protection de l'enfance pour les années 2025 à 2027. Il a été conclu entre les départements, l'État et les agences régionales de santé. Cette contractualisation permet de poursuivre des priorités partagées qui rejoignent pleinement les orientations du département. À savoir : agir davantage en prévention, soutenir les familles le plus tôt possible et adapter les réponses aux besoins des enfants. Une orientation forte est donnée à la prévention et à la santé dès les premières années de la vie. L'objectif est d'intervenir le plus précocement possible, notamment avec le programme PANJO que nos équipes se sont approprié. Cette politique se poursuit avec le renforcement de la prévention en santé chez les jeunes enfants, notamment à travers les bilans de santé réalisés à l'école maternelle. Cette attention particulière portée à la santé concerne également les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le dispositif santé protégée vise à garantir un suivi coordonné au plus près des besoins. Une autre orientation est d'intervenir davantage en amont auprès des familles pour éviter que les situations ne se dégradent. Le développement de l'accompagnement intensif à domicile avec 55 places supplémentaires depuis septembre 2025 doit permettre de renforcer le soutien à la parentalité et de développer lorsque cela est possible des réponses alternatives au placement en établissement ou en

l'assistante familiale. Une attention particulière est portée aux enfants protégés en situation de handicap pour lesquels des soins nécessitent souvent une coordination rapprochée entre la protection de l'enfance, sanitaire et médico-social. L'objectif est de mieux soutenir les professionnels qui les accompagnent et de développer des possibilités d'accueil tout au long de l'année. À travers cette contractualisation, le département poursuit une orientation claire dans sa politique de l'enfant : privilégier la prévention, agir le plus tôt possible et mieux prendre en compte la santé et les besoins de chaque enfant. À noter que l'État apporte son soutien financier au département dans le cadre de ce présent contrat pour la réalisation de ces actions au titre de l'année 2025 ce soutien a été de 2,9 millions d'euros dont 1,79 million sur le fond de l'État, de 188 000 € sur le fonds d'intervention régionale et 641 1000 euros sur l'objectif départemental des dépenses de santé. Il vous est proposé d'autoriser la signature de l'avenant de ce contrat pluriannuel de prévention et de protection de l'enfance et de poursuivre sa mise en œuvre. Je vous remercie.

_ Je vous remercie, Monsieur le Président, nous voterons ce contrat parce que chaque euro consacré à la protection de l'enfance est un acte essentiel pour l'avenir de nos enfants. Les drames de ces derniers mois ont remis cette question au cœur des débats. Depuis 10 ans des lois des annonces succède, mais leur mise en œuvre concrète tarde parfois. Dans la Manche, le département est en première ligne, mais la protection de l'enfance ne relève pas de lui seul, un enfant est aussi un élève, un patient, parfois un enfant en situation de handicap. Lorsqu'un enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance ne trouve pas de place adaptée à son handicap, le département doit trouver une solution. Mais, il ne peut pas compenser à lui seul les carences des autres politiques publiques. Nous avons besoin d'un État stratège qui coordonne, anticipe et assume pleinement ses responsabilités. Soyons clairs, la participation financière de l'État à ce contrat ne peut pas constituer un solde de tout compte en matière de protection de l'enfance. Ce contrat soutient des actions utiles, mais ils ne sauraient remplacer des engagements de l'État dans ses propres champs de compétences. Nous regrettons également le manque de visibilité financière. Nous devons chaque année attendre de savoir si l'État maintiendra son soutien. La protection de l'enfance exige des moyens prévisibles et durables. Le Conseil départemental de la Manche, nous avons collectivement la responsabilité de faire de la protection de l'enfance une priorité concrète suivie et évaluée pour que chaque enfant bénéficie d'une protection à la hauteur de ses besoins. Nous devons pouvoir compter sur l'engagement de tous, celui du département, de l'État, de l'ensemble des acteurs qui accompagnent les enfants. Je vous remercie.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Oui.

_ J'ai été trop vite dans ma conclusion, j'ai oublié de dire, c'est important, que ce rapport a reçu un avis unanimement favorable de la commission Action sociale.

_ Merci pour ce rappel. S'il n'y a pas d'autres demandes, je propose de mettre aux voix. Bien. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. L'ordre du jour appelle maintenant le rapport 1-5 avec la motion. Je ne sais pas si Philippe est parti loin. Je proposerai bien dans cette attente que nous passions, sachant que nous avons 3 demandes d'appui aux territoires. Si Alain

Navarret pouvait nous présenter les 3 rapports de manière très rapide, je te prends à brûle-pourpoint.

_ Je ne sais même pas si Monsieur le Député aura le temps de revenir que j'aurais déjà fini ! Très sérieusement, vous savez que c'est notre instance plénière qui examine les demandes globales d'emprunt pour les prêts aidés. Les 3 rapports sont très identiques. Ils sont souscrits par la même personne, Monsieur le Directeur de la DA HLM Coutances-Granville, auprès du même organisme bancaire, La Caisse des dépôts et consignations. Très rapidement, la première demande de garantie d'emprunt consentie par le Conseil départemental concerne un montant de 50 millions d'euros pour des prêts locatifs à usage social. Il s'agit par ses actions d'assurer le financement de construction de logements neufs, ou l'acquisition et l'amélioration de logements existants. Voilà pour le premier rapport. Ce sont les mêmes modalités pour le 2e rapport avec une somme engagée de 40 millions d'euros pour des prêts PAM, ce sont des traits de réhabilitation. Ils sont destinés à la réhabilitation de logements existants. Et enfin 5 millions d'euros sont également demandés en garantie, toujours par le même demandeur, toujours auprès de la même banque pour des prêts PLAI, prêts locatifs aidés d'intégration. Ce sont des prêts destinés à assurer le financement d'opérations d'acquisition de construction et d'aménagement de logements locatifs très sociaux. Saluons le dynamisme des opérateurs HLM et les sommes considérables en jeu pour toute cette partie sociale en particulier du logement. Voilà les 3 rapports.

_ Merci pour cette présentation, je ne sais pas si elle appelle de part et d'autre des réactions. Je n'en vois pas, je mets aux voix. Rapport par rapport, 2-1, d'abord. Délibération adoptée par 51 voix, 2 ne prenant pas part au vote. Je vous remercie. Rapport 2-2. Oui, on prend le vote, on le considère favorable, le boîtier n'en peut plus, visiblement. Nous allons considérer 51 voix pour et 2 ne prenant pas part. Vote suivant, 2-3. Merci pour les 51 voix favorables, 2 ne prenant toujours pas part au vote. Je vous remercie. Nous passons maintenant au rapport 1-5 pour soutenir nos sapeurs-pompiers autour d'une motion du groupe de la majorité qui va nous être présentée par Philippe Gosselin, sachant que nous avons évoqué cette motion avec le groupe minorité par ailleurs.

_ Je vous prie d'excuser mon petit décalage horaire. Je reviens plein d'essence du lieu que j'ai quitté il y a peu. Mais j'ai mal évalué la durée d'intervention, de collègues, pas la mienne. Très sérieusement, il me semblait important dans cette session d'automne de pouvoir aborder la question des sapeurs-pompiers. Bien sûr, il y a l'actualité, ce qu'il s'est passé cet été. Les dizaines de milliers d'hectares de forêts qui ont brûlé. Mais ce sont aussi plus de 200 maisons notamment dans une commune de la Gironde bien commune désormais, tristement connue. Mais si les sapeurs-pompiers n'avaient pas été organisés et s'il n'y avait pas eu de la solidarité y compris à partir de notre département, de nombreux sapeurs-pompiers de la Manche sont allés dans les Pyrénées orientales et dans la Gironde, sans doute les dégâts auraient été davantage conséquents. Il faut aussi pouvoir penser à ces victimes. Il y a des gens toujours traumatisés. Quand vous devez quitter votre logement, même si le lendemain vous savez qu'il n'a pas brûlé, en emportant l'essentiel, c'est un stress dont on ne se départit pas en quelques jours. Ce sont des familles entières qui, aujourd'hui, ont encore en mémoire ces éléments-là. Je

pense aussi particulièrement aux familles, les 4 pompiers décédés en mission. C'est l'occasion d'exprimer vraiment dans la Manche et ailleurs notre solidarité. Nous pensions que l'occasion devait aussi être importante pour nous réunir et voter ce vœu. Certains diront que c'est un vœu supplémentaire. Nous en avons déjà beaucoup. Peut-être qu'il n'est pas suffisamment prescriptif. C'est l'occasion de rappeler un certain nombre d'éléments. Nous sommes ici tous attachés au modèle français de sécurité civile et en particulier avec les sapeurs-pompiers. C'est ce modèle qui lie et complète des professionnels et des volontaires. C'est quelque chose d'important. Ce n'est pas le modèle unique en Europe, par exemple. C'est aussi permettre de rappeler, c'est particulièrement vrai dans un département comme le nôtre, dans ce modèle qui est aussi un modèle départemental, ce sont des choix d'investissement de nos collectivités, les intercommunalités, parfois les syndicats d'incendie des communes et de département, c'est des choix de proximité et de grands maillages. Nous avons des centres de secours positionnés sur l'ensemble du territoire. Ça permet d'exprimer cette solidarité. Je viens de l'exprimer avec des déplacements ici ou là dans d'autres secteurs d'interventions qui ne sont pas liées aux feux de forêt, à la canicule. Nous avons eu des inondations, l'hiver dernier. Et d'autres exemples. Aujourd'hui, nous partageons le constat d'un système à bout de souffle. Un système à bout de souffle, ce n'est pas simplement des financements qui sont attendus. C'est ce qui est rappelé dans cette motion. Nous soutenons la définition d'une trajectoire financière pluriannuelle. Il y a la règle de l'annualité budgétaire, bien sûr. Mais il faut des engagements pluriannuels. C'est la loi de finances ou une loi particulière qui pourrait donner le la. Nous l'avons bien sur la programmation militaire. Nous l'avons aussi dans d'autres domaines qui vont se décliner localement, je pense à l'expérimentation menée dans le cadre de l'Éducation nationale dans la Manche et dans 17 autres départements. On verra sur les fermetures de classes, les moyens accordés, comment ça pourra s'agencer réellement sans être naïf. Mais il faut une visibilité pluriannuelle. Et au-delà. Je pense qu'il faudrait aussi pouvoir remettre à plat en partie au moins le mode de financement des SDIS. Nous avons des interventions, je pense qu'il en sera question tout à l'heure par la voix des uns et des autres, les taxes sur les contrats d'assurances, etc. Je crois qu'il faut aussi prendre en compte ce qui n'est pas détruit, ce qui est protégé grâce aux interventions des sapeurs-pompiers. J'évoquais les 183 maisons totalement rasées en Gironde, mais quel serait le prix de plusieurs centaines ou milliers de logements détruits ? De gens davantage blessés ? Etc., etc. Ce coût doit être aussi évalué d'une autre façon et intégré dans d'autres financements. Il y a cette organisation de la sécurité civile qui est un peu colmatée ici ou là. Il y a quelques petites réformettes, mais les conclusions de Beauvau, nous les attendons encore. Il y a un projet de loi sur la sécurité civile qui n'est pas satisfaisant. L'association des départements de France a dit tout le bien qu'elle en pensait. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux. La fédération des sapeurs-pompiers de France, j'ai rencontré son président il y a 15 jours, elle ne dit pas autre chose. Nous étions un certain nombre, je parle sous le contrôle des collègues qui siègent au conseil d'administration du SDIS, il y a 8 jours nous étions au SDIS, on rappelait bien aussi cette nécessité au-delà. Aujourd'hui, c'est un soutien affirmé, une demande de réévaluation des trajectoires budgétaires en ayant bien conscience, encore une fois, de l'état de la situation financière en France est donc une remise à plat. Repenser l'organisation de la sécurité civile, ce n'est pas un simple vœu de soutien qui serait déjà en tant que tel important

pour nos sapeurs-pompiers, ceux de la Manche en particulier, mais une attente forte et une demande forte de remise à plat, de perspectives, de prévisibilité sur plusieurs années et non pas être obligé tous les ans de remettre l'ouvrage sur le métier, c'est nécessaire de faire des évaluations annuelles, évidemment. Mais avoir plus de visibilité et que tout ça soit plus consistant. Je vous remercie.

_ Merci pour cette présentation. Oui. Gilles Lelong a la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Les incendies de l'été ont été le déclencheur d'un grand mouvement national chez les sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers de la Manche y participent activement. Les motifs de cette concertation sont multiples, mais ont tous pour origine le sou financement des autorités départementales d'incendie et de secours. Notre département n'y fait pas exception, malgré les efforts financés par les financeurs, ces dernières années, nous avons déjà dénoncé des efforts insuffisants au regard de la situation actuelle. Augmentation des cotisations sociales, accroissement des interventions, inflation du coût des véhicules à renouveler. Pourtant, faut-il le rappeler ? Le SDIS N'est pas dispendieux. Le dernier rapport de la Chambre régionale des Comptes en atteste, il est même en sous-effectif, en dessous de la moyenne nationale tant pour les pompiers professionnels que volontaires. Une situation qui entraîne une sollicitation importante chez les sapeurs-pompiers volontaires avec des rapports conflictuels avec les employeurs et des dommages pour leur santé. À très court terme, ces difficultés finiront par obérer la capacité opérationnelle à l'échelle du département. Face à ce vent de fronde, Philippe Gosselin pour la majorité départementale vient de présenter une motion de soutien. Si le texte a le mérite d'exister, il est essentiellement situationnel, centré sur le financement et la gouvernance de la sécurité civile. La déclaration intersyndicale porte également des revendications opérationnelles statutaires, sanitaires et sociales. Nous aurions voulu voir apparaître la reconnaissance de la crédibilité et des risques professionnels. Le recentrage des missions de secours à la personne et la lutte contre les carences ambulancières. Une action chronophage et qui n'est pas rémunératrice. Autant de sujets sur lesquels les organisations syndicales portent un regard responsable et constructif. Évidemment, le financement du SDIS reste un élément de préoccupation majeure. Sur ce sujet le Beauvau de la sécurité à apporter des éléments de réflexion, mais la clé de répartition a de facto le bénéfice de notre SDIS, l'instauration de la taxe additionnelle à la taxe de séjour, le transfert des financements des SDIS aux EPCI. Ou bien encore une mobilisation de financements relevant de l'ARS, une panoplie de mesures dont le législateur devra s'emparer lors de la préparation du budget 2027. Je souhaiterais partager avec vous le témoignage d'un sapeur-pompier mobiliser contre les incendies en Gironde : "pour la première fois de ma carrière face à un incendie, j'ai reculé, battu en retraite. Je n'ai pas reculé par peur ou manque de volonté, mais par manque de moyens. Nous n'avions pas les moyens matériels de nous maintenir pour combattre cet incendie". Nous considérons cette notion incomplète et nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

_ Jacky Bouvet.

_ Merci, Monsieur le Président, quelques mots pour dire que cette notion s'inscrit dans la continuité des engagements du département aux côtés de nos sapeurs-pompiers. Il est important de le rappeler. Cet engagement est bien concret. En 2026, nous consacrons plus de 21 millions d'euros au SDIS, notre contribution progresse de 3,5 %, 750 000 € supplémentaires. Cet effort s'inscrit dans la durée. Entre 2018 et 2025, la contribution du département a augmenté de 3,9 millions d'euros. Nous avons fait le choix année après année d'accompagner l'évolution des besoins de notre service départemental d'incendie et de secours. Soutenir nos sapeurs-pompiers, c'est aussi préparer l'avenir. Les missions évoluent. Les risques changent. Notre modèle de sécurité civile doit pouvoir bénéficier d'un financement durable permettant de continuer à investir et s'adapter. C'est le sens de cette motion, poursuivre l'engagement du département et porter avec les SDIS élèves département de France la nécessité d'un modèle de financement à la hauteur les difficultés auxquelles nos services de secours devront faire face dans les années à venir. Il ne s'agit pas de saluer l'engagement quotidien des sapeurs-pompiers et surtout de leur donner collectivement les moyens de continuer d'assurer leur mission dans les années qui viennent.

_ Merci, chers collègues, pour ces précisions. Odile, tu veux la parole ? D'accord. Karine ? Je voyais que c'était allumé vert.

_ Oui, oui, je reviens sur les propos de mon collègue. Nous en avions discuté. Nous avions des choses à rajouter, certes. Mais je l'avais confirmé en Affaires générales, c'était un vote unanime avec une prise de parole. Donc je pense... L'abstention, c'était en commission, en commission Affaires générales, en attendant de pouvoir en discuter en gros. Mais je m'étais engagée à ce que nous votions cette notion. Elle sera votée par le groupe de la gauche. De la minorité de l'opposition.

_ Très bien. Merci pour cette précision. Il est vrai que nous en avions échangé auparavant. Tout cela, hormis les points d'accord ou de désaccord nous amène à un fait essentiel : cette situation des sapeurs-pompiers du SDIS 50 comme d'autres ne peut pas durer, on se heurte véritablement au mur du financement. Là encore, lorsque nous nous en sommes entretenus en comité des financeurs la semaine dernière, le colonel Sébastien Gras ici présent nous a fait une présentation néanmoins alarmante sur les années futures. Si, quand bien même, nous acceptons, tous financeurs confondus, il faut bien dire que dans ce comité des financeurs, il y a unanimité de pensée et d'action de la part des EPCI et du département à l'évidence. Mais nous nous porterons dans les années à venir à ce mur de financement : un résultat chroniquement déficitaire. C'est de cela dont il faut venir à bout. Nous ne pouvons pas réaliser cet exercice tout le temps que les carences ambulancières ne seront pas réglées. Il y a eu quelques règlements qui se sont faits dans cette fin d'année. Valérie Nouvel nous l'a précisé l'autre jour. Il y a des éléments qui ont été réglés. Mais on ne peut pas rester sur un tel déséquilibre qui plombe littéralement les comptes du SDIS. On peut toujours demander l'effort aux collectivités, mais vous voyez l'effort demandé aux collectivités, est-ce qu'on pourra éternellement financer ? C'est la question que je me pose. La réponse trouvée sur le financement de l'équipement des SDIS de France, en passant par les Canadairs, mais au risque d'attendre un certain nombre d'années eues égard à la file d'attente, on ne peut pas prétendre trouver une solution sans avoir

recours maintenant à une taxe. Les départements de France demandaient à ce que ce soit les assureurs qui financent. Il y a une sauvegarde des biens réalisés par les sapeurs-pompiers, tous les jours. Ça mérite quelque pas de la part des assureurs d'abonder et d'être présents. Le stratagème trouvé est d'augmenter la taxe sur les conventions d'assurance, la TSCA, de 18 pour les véhicules automobiles, elle va passer à 18,9 %. 0,9 %. Je l'ai dit à la presse ce matin, je vous invite à faire les calculs sur les conséquences réelles de ce 0,9 %. Ça va bien au-delà des 200 millions affichés aujourd'hui. Faites l'exercice, documentez-vous sur les cotisations d'assurance sur les véhicules terrestres à moteur. Vous verrez que les 0,9 vont très loin. Au bout d'un moment, nous pouvons tout entendre, mais nous dépendons véritablement d'une bonne volonté de l'État de dynamiser la trésorerie et les finances des SDIS. D'année en année, on ne peut pas reporter. Il y aura une issue où les 3,5 ne seront plus suffisants, il faudra verser plus. Irrémédiablement. C'est là que j'en appelle à la responsabilité de l'État. Les 200 millions dont nous avons parlé, c'était un peu ubuesque. Le premier jour nous entendons 200, on entend 150 et le surlendemain 200. Alors que l'effet de la taxe est plus important. Je suis heureux que nous trouvions un accord autour de cette notion de façon à ce que l'alerte soit lancée.

_ Je remercie nos collègues associés à cette motion. Ça lui donne une force supplémentaire. Ça n'enlève en rien un certain nombre de reproches ou de lacunes que vous pourriez reprocher à ce texte. Pour bien éclairer les choses, quand j'évoquais le fait de repenser l'organisation de la sécurité civile, ça englobait, Gilles, réellement une partie de ce que tu as pu dire. J'ai bien en tête ce qui a été dit par le président de l'union départementale au CA du SDIS, et des représentants du personnel. Il y a une prise de parole. C'était parfaitement justifié. Elle était vraiment de très bonne tenue, je dois le dire. C'est la place aussi du privé, des ambulanciers. Beaucoup de choses que nous connaissons tous maintenant. J'avoue que je fatigue, comme vous tous, à dire depuis des années la même chose : il faut revoir l'organisation. Ça passe aussi par ces éléments-là. Il n'y a pas que des éléments financiers, même si les financements ont leur importance. À titre personnel, je pense aussi qu'en termes de financement, ça peut faire débat chez les hôteliers, les propriétaires de camping, ce n'est pas si simple, mais ça ne me choquerait pas, je le dis pour lancer ça en réflexion, que la taxe de séjour soit aussi un des éléments. Quand vous êtes dans un département où vous êtes 200 000 habitants, je dis n'importe quoi, on connaît les départements très touristiques, 200 000 habitants, mais que l'été, il y a 5 fois plus, je ne parle pas de la Côte d'Azur de la Gironde ! Ça ne peut pas suivre. C'est clair. Ce n'est pas simplement garantir des ressources, c'est au revoir pour une part des modalités des ressources. Ça va au-delà. C'était un petit complément. Je pense que nous sommes à peu près d'accord. Merci pour ce vote.

_ Valérie Nouvel a la parole.

_ Merci, Président, je voudrais remercier nos sapeurs-pompiers pour leur mobilisation. Et pour la qualité du service public rendu aux Manchoises et aux Manchois. Il faut le souligner. C'est un point extrêmement important pour moi. Encore un peu, tu l'as dit, je ne suis pas une élue adepte des vœux. Je retrouve dans ce vœu une liste de bonnes idées que nous ressortons régulièrement sur comment financer le SDIS, ce n'est pas un reproche, mais un constat, les années passent et rien ne vient. Face à ça, il y a une mobilisation du département, des EPCI, l'année dernière la

contribution volontaire, on aurait aimé que ce soit l'exception et non la règle. Mais les discussions montrent que ce ne sera pas une année exceptionnelle. Et pour le budget 2026, quand on se projette sur un budget de 2027, qui va devoir prendre en compte cette nécessité absolue d'une contribution volontaire des collectivités et du département. Je voulais revenir sur ce que tu évoquais pour les carences ambulancières. C'est l'occasion d'envoyer un message fort à l'ARS, qui va recevoir cette année encore de l'argent à travers le projet de loi de finances pour ensuite payer les carences ambulancières. Nos pompiers et le SAMU conviennent ensemble ce qui est carences et ce qui ne l'est pas. Le travail est parfaitement fait dans l'ensemble des départements de la Normandie. La copie arrive à l'ARS, qui verse l'argent non pas au SDIS, mais aux hôpitaux. Vous connaissez tous la situation de l'hôpital de Saint-Lô, nous avons signé un courrier en commun pour demander en direct le versement des carences au SDIS. À Annecy il y a eu une réunion des départements de France avec le directeur général de la sécurité civile, qui représente à son ministre qui n'a pas pu venir jusqu'à nous. Vous comprenez, il y avait 3 lycéens qui manifestaient donc il n'a pas pu venir. Je me passerai de commentaire. J'ai évoqué cette possibilité de versement direct. J'aurais aimé que ce moment-là le directeur de la sécurité civile ne prennent pas de notes, qu'il maîtrise la question. Il a rebondi sur cette proposition et les départements de France vont travailler cette question. Mais à chaque fois, on constate la mobilisation des territoires pour effectivement trouver l'ingénierie nécessaire, essayer de sortir des budgets équilibrés pour les sapeurs-pompiers. De mon côté, je n'attends absolument rien de l'État pour l'année qui vient et l'année suivante, nous le savons, on rentre dans une période difficile. Pour conclure, je vois des maires, des élus qui disent : " que pouvons-nous faire pour les sapeurs-pompiers ?". Je donne des pistes : faites attention à vos conventions, embaucher des sapeurs-pompiers volontaires dans vos communes, bâtissez des conventions qui leur permet d'intervenir, revenez vers le SDIS pour trouver ensemble les meilleures solutions pour les mobiliser. Je regarde un fervent contributeur des conventions, Alain Navarret et Valérie Coupel-Beaufils, on a parlé ce matin. Si je n'avais que dès Alain Navarret et Valérie Coupel-Beaufils dans la Manche, on ferait œuvre honorable pour le sapeur-pompier volontaire. Premier exemple. Deuxièmement, l'habitat, faites attention à l'habitat. Est-ce que vous travaillez tous pour permettre à vos sapeurs-pompiers de se loger à des loyers raisonnables à proximité de la caserne ? C'est une piste que nous pouvons suivre. Des maires le regardent dans la Manche. Je vous invite à regarder davantage ce point. Et puis, il faut aussi penser à quelque chose d'important : on parle beaucoup des victimes des feux de forêt cet été qui ont tout perdu. On mesure le choc psychologique subi. Il faut aussi penser aux sapeurs-pompiers qui ont été sur le feu et qui sont rentrés. Vous allez les rencontrer bientôt, il faut penser à leur parler et de se préoccuper de ce qu'ils ont vécu sur place et les soutenir. Si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à les mettre en œuvre. Je reste mobilisée à vos côtés, nous avons eu la joie d'accueillir à nouveau Franck Esnouf. Il était hier soir à l'inauguration du centre de secours de Brécey. On avait attendu son secours pour l'inaugurer. On montre dans la Manche qu'en l'espace de quelques mois nous avons su inaugurer hier 2 centres de secours, les collectivités sont mobilisées. Mais c'est de l'investissement. Mais sans sapeurs-pompiers, nous n'irons pas très loin. Merci à tous de votre mobilisation. J'espère que ça ne restera pas un vœu et qu'on pourra aller plus loin. Merci de ton action lors du projet de loi de finances. Les débats vont être intenses. Nous comptons

tout sur toi pour venir habiller en rouge pompier dans l'Assemblée nationale, chaque fois qu'il y a un texte qui prononcera le mot SDIS, ou pompier. Merci à vous.

_ Pour répondre ce point budgétaire, je suis dépositaire et je sollicite les co-signatures de plusieurs collections des amendements Départements de France qui ont des retombées importantes sur les collectivités, les départements et en faveur des SDIS, gens rappelle que je ne suis qu'un sur 577. L'opération budgétaire est assez compliquée ces derniers temps. Mais c'est dans les préoccupations. Ras-le-bol des vœux qui sont yeux, je suis d'accord et qui ne sont pas suivies d'effet. Mais c'est aussi important de rappeler, c'est l'occasion de le faire, notre attachement à ce modèle, nos sapeurs-pompiers, personne n'oublie les traumatismes qu'ils subissent. Nous le voyons bien quand nous en discutons individuellement.

_ Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. À l'unanimité, je vous remercie pour ce beau mouvement d'ensemble autour de nos sapeurs-pompiers, le colonel pourra faire remonter que la motion a été votée d'une seule voix. Nous passons au rapport 2-4, Adèle Hommet va nous présenter ce rapport autour du CDJ. Si nous clôturons une période, nous allons en ouvrir une autre en fin d'année. Elle a la parole.

_ Merci, Président. Nous avions déjà évoqué le bilan de ce CDJ. Un bilan plus que... dont nous pouvons être vraiment fiers, ils n'étaient pas 54, mais ce n'est pas la quantité qui fait la qualité. 41 jeunes ont vraiment su se mobiliser au cours des 2 années et montrer la qualité de la jeunesse de la Manche. Très sincèrement, j'ai eu ce petit bug dans l'expression, mais il est dû à la qualité de ce qui a été présenté. Je vous rappelle rapidement les 4 grandes réalisations des 4 commissions du CDJ, le Conseil départemental des jeunes qui a été créé en mars 2018. Ça fait quand même 8 ans. Dont 4 impactées par le Covid. Pour la commission culture et patrimoine, c'était une mise en valeur très moderne de notre patrimoine. Il s'agissait de podcasts pour valoriser les sites départementaux, la libération de Cherbourg, l'Abbaye d'Hambye, la ferme musée de Sainte-Mère-Eglise. La commission sport et avenir : qui fait un écho assez flagrant à l'actualité, la commission a souhaité travailler sur l'orientation. Ils souhaitaient en parler dès la classe de 4e ne pas attendre le stage de 3e. Entre nous connaissons l'évolution vers Parcoursup et le stress généré, on peut noter cette volonté d'anticiper de nos jeunes. Ils ont notamment fait intervenir des professionnels dans 9 collèges et réalisé 2 forums métier. Ils se sont appuyés sur celui de Saint-Hilaire-du-Harcouët pour créer eux-mêmes celui de Coutances. Un peu plus de 500 jeunes ont pu rencontrer des professionnels, s'orienter ou s'écarter d'un stage. C'était une très belle expérience. C'est ce qu'ils ont pu nous dire. La commission bien vivre ensemble : la réalisation d'un court-métrage pour lutter contre le harcèlement avec un message un peu décalé par rapport à ce que nous pouvons voir habituellement et des propositions qui font réagir, qui suscitent le débat, c'est ce que nous attendons totalement. Pour la commission environnement et développement durable : la création de panneaux dans le cadre du D-D game, le développement durable game, nos jeunes, au-delà d'être adeptes de la protection de la nature sont aussi de très bons ambassadeurs de cette démarche. Les 2 séminaires, nous en avions parlé également. L'idée de ce rapport, c'était de rappeler le bilan les devoirs vers quoi nous nous projetons pour la prochaine mandature. Je vous le rappelle, les candidatures sont d'ores et déjà ouvertes. Chers collègues, je vous demande d'aller chercher nos jeunes pour les

inciter à intégrer ce conseil de jeunes et pour leur donner la possibilité de se préparer à l'exercice futur de leur rôle de citoyens, développer ce sens de l'engagement que certains déjà dans le monde associatif et pour laquelle on souhaite qu'ils inscrivent dans le temps long. La réalisation des projets collectifs, vous l'avez vu, dans l'actualité, nous sommes face à des jeunes lycéens qui estiment ne pas être entendus, ne pas pouvoir s'exprimer, nous, on leur donne cette possibilité. On leur offre la possibilité de s'exprimer dans l'enceinte du CDJ, et à l'extérieur, face à nos propres propositions. Nous avons eu des temps d'échanges en commission sur cette mandature qui ont permis d'adapter parfois nos projets à leurs remarques. C'est vraiment ce partenariat que nous attendons de la jeunesse de la Manche qui s'engage. Et ce portage de projets pour les réalisations que je viens d'évoquer. C'est assez symbolique. Bien évidemment, parce qu'il nous incombe d'assurer un fonctionnement optimal de s'interroger et de garantir une organisation efficace du CDJ. Pour ça, on vous propose de petits aménagements ou préconisations, dirons-nous. Vous avez été certains à me faire remarquer que le territoire n'était pas forcément totalement représenté. Chers collègues, on va tous se mobiliser pour qu'il soit intégralement. Donc je renouvelle mon invitation lourde et appuyée à votre mobilisation générale pour aller vers ces établissements qui n'ont jamais participé et qu'ils aient enfin un représentant dans le futur CDJ qui se mettra en place au mois de décembre. Les préconisations sont toutes regroupées dans l'annexe du rapport. Je retiens cette nécessaire mobilisation. Petit point lié au vécu : je propose qu'on ne les remplace plus en 2e année de mandat. Je vous propose d'acter ce principe. Et une initiation de temps de rencontres avec les parents. On plonge dans le vif du sujet dès le début ; certes, on assure le transport et la logistique de toutes les commissions et de toutes les réunions. Pour autant, les parents doivent bien être au fait d'où sont leurs enfants et ce qu'ils y font. Je vous laisse poser les questions et relayer auprès des territoires pour la mobilisation de nos jeunes dans ce conseil départemental.

_ Merci, chère collègue pour ce rapport détaillé. Des remarques ?

_ Je voudrais commencer cette intervention en remerciant les 41 jeunes de la promotion Léon Marchand pendant les 2 années. Ils se sont réunis avec assiduité pour débattre et proposer des projets. Résultat : des podcasts pour valoriser notre patrimoine, un travail sur le harcèlement et le développement durable. La citoyenneté ne s'apprend pas uniquement dans les livres, elle se vit. Nous allons ce bilan. Nous saluons également le travail des équipes du département qui accompagnent ces jeunes et permettent à cette expérience de fonctionner. Dans un contexte qui n'est pas simple : le malaise des jeunes est une réalité. Ils ont grandi dans un contexte sanitaire, avec des guerres écologiques. Il est essentiel de parler avec les jeunes, et pour nous, d'apprendre à les écouter. C'est là que le conseil départemental des jeunes prend tout son sens à ; avec un rôle pédagogique, préparer les jeunes à leur vie citoyenne. Le rapport propose d'ailleurs d'aller vers les établissements les moins représentés, repérer les prises de parole, et nous, de leur donner une vraie place pas seulement symbolique. Une place dans nos réflexions, dans nos politiques publiques dans notre manière de penser l'avenir du territoire. Leur permettre de donner leur avis consultatif sur les politiques départementales. Nous devons apprendre de leur regard sur le logement, les mobilités, l'environnement, la culture, les sports, l'orientation, l'accès aux services, leur vision de leur avenir dans la Manche. Écoutons-les. Enfin,

le CDJ n'est pas un point d'arrivée, c'est une porte d'entrée vers l'engagement, les conseils municipaux des jeunes, le bénévolat, la vie locale et publique. Nous pouvons nous féliciter de cette promotion, Léon Marchand, mais c'est aussi un point de départ faisant du CDJ un véritable espace de dialogue entre les jeunes et le département. Notre responsabilité, c'est de leur donner les moyens de la confiance et l'envie. Par avance, tous nos encouragements aux futurs jeunes qui vont rejoindre la prochaine promotion.

_ Maryse a la parole.

_ Une précision, le film court-métrage "Bien vivre ensemble" va être diffusé dans les salles. Je n'ai pas encore le programme sur les courts-métrages, mais à toutes fins utiles, je pourrais vous le communiquer.

_ Merci pour cette information. Oui, le CDJ, je l'ai vu en action. Ces jeunes qui sont là, c'est une porte d'entrée pour leur futur aussi. Il n'y a pas de porte de sortie parce qu'ils en sortent véritablement transformer. J'ai vu des séances qui se sont tenues ici dans cette assemblée avec le CDJ, j'ai pu remarquer à quel point certains maniaient l'art de la prise de parole très vite, très rapidement. Et de qualité. Et l'audace de certains qui, lorsqu'on demande qui veut être candidat pour représenter telle ou telle commission, sont candidats pour être rapporteurs. Ces jeunes qui se posaient beaucoup de questions avant en ressortent renforcés et rassurés. Ils n'en sont que meilleurs jusqu'à leur parcours scolaire qui peut être amélioré par toutes ces actions. Raison de plus pour soutenir encore cette action pour une promotion 2027-2028. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de voter ce rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour eux et pour tous ceux qui les entourent et animent ces moments avec les jeunes conseillers. Compte tenu de l'heure, nous allons pouvoir poursuivre un petit peu et ne nous dirigeons vers la commission Nature et infrastructure avec le rapport 3-1 remporté par Valérie Nouvel et, sur le sujet de l'aéroport de Cherbourg-Manche, et le renouvellement prochain de Délégation de Service Public.

_ Merci, Président. Vous connaissez tous l'aéroport Cherbourg-Manche, à divers titres : pour partir en vacances, pour vivre les commémorations du parachutage. Et des avions militaires. Différentes missions pour cet aéroport qui rayonne bien au-delà du territoire de la Manche. Je suis comme vous, Président, attachée à ces plates-formes aéroportuaires. C'est une chance pour la Manche d'avoir cette plate-forme de charme, on parle d'infrastructures routières, mais c'est aussi une infrastructure aéroportuaire. Dans le cadre de ce rapport, nous arrivons à rendre un service public et à en avoir des recettes. C'est quelque chose qu'il faut souligner, des recettes budgétaires et financières dont vous avez parlé, Président. Dans le cadre du renouvellement de cette DSP qui prendra fin en décembre 2027, le temps de préparer le dossier, de recueillir les offres des candidats, il nous faut délibérer dès maintenant. Ce qui change dans cette DSP par rapport à la précédente, nous avons modifié la durée ; 12 ans. Cette durée est plus compatible avec la réalisation d'investissements lourds sur la plate-forme. Cela nous permettra d'aller encore plus vers des optimisations techniques et économiques de cet outil. Au-delà de cette durée de DSP, pendant

longtemps, il y avait un sujet sur la tour de contrôle qui appartenait à l'État. Et c'était déjà dans votre commission, Jean, sur la mandature précédente. Pour pouvoir intégrer cette tour de contrôle, élément essentiel de notre patrimoine, il fallait la rénover. Le temps a passé. Aujourd'hui, elle est propriété du département. Une belle victoire. Pour ce point-là aussi, il nous convient de relancer une DSP avec une durée plus longue afin de permettre de travailler aussi ce point. C'est le contenu du rapport qui vous est présenté. C'est important d'en parler aujourd'hui, et bien sûr, nous nous retrouvons dans d'autres instances pour choisir le délégataire et poursuivre le travail fait sur cette plate-forme. Et tous les projets industriels dont on a parlé, cela prend encore plus de sens.

_ Merci, chère collègue ; il s'agit d'adhérer au principe de renouvellement de la DSP. Ce n'est pas le lancement de la DSP qui se fera en fin d'année. Je réitère, au même titre que Valérie, toute la satisfaction que nous pouvons avoir autour de cet aéroport. La manière dont il est géré. Et la production. En d'autres temps, nous étions habitués à des déficits cumulés. Aujourd'hui, c'est une succession de bénéfices, année par année. On s'en réjouit. Ce qui peut donner des ailes, passez-moi l'expression, à l'aéroport de Cherbourg pour un futur encore meilleur. C'est un très bel aéroport. Si vous ne le connaissez pas, allez faire un saut là-bas. Il y a une certaine dimension, les travaux de réaménagements intérieurs qui ont été faits par la DSP, ils sont là, il y a un restaurant, un bar épicerie, des vins, etc. Dans l'aéroport même. On peut dire que c'est un lieu de promenade pour ceux qui ont des enfants qui aiment bien voir les avions décoller et atterrir, c'est un moment à ne pas louper. Je vous engage vivement à vous y rendre.

_ Merci, Monsieur le Président. Très bon restaurant effectivement sur cet aéroport ! Le renouvellement de cette DSP pour l'aéroport de Cherbourg-Manche, ce n'est pas un simple acte administratif. C'est un choix politique qui nous engage jusqu'en 2040. À la lecture de ce rapport, nonobstant le fait qu'une fois de plus vous nous invitez à voyager dans le passé et que nous observons plusieurs contradictions. La première, la plus vertigineuse concerne l'écologie. Vous demandez noir sur blanc au futur délégataire de développer le trafic passager. Comment le département peut-il justifier une injonction à la croissance du trafic aérien alors que les trajectoires nationales de décarbonation démontrent que la décroissance des vols est la première condition pour adhérer à l'accord de Paris déjà malmenée. On m'a parlé d'aviation électrique, soyons sérieux. Nous sommes bien loin d'avoir une aviation électrique et économiquement viable. Mais si c'est véritablement votre stratégie, alors, chiche ! Écrivons en toutes lettres dans le cahier des charges que le département exige une flotte décarboner. Au lieu de nous servir l'illusion de panneaux photovoltaïques sur le parking. Du greenwashing. La deuxième contradiction concerne l'utilisation de l'argent public. Vous nous expliquez qu'il faut doubler la durée de la DSP en passant de 6 à 12 ans. Pour permettre au gestionnaire, je cite : "D'amortir les gros travaux d'entretien". Or, au point 3 de votre délibération, il est écrit exactement l'inverse. J'en ai fait la remarque, je n'ai pas eu notification d'une correction donc je continue ma critique. S'agissant d'un affermage, les gros investissements seront à la charge de la collectivité ; il y a une contradiction majeure à nous expliquer. Enfin, à l'heure où il faut privilégier les énergies bas carbone, est-il pertinent de faire cela au lieu d'investir nos efforts dans la défense et l'amélioration de notre ligne ferroviaire Paris-Cherbourg ? Je rejoins notre

député qui a défendu cette initiative dans la presse cette semaine. Nous avons l'opportunité de verser au dossier** la proposition : réorienter vers un plan de production et de sobriété. Exigeant un modèle économique qui repose sur l'optimisation des infrastructures existantes avec une trajectoire claire et chiffrée et contraignante de baisse des émissions de carbone sur les 6 prochaines années. 2e proposition : transformer l'aéroport en une plate-forme à usage stratégique, sanitaire et industrielle. Plutôt que de subventionner avec l'argent public des vols commerciaux polluants, assumons la véritable utilité de cet aéroport. Conservons et entretenons cet aéroport pour les missions où l'ARN reste irremplaçable et d'utilité publique ; la sécurité civile, les douanes, le sauvetage en mer, les évacuations sanitaires, soutien logistique à nos filières industrielles stratégiques du Cotentin. Et j'en oublie sans doute. Le trafic passager d'affaires et de confort n'a plus vocation à être perfusé par nos deniers publics et doit être reporté vers le train. Si le cahier des charges reste une incitation à polluer davantage tout en garantissant 12 ans de tranquillité avec un acteur sur le dos de la captivité, nous ne pourrons pas valider ce rapport. Je me tiens à la disposition de la commission pour participer à la rédaction d'un cahier des charges qui irait dans le sens opposé. Je vous remercie.

_ Mon cher collègue, je vous invite à distinguer l'infrastructure aéroportuaire du vecteur de mobilité. Vous le faites pour la route. Le vecteur, c'est la route. Et la mobilité, c'est la voiture, le vélo, etc. Quand le département prévoit un réseau routier, il le fait aussi pour le vélo, pour les marcheurs à pied le long de la route et pour la voiture. Pour les aéroports, c'est la même chose. La structure, c'est l'aéroport. Ce dont le département est propriétaire. C'est l'infrastructure de mobilité qui nous revient dans une démarche du territoire, d'en assurer l'état et le développement. Le vecteur de mobilité, c'est l'avion. Avions civils et militaires, tout ce que l'on veut ! Un avion qui n'a peut-être pas le bon carburant pour vous, et qui demain, c'est une réalité, sera décarboné par différents moyens. Il n'y a pas que l'électrique et travailler aujourd'hui par l'aéronautique qui est un fleuron français, je le rappelle. C'est important, notre DSP vise une infrastructure, et pas un vecteur de mobilité. C'est le premier point. Sur le fait de voyager dans le passé plutôt que dans le futur, je l'ai rappelé quand j'ai présenté ce rapport. Il y a un enjeu aujourd'hui à posséder des infrastructures aéroportuaires. Pour détailler davantage, l'aéroport de Cherbourg-Maupertus n'est pas isolé sur le territoire français. Il y a un maillage fort des petits aéroports régionaux dans toute la France. Ce fonctionnement nous permet d'envisager collectivement ensemble que nos plates-formes aéroportuaires supportent demain non seulement le trafic d'avion, mais aussi le trafic des drones pour transporter un ensemble de denrées. Servir à des applications hospitalières. On transporte par drones du sang, des organes, aujourd'hui, on le fait en avion, mais on le fera en drone. C'est déjà fait en l'Occitanie. C'est un point important. On n'a pas du tout l'impression de voyager dans le passé. Au contraire. On prépare le futur. Concernant votre question " sur l'article 3, les gros investissements seront à la charge de la collectivité". Il y a un point à la fin de la phrase. Ça veut dire sur la durée de la DSP prévue de 12 ans, il n'y a pas de raison d'avoir de gros investissements. Travailler sur la tour de contrôle sera un investissement qui sera mis dans l'affermage de la future DSP. Donc on a un PPI très précis sur l'aéroport, on sait dans quel état il est. Il viendra sur la DSP suivante. Il n'y a pas du tout de décalage dans l'interaction du rapport. Je peux tout à fait vous rassurer là-dessus. Sur l'histoire d'avoir un plan de transition ; je vous ai répondu sur le fait que c'est un outil

d'aménagement du territoire. Sur son positionnement dans le réseau national ; je voudrais qu'on revienne sur un point. Tout à l'heure, on a parlé de l'intervention sur les feux de forêt. À un moment donné, c'est bien de penser qu'il faudra des Canadairs et des avions en plus, il faudra les poser sur des plateformes régionales pour intervenir. Si on n'est pas capable, dans un département comme la Manche, vu les sites industriels sur l'ensemble de notre territoire, si on n'est pas capable d'avoir un aéroport en bon état pour accueillir des engins de la sécurité civile, mais aussi des engins militaires dans de bonnes conditions, le réveil va être douloureux ! Vous êtes allé sur l'aéroport. Axelle surveille l'état de la piste. Quand il y a eu un trou dans la piste, un délégataire a réagi de façon très rapide pour permettre à nouveau le trafic aérien, aussi bien civil que militaire. Je trouve que la position du département de la Manche, c'est de tenir à cette plate-forme aéroportuaire, qu'elle fonctionne et en bon état. Et pour les missions futures du territoire. 3e point ; il faut être proche des réalités économiques. C'est un outil industriel. Il doit s'équilibrer au niveau économique. Vous le savez bien, nous l'avons dit tout à l'heure quand on a porté la motion pour nos sapeurs-pompiers, la sécurité civile ne rapporte pas de recette. Ce sont des coûts. Si on veut permettre un trafic lié à la sécurité sur notre plate-forme, il faut qu'elle soit entretenue dans le cadre d'un modèle économique qui fonctionne. Donc une infrastructure de qualité, opérationnelle H24, et pour cela, ce n'est pas notre rôle de dicter le comportement que doit avoir l'industriel. Nous sommes exigeants sur la plate-forme. Le délégataire à une exigence sur le trafic aérien. Chacun est responsable dans son rôle.

_ Merci, chère collègue, pour ce rappel. Pour vous dire, sur la période de 12 ans, on s'en réfère à la comptabilité privée. Ou le mot "amortissement" n'est pas anodin, il est nécessaire pour une entreprise en termes de durée. Si nous restons sur une durée inférieure, nous aurons beaucoup moins de candidats. Si nous voulons une DSP à même de bien gérer cet aéroport, il faut lui donner les moyens modernes d'une comptabilité où l'on puisse amortir les investissements. C'est une règle intangible en matière comptable. Il faut s'y plier, que je sache. Oui ?

_ Une petite réponse rapide. Petite mise au point ; cela m'arrive d'avoir des mots qui dépassent ma pensée. Si vous avez entendu que nous demandions la fermeture de l'aéroport, je vous prie de m'excuser, ce n'était pas du tout le sens de cette intervention. À aucun moment. Simplement, nous demandons une réorientation, et c'est l'occasion dans la DSP de le faire, donc autant réfléchir. Quand on écrit que l'on veut développer le trafic passager, pour moi, cela va au-delà de l'infrastructure. On est bien sûr l'usage de l'aéroport.

_ Chers collègues, nous sommes dans un département que l'on disait autrefois "ravitaillé par les corbeaux". Mais heureusement, non. Quand je vois l'état du réseau autoroutier qui ne s'améliore pas, l'état du réseau SNCF, quand on est pénalisé à ce point sur le transport, il est temps de renouer avec des modes de déplacement qui peuvent être suffisamment entretenus. Nous avons vue sur des projets routiers dithyrambiques. Sur cette presqu'île, parce qu'il s'agit bien d'une presqu'île qui n'est pas dotée de tous les moyens de déplacement, nous avons besoin de moyens de déplacement plus urbains. Il faut se donner les chances d'une réussite ; cet aspect est essentiel. Les moyens de communication dont nous bénéficions aujourd'hui n'ont rien à voir avec ceux de notre département. Donnons-nous des chances. Là où nous attendons parfois très longtemps pour réaliser un certain nombre de projets routiers, là où nous

sommes dans l'attente, et ça peut être aussi la liaison SNC, maritime, et pourquoi pas des liens avec les îles anglo-normandes ; tout ça fait que cet aéroport a toute sa raison, et j'ai bien pris note que vous ne souhaitiez pas sa fermeture, heureusement, d'ailleurs aucun d'entre nous n'a cette idée, mais clairement, nous avons la chance d'avoir un aéroport qui présente des infrastructures bien entretenues. Avoir une localisation qui nous permet d'entrer dans le maillage au niveau France. Si c'est un plus à l'édifice de nos communications en Manche, il faut se donner les chances. Cette époque révolue, maintenant le train arrive quand il peut ou trésor tard, il faut parfois 3h15 voir 3h30 dans le meilleur des cas pour rejoindre Paris, on peut penser que des lignes aériennes ont leur pertinence. De surcroît, nous travaillons sur l'infrastructure, nous ne travaillons pas sur la mobilité. Je vous en conjure, cet aéroport doit vivre. Ce qui vous est demandé aujourd'hui, ce n'est pas de valider la DSP. C'est sur le principe de présentation de la DSP qui se fera en décembre, d'aller vers une modification, les modifications édictées par Valérie. Axel ?

_ Rapidement, pour dire que, bien évidemment, en ce qui concerne le trafic des vols commerciaux au niveau mondial, il y a un vrai sujet. C'est clair. On en est tous conscients. On est sur 40 millions de vols commerciaux par an. Le développement économique des vols sur l'aéroport de Cherbourg est passé de 6 à 12 par an en un an. Il est possible que l'année prochaine il y en ait 2 de plus. Je ne vous ai pas fait la division, mais 12/40 millions de vols, vous voyez un peu la proportion que l'on représente ? On verra à ne pas trop augmenter. Mais quand le délégataire a fait la publicité avec des agences de tourisme local pour éviter aux Cherbourgeois d'aller jusqu'à Paris pour choper des vols, cela a fait énormément de buzz. Donc cela reste tout à fait raisonnable.

_ Merci pour ce rappel. Cela concerne aussi les voisins de la Manche qui viennent parce que nous avons un stationnement gratuit sur notre aéroport. Autant de facteurs qui militent pour maintenir ce trafic sans qu'il ne change en quoi que ce soit la face du monde en matière de carbone. Je propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 44 voix favorables et 9 abstentions. Je vous remercie. Point suivant ; le rapport 3-2 relatif aux Plan bocage départemental présenté par Axel Fortin Larivière.

Véronique aura tout le loisir de prendre la parole à l'issue de la présentation.

_ Je vais faire cette présentation en pensant à Véronique et à son travail sur le Plan bocage. Mais nous allons parler de l'application du Plan bocage autour des routes départementales. Je vais faire un petit préambule ; vous savez que les enjeux climatiques touchent tout le monde. Chaque habitant et les infrastructures en tout genre dont nos routes qui, chaque année, passent du chaud au froid et de l'humide au sec. Cette année a été particulièrement compliquée. Et nous ne savons pas dans quelle mesure l'automne et l'hiver vont l'être aussi. Imaginez une maison sans toit, vous comprendrez ce que sont une route sans leur couche de protection. Depuis 5 ans, et je remercie les équipes d'entretien. Après les présentations faites chaque année depuis 5 ans lors des réunions annuelles dans les agences techniques départementales, et je remercie tous les conseils départementaux qui pour beaucoup viennent en étant très intéressés sur le sujet et ont, je l'espère, appris beaucoup de choses en 5 ans sur la gestion des routes, vous

comprendrez qu'une route n'est pas inerte. C'est pourquoi nous cherchons à intégrer de plus en plus l'environnement de la route dans son entretien. Comme vous comprenez l'importance d'une route dans votre environnement. Je vous propose de passer à un niveau supplémentaire de conscience de l'avenir dans la présentation de ce rapport. Cela doit prendre tout son sens de mener ce travail dans notre commission Nature et infrastructures. J'associe sa présidente, Valérie Nouvel et bien évidemment Véronique Martin-Morvan à cette présentation. Je reprends. Les routes départementales et les voies vertes s'inscrivent au cœur du bocage manchois. Avec un accueil d'une biodiversité importante. Lorsqu'elles sont impliquées de manière pertinente, elles peuvent favoriser le ruissellement du réseau routier, en limitant les transferts de terre vers les chaussées et les sédiments. Nous avons d'ailleurs présenté tous les défauts que l'on pouvait rencontrer sur une route, mais aussi, cette année, nous avons présenté comment les défauts peuvent arriver. Vous avez compris, l'eau est un enjeu. En tous les cas, la gestion de l'eau autour des routes départementales. Partout, mais dans tous les cas, le sujet et les routes départementales, ce sujet est important. La présence des haies en bord d'une route départementale ne signifie pas qu'elles appartiennent au département. L'immense majorité des haies est implantée sur des propriétés riveraines. Le règlement approuvé en 2015 prévoit dans l'article 42 que les haies et les arbres doivent être conduits de manière à ce que leur développement ne fasse aucune saillie sur le domaine routier départemental, et ainsi gêner la circulation, voire poser des problématiques de sécurité. Les arbres et les branches qui avancent doivent être coupés à l'aplomb de la limite du domaine public, et c'est à la charge des propriétaires. À défaut, et nous le faisons très régulièrement, d'intervention des propriétaires riverains ou de leurs représentants, des interventions nécessaires peuvent être faites après une mise en demeure d'un mois sans réponse. La modification du règlement approuvé en 2019 n'a pas modifié ces dispositions qui découlent des principes édictés depuis le début du XIXe siècle dans le droit français. Ça ne date pas d'hier ! Et l'objet de ce rapport, c'est de vous présenter un certain nombre de méthodes et de décisions que nous allons mettre en place pour améliorer l'entretien des routes, mais aussi pour prendre en compte cet entretien dans l'environnement. Et entre autres, la présence des haies ; nous proposons un outil d'aide à la décision pour les haies portant les routes du département. Vous trouverez un guide détaillé sur la façon de fonctionner. Globalement, c'est d'améliorer la connaissance des enjeux en lien avec les haies : cette démarche sera faite avec le Cerema qui repose sur le croisement et le maillage relatif aux enjeux et la gestion des écoulements. Afin d'identifier des linéaires qui posent des problèmes. Nous avons identifié 13,5 km linéaires cumulés avec des discontinuités situées dans des secteurs présentant des problématiques avec des enjeux modérés à importants. Ces résultats constituent des outils d'aide à la décision de conception de projets routiers pour améliorer le maillage quand il est nécessaire, mais aussi pour prendre des décisions si nous avions à intervenir sur un tracé de routes. Et de prendre en compte le mieux possible les impacts sur l'environnement. Nous souhaitons aussi mettre en place une politique de gestion des haies qui bordent les voies départementales. C'est une démarche directe de la mise en œuvre du Plan bocage 2027-2028 qui donnent la priorité aux haies des voies vertes qui sont circulées principalement par des vélos, des chevaux ou des piétons. Nous avons 228 km de voies vertes dans le département. Nous avons confié une étude qui doit aboutir à une connaissance

cartographique des haies à replanter. Ces voies, elles sont vraiment vertes ! dans certains endroits, le tunnel est tellement important, vous pouvez rouler quasiment plusieurs kilomètres sans voir le jour. C'est un peu embêtant. Une voie qui ne voit jamais le soleil est beaucoup trop humide et présente des désagréments. Cette étude permettra de mettre en lumière les éléments à préserver, les éléments paysagers à maintenir ou créer pour valoriser les paysages normands. C'est l'un de mes premiers voyages que j'ai faits au tout début du mandat ; je me suis dit que pour valoriser ces espaces, on pourrait envisager d'ouvrir certains points de vue pour mettre en valeur le patrimoine naturel et environnemental qui se trouve autour de ces voies vertes, pour les habitants, et pour les touristes. On voudrait aussi une continuation d'évolution avec des haies qui doivent être valorisées. Avec le programme normand, nous développons un programme d'acculturation aux haies en parallèle de la revue globale de nos méthodes et du calendrier sur les abords des routes départementales. Après 3 premières sessions organisées en 2025,10 sessions programmées en 2026. 7 ont déjà été réalisées et un certain nombre se tiendront en octobre. Je remercie, dont moi, les 5 élus départementaux. Vous avez tous été invités à participer à ces entretiens et ces réunions. Vous pourrez constater sur les photos que le département a mises à disposition lors de notre session, on est allé aussi sur le terrain. Alors... ce partenariat se prolonge par une réflexion engagée avec l'association pour le développement des énergies... je me suis peut-être un peu perdu dans mes notes ? Non, c'est bon. Donc ce sujet alternait des apports théoriques, des démonstrations et des échanges sur le terrain. Des sessions bien accueillies qui permettent de mieux comprendre les fonctions écologiques des haies, comprendre les contraintes propres à chaque secteur. Je rappelle que nous parlons des abords de nos routes départementales. Cette mobilisation des services routiers a été récompensée en 2026 lors de l'assemblée générale de Réseau et Normandie. Vous avez dû voir passer la communication devant reçu un beau trophée en tronc d'arbre. Nous sommes allés valoriser ça avec le directeur des routes, sur les routes justement ! La haie est désormais considérée comme un élément du patrimoine vivant routier et bocager. Je rappelle tout de même que la majeure partie des haies ne nous appartient pas, donc nous ne pouvons pas intervenir au-delà de la réglementation qui nous est fixée. Et à rajouter ; le partenariat que nous avons se prolonge par une réflexion engagée avec l'ADEME avec la Haie mature, le long de la D900. Nous faisons des tests, nous proposons des choses. Nous continuons avec le Cerema d'étudier les conditions d'adaptation et de déploiement progressif de la méthodologie à d'autres infrastructures à une échelle territoriale plus large. On se veut partenaires d'autres collectivités ou d'autres associations qui voudraient travailler sur ce sujet-là. J'ai eu moi-même des discussions avec des chercheurs de l'université de Caen qui s'intéressent beaucoup à l'entretien et la dépendance des routes dans la réduction du coût d'entretien. Cela va assez loin. Et c'est vertueux. Partager avec les riverains, un partenariat, définir les *modalités (prise de parole trop rapide pour le sous-titrage direct)* n'hésitez pas à demander les futures dates, et poursuivre les autres volets d'études avec le Cerema. Je vais en rester là, vous avez à délibérer sur tout ce que je viens de vous dire. Les différentes démarches, les différents outils et l'avenir de ce beau projet qui met véritablement en avant cette bonne idée d'avoir fait une commission qui mélange nature et infrastructure.

_ Merci, cher collègue. Thierry Touzet demande la parole.

_ Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues. Je vous ai entendu parler de notre bocage manchois avec des trémolos dans la voix. Permettez-moi, j'utilise des mots que vous avez vous-même utilisés et je ne voudrais pas qu'on me prenne la main dans le sac d'un plagiat, je vous l'assure, j'ai écrit ce texte moi-même !

_ De même que je n'ai pas piraté votre messagerie !

_ Je l'ai écrit il y a 48 heures. Ma réponse sera un peu moins romantique que vos propos, mais plus politique. Ce rapport sur la gestion de l'eau départementale aborde un sujet vital sur l'eau, trésor vivant exceptionnel. Notre forêt linéaire, ce bocage constitutif de notre identité manchoise disparaît 2 fois plus vite que la forêt amazonienne. Toutes proportions gardées. Face à cette urgence, le budget 2026 n'est pas à la hauteur. On vous l'a déjà dit. Une collectivité d'envergure comme la nôtre ne peut pas se contenter d'actions curatives. Elle doit s'émanciper, être proactive, et instaurer une véritable politique d'anticipation et de planification. La philosophie de cette délibération passe à côté des connaissances scientifiques les plus récentes. Notamment les travaux du professeur Delahaye. Je voulais le remercier, il m'a aidé à préparer cette intervention. *(Dégradation du son)* ...ce rapport évite la séquence ERC. *(Dégradation importante du son)*. Il est impératif de faire mieux. L'urgence absolue, c'est d'éviter. La meilleure haie, c'est celle que l'on ne détruit pas. Une haie ancienne abbaye des décennies à construire ce biotope. Une jeune plantation ne la remplace pas en moins de 30 ans. Dans ces projets routiers d'aménagement, il doit y avoir interdiction stricte de détruire l'existant. *(Interruption momentanée du sous-titrage le temps de régler ce problème de réception sonore)*.

_ ... sur le partage des compétences, on pourra en débattre. Ce qui me gêne, c'est la critique disant qu'il faudrait qu'on en fasse plus. Le rapport est basé sur une évolution progressive durant cette mandature. Dire que finalement les haies qui bordent de nos routés dont nous ne sommes pas propriétaires, on regarde ce qu'il se passe. Quand on a des problématiques avec les espaces environnementaux, des problématiques de déséquilibres environnementaux autour de nos routes, il se trouve qu'il y a aussi un déséquilibre sur notre route. Elle a plus d'eau. Et inversement, quand les haies sont bien entretenues par les agriculteurs, ce ne sont pas que des agriculteurs, et les services de département, on se rend compte que l'hygrométrie, la température moyenne tout au long de l'année, malgré le trafic, la route se comporte bien. Donc c'est une première pierre de réflexion au travers de ce rapport, à travers la mise en place de générations de données pour arriver progressivement à des démarches plus précises en matière de responsabilité, de partenariat, de collectivités et peut-être, de voir différemment l'argent public et pas uniquement celui du département, il y a plein d'acteurs là-dessus, pour équilibrer les choses et en se disant : est-ce véritablement pertinent chaque année de dépenser 12 M€ de renouvellement de couche de surface alors qu'il en faudrait 16 ? Et aujourd'hui, il en faudrait encore plus. Alors que peut-être qu'en réfléchissant tous ensemble, en améliorant l'environnement autour de la route, elle aurait peut-être une durée de vie plus longue, et cela réduirait d'autant les coûts d'entretien et le bilan carbone associé. Ce rapport a une volonté de mettre dans la tête des gens, en discutant avec eux, mélangeons nature et infrastructure. Et regardons. Parce que ce qui consiste à dire : "Ça, ce n'est pas intéressant, il faudrait faire plus". Eh bien, ça, c'est déjà bien. Et progressivement, on arrivera à faire plus.

_ Merci à Axel et ses services pour le travail qui a été fait. Cela montre que le Plan bocage vit et s'étoffe au fil du temps. Un plan très concret. Ce dont a parlé Axel, c'est le fruit d'une longue réflexion et de formation auprès des agents d'entretien des routes. Pour y avoir assisté, c'était très vivant, et très intéressant. Il faut dire que le département a été novateur avec plusieurs plans bocage s'engageant auprès des haies et le fait de s'y tenir. Je voudrais citer : "Les haies sont les aides-soignantes de la terre. Elles font un travail difficile. Si elles disparaissent, plus rien ne tient. Perte de la biodiversité, des corridors écologiques". Ce dont tu parlais tout à l'heure.

Le département, par son Plan bocage 2024-2028, vise à réparer cette injustice et s'est employé à réparer financièrement ce travail de soins écologiques accompli par les haies. Le département possède des alliés avec l'ingénierie de la Chambre d'Agriculture, le parc Desmarais, avec Benoît Fidelin, association Ecobois, et l'association Symbiiose. Les défis sont importants et souvent contradictoires, cultiver, protéger les automobilistes, faire passer les fils des réseaux téléphoniques et électriques et en même temps préserver le maillage des haies. Le département avec une vision économique aide à la replantation avec des essences locales d'arbres, la semaine dernière il y a eu le comité de suivi de la charte pour la qualité des plantations du bocage avec la Chambre d'Agriculture. Le département favorise une valorisation de la biomasse issue de l'entretien durable des haies avec les filières locales bio, bois, énergie, litière pour animaux et paillages. Et également le paiement pour services environnementaux. En février dernier, nous avons voté l'aide... L'accompagnement de l'association Symbiiose pour les paiements pour services environnementaux à la fois sur le carbone, mais aussi le paiement sur la biodiversité avec des haies plus anciennes. Ils cherchent des mécènes qui vont contractualiser avec des agriculteurs. C'est le cas avec la laiterie Elle&Vire dans son programme de RSE. Il était également question d'un volet pédagogique et de faire aimer les haies, avec Benoît Fidelin et le parc démarré nous avons mis en place un événement avec une journée scientifique une journée grand public. Monsieur Delahaye est intervenu à cette journée scientifique. Si on recommencera que nous aurons à nouveau des volontaires. Voilà, Président.

_ Merci, Président, chers collègues, quand j'écoute, j'ai l'impression que nous sommes tous d'accord. Nous aimons tous bien la haie, c'est une bonne chose. Il faut faire la différence entre 2 types de haies, la haie routière et la haie bocagère ce n'est pas du tout la même chose. Malheureusement quand avec le dérèglement climatique qui nous arrive, on vient de vivre la sécheresse, nous avons aussi vécu de grandes tempêtes, nous en aurons d'autres, quand la tempête s'abat sur des haies qui sont sur des routes départementales, il faut bien aller ramasser quand ça tombe, ne serait-ce que pour assurer la sécurité de tout le monde et que les pompiers passent. Il faut planter sur le bord des routes départementales, mais ne pas planter n'importe comment. Planter des arbres de haute futaie, ça peut être risqué quand ça tombe. Les planter à 30 m des routes, ça ne pose pas de problème. Mais plutôt de bas niveau, ça ne pose vraiment aucun problème. Il faut vraiment faire la différence entre les 2. Et puis, le maillage et l'entretien des haies bocagères, oui, il faut que ça soit mécanisé. Nous le savons tous. Les gens qui tiennent les tronçonneuses pour entretenir, nous n'en trouverons pas. Et puis, quand on parle d'une technique qui fait souvent peur aux gens, la coupable, il faut rappeler ce que doit être normalement, ça doit être respecté, par les personnes qui le font, ils ne peuvent pas faire

autrement, ce n'est pas une déforestation de la haie. On ne coupe pas les arbres qui sont sur la haie, on entretient et on ne coupe que le bois du brûlage qui doit être coupé à partir de 7 ans, mais peut aller jusqu'à 20 ans. Quand on dit qu'on arrache on 1200 ou 1300 km de haies par an... J'ai un doute, il n'y a qu'un satellite qui peut nous dire et il ne fait pas la différence entre une coupe à blanc et un arrachage. Je pense qu'il ne faut pas faire peur. Mais on doit renouveler l'expérience qui a été conduite dans les années 1990, notamment avec nos amis du parc des marais à l'époque où tous les ormes dans le département de la Manche sont morts. Nous avons eu un remplacement, ça a très bien fonctionné. Il serait nécessaire de réactiver un dispositif comme ça pour les frênes. Tous les frênes du nord de la France sont morts, on aurait besoin de réactiver un dispositif comme celui-ci. Si on veut tout fermer et tout verrouiller, les propriétaires, ce sont bien les propriétaires qui font le boulot, ils ne le feront pas. Il faudrait apaiser les choses par le rapport présenté va dans le bon sens. Planter des haies, c'est bien, mais il faut qu'elles soient entretenues. Une haie qui se meurt, c'est une haie qui pollue, elle relâche du carbone. Nous n'en bénéficierons pas.

_ Merci, les uns et les autres pour ces paroles apaisantes. Sur ce sujet de la haie, nous ne sommes pas en Manche pour rien, la haie se trouve ici au travers de tout. Nous avons quasiment tous affaire avec la haie. Au-delà de tout cela, la gestion durable a du sens. Le maintien de la haie, ça a du sens. La protéger, encore une autre protection ! La charge du Conseil départemental. La conforter, la maintenir, l'entretenir, ça a du sens. C'est finalement un élément vivant du vivant qui demande un certain entretien. Hervé l'a rappelé tout à l'heure. Il faut que ce soit fait de bon sens et de savoirs. Ici, on ne peut pas taxer le département... Je ne suis pas d'accord avec votre approche, c'est un peu humiliant pour les personnes qui travaillent et qui ne font pas comme ça des rapports ou des choses à l'emporte-pièce sans savoir. Tout cela est fondé. C'est sur les constats et les solutions préconisées par certains. Donc, ce qui est présenté par nos 2 collègues, je mets Véronique avec Axel dans le même dossier, dans le même rapport, parce que ça répond à une intelligence et une compréhension de la haie. Je me tourne vers Benoît qui demande la parole, mais on peut le faire aussi avec intelligence. Je crois que vous siégez aussi. Vous pouvez constater que ça fait très longtemps que c'est engagé. Cette haie, nous avons tous la même pensée, de l'entretenir, d'éviter que cette haie soit arasée. Certains agriculteurs ne respectent peut-être pas la haie. Nous sommes sur un linéaire de 1200 km. C'est beaucoup trop. Refaire et remplacer, ça pose des questions. De toute façon, je crois pouvoir vous dire que les instances agricoles elles-mêmes sont très attachées à cette conservation de la haie. Ils restent à savoir sur quel linéaire nous parlons, on peut ressentir en Manche dans toutes les organisations syndicales du côté agriculteurs, les instances également liées avec la Chambre d'Agriculture, nous avons tous cette volonté d'agir pour cette véritable forêt. En d'autres temps, nous n'étions pas quelque part félicités par l'État qui considérait que nous n'avions pas assez de forêts. Tous, nous nous employons à dire que nous avons des forêts, des linéaires d'arbres, il faut nous laisser le bocage et le travail sera bien fait. Nous y voilà aujourd'hui. Ce rapport correspond parfaitement à cette pertinence de savoir que dans le cadre de l'entretien, il y a des qui sont peut-être à conforter, à reconstruire. Je laisse la parole à Benoît.

_ Oui, Monsieur le Président, chers collègues, un petit mot, je n'ai pas pris la parole de Thierry comme une humiliation, mais comme un encouragement. Un encouragement pour tous ceux qui se fêtent déjà, ce département si singulier à l'égard des haies, qui fait déjà beaucoup. Véronique l'a rappelé. Axel également. Nous ne sommes pas inactifs. Il faudrait en faire plus. Je suis tout à fait d'accord, mais prenons quand même appui sur ce qui a été réalisé. Ce qui est en train d'essaimer, c'est 150 000 ha du parc, 550 km de haies replantés depuis 1991. C'est un partage d'expérience et puis un partage de travail sur la haie. Ce bocage a été mis dans les EPCI. Autrefois, le parc donnait des conseils, mais maintenant chaque EPCI à un ou plusieurs techniciens bocage. Sur les PSE, ils sont pris maintenant par le département de la Manche comme outil de financement d'actions vertueuses. Produits pour services environnementaux, ça marche. Mais malheureusement il n'y a que 20 agriculteurs qui en bénéficient sur le territoire des marais. 200 000 € distribués chaque année. 20 000 € chacun, pour une agriculture qui préserve aussi en quantité et qualité l'eau potable. Tout ça se fait déjà. Il faudrait absolument en faire plus. C'est ce que j'ai dit aux assises de l'eau. Notre quadrilatère de haies vives, c'est fondamental pour l'infiltration des eaux. Ça atteint 20 mm au lieu de 10 mm sur le reste de la parcelle. C'est fondamental, quelque chose que nous oublions de dire, notamment quand on lit la presse anglo-saxonne, on découvre des études faites sur le ruissellement. Si le ruissellement continu comme il est aujourd'hui, certains territoires ne seront plus fertiles dans 60 ans. Alors qu'il faut 3 siècles pour rendre la fertilité à un champ. L'érosion aura tout détruit. Je voulais remercier Thierry pour ses encouragements et nous dire à tous, ce n'est pas polémique, on va tous dans ce sens. Mais on ne peut pas tout faire. Ce n'est pas à nous d'agir uniquement. Il y a le détricotage du Green Deal à l'échelle européenne, il y a des lois néfastes qui ont été votées au niveau du Sénat et de l'Assemblée récemment. Notre État n'a pas du tout été à la hauteur sur ces questions. Il faut se mobiliser. Nous devons lui montrer l'exemple tous ensemble.

_ Merci, cher Président du parc des Marais du Cotentin.

_ Aucune intention d'humilier qui que ce soit dans les propos tenus. Nous avons la chance d'avoir dans notre territoire d'avoir le Parc du marais qui a déjà expérimenté ce dispositif avec succès. Nous devons changer d'échelle. Je m'appuie sur une petite anecdote en parlant encore du Parc des marais. À l'invitation du conseil scientifique auquel j'appartiens avec grand bonheur, j'étais en visite. Je vous invite à aller visiter le lieu. C'est exceptionnel. Pour le moment, nous pouvons y aller sans botte. C'est une chance pour les chaussures. Mais nous avons des records encore... Il y a des mares où vivent les sangsues qui ont disparu pour la première fois cette année. Je voulais vous parler d'une petite anecdote qui concerne la rivière qui passe un peu plus loin. Elle a été détournée hier pour la mettre un peu dans son lit d'origine, le cours d'eau a été détourné dans les années 1070, je crois. La personne qui nous expliquait ça disait que la première décision pour modifier ce petit cours d'eau, ça a mis 24 ans. Il faut le faire rapidement de prendre des décisions pour en voir des contraintes juridiques avec des associations, avec ceci, avec cela. Tant mieux nous sommes un pays de droit qui ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Et ça va prendre du temps. Les temps de réflexion sont du temps en moins. Et nous avons la possibilité d'aller au-delà et de faire les choses un peu plus rapidement. Hervé, tu disais que nous étions tous d'accord. Très bien le début de tes propos. Après, je n'étais plus d'accord.

Heureusement. Nous échangeons. On se dit les choses. Je défends des positions qui sont davantage... Je n'ai pas de connaissances en la matière. Je m'appuie plutôt sur des écrits universitaires que sur des pensées qui sont tout à fait nobles, mais qui ne défendent pas une vision qui est la même que la mienne. C'est tout. Nous en parlons. Nous n'aurons pas le même vote que toi, je suis désolé.

_ Je vais rebondir sur la dernière chose. Je pense que nous sommes tous d'accord. Seulement, sur la méthode, ça peut changer un petit peu, c'est un peu là-dessus que j'ai envie de me battre. C'est ce que j'ai essayé de faire quand je suis arrivé au département et que j'ai pris ces sujets-là. Alors que franchement, les routes, à l'époque... Mais comme c'était dans Natures et infrastructures et d'avoir pu avoir le plaisir de rencontrer Valérie et de l'avoir géré avec la manière dont elle voit les choses, je me suis dit qu'il ne fallait pas faire de grandes choses extraordinaires. Souvent, les grandes choses extraordinaires, il faut mettre d'accord tout le monde. Ça prend malheureusement beaucoup trop de temps. Et nous manquons de temps. Donc on peut aussi regarder ce qu'on peut faire de manière autonome, pas trop cher techniquement, pas trop irréalisable. Ça ne fait pas forcément rêver, mais si nous les faisons les unes après les autres, petit à petit, ces petites choses peuvent faire de grandes choses. Sur le rapport, je voulais aussi terminer sur la notion de "On". Sur les haies, le "on", étals échelle de la Manche et de la Normandie, il faut prendre en compte tous les acteurs, ce n'est pas uniquement le département. En matière de gestion globale, comme le disait très bien Hervé, les routes, les haies routières, les haies bocagères c'est beaucoup de gens et de collectivités qui travaillent. Ce n'est pas facile de les mettre tous d'accord. Et nous n'avons pas beaucoup de temps. Pour donner des exemples par rapport à la référence que tu faisais : éviter, réduire, compenser. Sur le "éviter", au bout de 1 an ou 2 j'ai demandé d'arrêter toutes les interventions réalisées dans le cadre des OPAL dès lors qu'il fallait faire des dégagements de visibilité pour des sujets de confort. Ça nous imposait parfois d'élaguer sur quasiment 300 m. C'était inacceptable. Nous n'avons pas forcément parlé. Il y avait beaucoup d'autres démarches qui ont amené progressivement à supprimer le budget pour le basculer plus sur le matériel. J'ai eu une demande de ramener un budget à la gestion de l'eau autour des routes. Les haies en font partie. Il faut utiliser cet argent-là. En parlant d'inondation, nous avons vécu cette problématique de sécheresse. Je croise les doigts pour ne pas vivre cet hiver et l'été prochain les problématiques d'inondation. Elle va arriver dans les habitations par les routes départementales et communales. À certains endroits, l'eau n'aura pas été retenue correctement. À ce moment-là, on prendra encore plus conscience de ce que nous savons déjà. Pour la partie "réduire", quand on est obligé à un moment donné pour des raisons de sécurité de raser un bout de haie, fait toujours dans le domaine de la réglementation. Elles ne nous appartiennent pas, on le fait avec en accord avec les propriétaires. À chaque fois, nous avons replanté des haies avec eux aux environs de ce que nous avions enlevé. Encore une fois, il faut le dire à tout le monde, le département n'arrache pas de haies parce qu'il faut que les routes passent quelque part. Nous avons bien évidemment des projets routiers, on pourrait dire qu'on va en faire, mais la dernière fois, c'était pour le contournement de Sartilly, nous avons pris des champs peu boisés et nous avons replanté 25 000 arbres en compensation, qui ont fait l'objet d'un certain nombre d'articles de presse d'un certain nombre d'associations d'écologies ou de natures qui ont félicité le département pour la

qualité des compensations qui sont maintenant bien plus importantes au niveau environnemental dans le territoire qu'avant les travaux. Merci.

_ Merci, chers collègues. Je mets aux voix. Il y en a qui ne sont pas prêts à voter ! Délibération adoptée par 43 pour, et 10 abstentions. Je vous remercie. Maintenant, je pense que la présentation du contrat de partenariat de performance pourrait être longue pour les estomacs de certains. Donc je vous propose de faire une coupure. On ne finit pas la commission, tant pis. On reprend dare-dare cet après-midi ! Bon appétit à toutes et à tous. La séance est levée. Nous reprenons dans une heure. 15 h.

[Pause déjeuner]

_ Merci, chers collègues. Je mets ce rapport aux voix. Nous passons au rapport 4-1, le programme des projets culturels du département dans le cadre du Millénium 2027. Catherine Brunaud-Rhyn.

_ Comme vous le savez, la région Normandie organise l'événement Millénium à l'occasion du millénaire de la naissance de Guillaume le Conquérant en 2027. Objectif : favoriser des projets culturels, patrimoniaux et artistiques. Notre département porte de nombreuses actions par différentes directions. D'abord, la communication avec l'organisation, les 21-22-23 mai d'un son et lumière pour valoriser l'histoire de la Manche, de Guillaume le Conquérant. Ainsi qu'en Sicile et en Italie. Ce sera l'occasion du partage de la mémoire de l'identité normande. Et de la place en Normandie des thèmes développés dans une scénographie. La direction du patrimoine et des musées organise 3 actions : l'artiste MAPPI qui s'inspire de manuscrits médiévaux avec une exposition d'art contemporain. Et des démonstrations de métiers d'art. Un parcours pédagogique pour les collégiens de la Manche autour des arts médiévaux. Au musée océanographique de Ger, une exposition autour de la tapisserie de Bayeux, projet labellisé avec un soutien de 42 000 €. Ce sera l'occasion de valoriser des artistes de la Manche. La famille de grands céramistes spécialisés dans l'art nouveau. Au niveau de la culture, il y aura des ateliers d'artistes au centre des Fours à chaux. En 2026, Hélène Balcer, et Étienne Lagrange, musicien de musique traditionnelle. 2027, 3 équipes artistiques : joueuse et chanteuse en duo, mais aussi une artiste plasticienne, Mathilde Bennett, ainsi qu'une résidence croisée pour 2 auteurs de Sicile et de Normandie avec l'institut français de Palerme et l'association de Normandie, Livres et lectures. Ce sera aussi un soutien à plusieurs projets d'établissements artistiques et des collèges autour de l'histoire normande et des liens avec la Sicile. 2 projets : l'école de musique Coutances mer et bocage avec un projet d'histoire en chansons. En ce qui concerne les collèges, 5 propositions. Cerisy-la-Salle, La Hague, Émile Zola à Cherbourg, Le Corre à Cherbourg et le collège de Pontorson. Ce sera aussi la participation au programme régional "Tous des bâtards" autour de Guillaume le Conquérant. Pour les archives départementales, il y aura la création d'une exposition pédagogique sur le XIe siècle dans la Manche. Avec

présentation de documents historiques exceptionnels. Ainsi que la participation à un ouvrage historique commun travaillé par les 5 services des archives départementales normandes. On vous demande de bien vouloir valider cette programmation, d'autoriser la mise en œuvre de ces projets, la sollicitation des aides financières, et d'autoriser l'acceptation de la recette. Puisque vous avez de nombreux projets qui ont été labellisés par la Région Normandie et qui vont recevoir des subventions. C'était un avis unanime, favorable à l'unanimité des 2 commissions.

_ Merci pour cette présentation du Millénium. Ce rapport appelle-t-il des prises de parole ? Damien Pillon.

_ Merci. Je ne connais pas le programme dans le détail. Notamment avec la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage. Je trouve dommage que la commune de Hauteville-la-Guichard ne soit pas citée, c'est le berceau des Siciliens à l'origine, elle pourrait faire l'objet d'une visite.

_ Est-ce qu'il y a une animation à Hauteville ?

_ Là, on parle juste des projets départementaux. Et aussi des projets communaux, des Communautés de Communes, des associations. Bien sûr, Hauteville est mise en valeur. Mais là, je ne propose que les projets proposés par les différentes directions du département dont certains fortement inspirés par Hauteville. Mais je ne suis pas rentrée dans le détail.

_ Un trait d'humour ; on ne connaît pas encore le coût de cette intervention, mais je voudrais dire que ça n'arrive qu'une fois tous les 1000 ans ! On est à peu près tranquille pour ne pas revoir une telle demande dans les années qui viennent.

_ À l'issue de cette délibération, je propose de laisser un cartouche à l'attention de nos successeurs, ils l'ouvriront en 3026 ! Mais on disparaîtra peut-être avant. Enfin, merci pour cette proposition ! On met aux voix. Délibération adoptée par 53 voix. Merci de votre unanimité autour de ce projet Millénium. Il marque de nombreux pays en Europe et hors d'Europe. Parce que nos ancêtres les vikings sont allés très loin. Je crois que ce sera une année remarquable. Maintenant, rapport 4-2 relatif au Livre Blanc de l'attractivité de la Manche. Toujours présenté par Catherine.

_ Merci, Président. Vous le savez, à la demande du CD, en 2025, l'agence d'attractivité de la Manche a fait une étude prospective sur les impacts de l'économie et des emplois dans la Manche à l'horizon 2050. Les chiffres sont éloquents : une baisse de 25 % de la population active. À savoir, 1 % par an du fait des départs en retraite. Et dans le même temps, une course des besoins projetés en emploi de +40 %. À la fois en raison de vieillissement de la population, des métiers dans les commerces, la restauration, la construction, les travaux publics, etc. Un effet ciseau certain avec un effet structurel de 45 000 salariés manqués. Ce qui représente un manque à gagner de près de 12 milliards d'€ pour notre territoire. À cela, le projet Aval du futur vient amplifier les besoins à court terme, et accentuer les tensions qui existent déjà sur le marché de l'emploi. Sans une amplification de notre démarche d'attractivité, le territoire de la Manche va connaître de très important déséquilibre particulier dans les filières du social, de la santé, du commerce, de la construction et de l'agriculture. Notre économie manchoise, pourtant résiliante et robuste, sera fortement impactée ; cela mettra à mal les équilibres du

territoire. Cependant, cette situation singulière ne peut être vue uniquement comme une menace. La dynamique industrielle associée à notre cadre de vie reconnu pour sa qualité doivent nous permettre de relever ce défi et atteindre cet eldorado. L'ensemble des acteurs privés, publics et associatifs appellent de leurs vœux intacts d'attractivité. Le territoire de la Manche s'est fixé pour ambition de devenir l'un des territoires les plus attractifs de France pour les jeunes actifs. Hors des grandes métropoles qui ont leur propre dimensionnement, on ne peut pas lutter contre les grandes métropoles. Pour cela, il va falloir amplifier l'ensemble des dispositifs, tout ce que nous avons déjà en cours ; les campagnes de recrutement, la gestion de la relation candidat, l'accompagnement à l'installation. Et il faudra changer d'échelle dans la plupart des actions mises en œuvre pour relever le défi du recrutement. Parce que nous avons un marché de l'emploi sous tension. C'est un facteur limitant du développement, et même de la pérennité structurante des suites de la démarche ; un livre blanc de l'attractivité est en cours d'élaboration. Livre Blanc, c'est le nom du projet. Mais il ne faudrait pas que cela vienne bloquer les intentions premières, d'ailleurs ce n'est pas du tout le nom définitif. À partir d'un diagnostic complet basé sur les études prospectives, il aura pour objectif de répondre à la question : qu'est-ce qui aujourd'hui doit être fait pour attirer davantage de jeunes actifs dans la Manche ? Cela va poser les bases structurantes des suites de la démarche d'attractivité. Pour engager l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités, État, les parlementaires, les entreprises, les associations. Depuis le début, l'agence d'attractivité est sous une forme associative, ce qui permet d'embarquer à la fois le public et le privé. Cela fait 10 ans de collaboration dans ce sens. Et ainsi, apporter de nouvelles réponses aux enjeux d'attractivité de la Manche, face à nos transitions démographiques, économiques et environnementales et sociales. À partir d'une photographie de la réalité territoriale des aspirations des jeunes actifs, cet ouvrage apportera une vision prospective des enjeux et partagera des pratiques inspirantes. Un travail collectif, de nombreux acteurs apportent leur contribution : le département, la préfecture, l'agence d'urbanisme, l'agence des métiers, l'ARS, etc. Des experts nationaux, des géographes, des économistes, sont sollicités pour apporter un éclairage macro sur les différentes thématiques. Et la question de l'habitabilité, c'est-à-dire la garantie d'apporter aux habitants la possibilité de couvrir leurs besoins fondamentaux, dans le respect des limites planétaires et dans un contexte de transition démographique, est aussi au cœur des travaux avec la question essentielle de la préservation du bien vivre. Ce livre blanc sera présenté à Condé-sur-Vire lors des assises de l'attractivité de la Manche, le 26 novembre 2026. Bien sûr, vous êtes toutes et tous conviés à ces assises de l'attractivité. L'ambition des assises ; mettre à l'agenda le choc d'attractivité nécessaire pour faire de la Manche à l'horizon de 10 ans, l'un des territoires les plus attractifs de France pour les jeunes actifs. Une ambition qui suppose une mobilisation collective, l'attractivité ne pouvant se construire que dans la coopération entre les entreprises, les collectivités, les acteurs de l'emploi, de la formation, du logement et des services. L'intérêt réside aussi à faire résonner le plus possible les enjeux macro, c'est-à-dire les grandes tendances françaises et locales avec le cas particulier de la Manche pour chaque fois fêtent ressortir la singularité de la stratégie manchoise, et sa lucidité vis-à-vis des enjeux réels d'aujourd'hui et de demain. L'après-midi verra se succéder des tables rondes, des témoignages d'experts nationaux, des acteurs clés du territoire sur l'ensemble des grands enjeux

économiques, démographiques, les équilibres territoriaux et sociétaux auxquels la Manche doit répondre. Le pourtour commence à bien se dessiner, on aura une table ronde sur la Manche, laboratoire d'un nouveau modèle d'attractivité productif français. Une table ronde sur le logement, collectivités, soins, qualité de vie : penser un nouveau modèle de développement territorial. Et puis, de l'attractivité à l'habitabilité : construire un territoire habité. Voilà pour les grandes lignes. Le programme définitif est en cours de finalisation. Il vous sera transmis en amont de ces assises. C'était un vote favorable avec 1 abstention pour chaque commission.

_ Merci pour cette présentation. Karine Duval demande la parole.

_ Merci, Président. Je vais d'abord revenir sur ce qui semblait pouvoir nous fâcher, mais qui ne nous fâche pas du tout, la dénomination Livre Blanc n'a pas suscité de débats chez nous. Je ne dis pas que ça ne laisse pas de mauvais souvenirs, mais ce n'est pas l'essentiel, il faut avancer ; D'abord, nous partageons le constat ; c'est vrai, la Manche va être confrontée à un véritable défi démographique. Nous allons avoir d'actifs, nous avons des entreprises qui recrutent, des projets industriels importants. Oui, nous devons nous poser la question de notre attractivité. Pourtant, une autre question s'impose ; sommes-nous aujourd'hui suffisamment attentifs à la capacité de nos habitants de continuer à habiter notre département ? Nous pensons que le regard porté par cette démarche déjà dépassée par l'évolution de la situation. Attractif, notre département de la Manche est régulièrement cité comme territoire de développement économique et d'équilibre. Derrière, il y a pour nous une réalité plus concrète : le logement, la santé, les mobilités, les services publics, l'école, les commerces, la qualité de vie. Avec de vraies contradictions. Nous voulons attirer des actifs, mais aujourd'hui, certains employeurs ont déjà des difficultés à recruter parce que les personnes qu'ils souhaitent faire venir ne trouvent pas de logement ; un technicien, une infirmière, un jeune peuvent ne pas trouver un logement à un prix accessible. Il y a une vraie tension sur le logement. Par ailleurs, la Manche attire des personnes qui viennent y vivre au moment de la retraite. C'est évidemment une recette. Mais cette attractivité résidentielle peut accentuer la pression sur le marché immobilier. Nous devons être attentifs à l'équilibre entre les différents usages du logement, et à la capacité de nos habitants avec notamment les plus jeunes, à rester sur leur territoire. La réalité du dérèglement climatique, en particulier le retrait du trait de côte va conduire des habitants à déplacer leur lieu de vie. Nous allons devoir accompagner des habitants qui ne choisissent pas de partir, mais qui devront partir. C'est une question nouvelle dans notre politique d'aménagement. Elle nous oblige à réfléchir à l'attractivité autrement. Un territoire peut être attractif et en même temps devenir difficile à habiter. Nous avons un petit département, Philippe, tu l'as dit ce matin, il subit beaucoup de pressions.

Au lieu de dire un choc d'attractivité, je parlerai d'un choc d'habitabilité. C'est de savoir si je peux continuer à vivre ici ? Est-ce que je peux me loger, me soigner, travailler, me déplacer, est-ce que mes enfants peuvent être accueillis ? Est-ce que je peux vieillir ici ? Est-ce que je peux construire mon avenir ici ? Il est essentiel, quand on se pose ces questions, que les habitants

soient beaucoup plus associés à cette question, cette démarche de donner du sens à attractivité de notre département. La rédaction de ce livre blanc a mobilisé et va mobiliser beaucoup d'acteurs. C'est une bonne chose. Il n'est pas question de le nier. Mais je me demande si nous ne devons pas aller un peu plus loin, nous avons beaucoup de données sur nos habitants, Martine, tu l'as dit ce matin, nous avons peut-être maintenant de davantage de paroles d'habitants. Nous sommes convaincus que derrière les spécificités de chaque territoire, nos territoires sont différents, les besoins fondamentaux sont les mêmes. Et donc, c'est important de trouver ce qui les réunit. Les assises du 26 novembre, on va présenter la stratégie du livre blanc. Ça pourrait être aussi le début d'une démarche qui donnerait réellement une place à la parole des Manchois. Au-delà de la démarche, on va traiter d'habitabilité. Pour résumer, je pense qu'il faut aller plus loin sur cette démarche qui est une démarche rationnelle d'attractivité. Changer la question que nous traitons depuis plus de 10 ans : comment attirer dans la Manche ? Il est urgent de construire une réponse à la question de savoir comment faire pour les personnes qui vivent ici aujourd'hui et qu'elles puissent rester et que les personnes qui nous rejoignent puissent réellement habiter ici. C'est à cette condition que l'attractivité pourra être durablement acceptée, partagée et vécue comme une chance par les Manchois. Je vous remercie.

_ Tu as la parole.

_ Merci, Jean. Merci, Karine. Aussi bien dans ton propos que dans le mien, nous nous rejoignons. C'est-à-dire que lorsqu'on parle d'attractivité et d'attirer des actifs, c'est bien dans le but, bien sûr, de répondre à la demande de main-d'œuvre des entreprises, mais aussi l'installation de nouvelles familles sur le territoire qui vont être nécessaires pour rendre les services des habitants déjà sur le territoire. On sait très bien que nous avons une population vieillissante, tout ce qui est du domaine du social et de l'accompagnement à la personne va être indispensable. J'ai bien parlé de la question de l'habitabilité et des conditions pour que les habitants d'aujourd'hui, les habitants de demain, qu'on puisse répondre aux besoins primaires, y compris la question du logement. C'est tout l'intérêt d'avoir cette démarche collective et d'associer de manière très large. Le logement n'est pas une compétence du département. Si on traite ça sans les intercommunalités, les politiques de l'habitat, l'intégration dans les documents d'urbanisme, nous n'avons pas beaucoup de chance de pouvoir y arriver. Attitude Manche travailler sa raison d'être il y a un an et demi. Dans la raison d'être de l'agent attractivité, il est clairement écrit : "Préserver des équilibres démographiques et économiques durables et favoriser le bien vivre". Nous ne pouvons pas poser les futurs habitants et les habitants actuels. Ils sont acteurs d'une même pièce sur le territoire. Les habitants de demain vont venir aider les habitants d'aujourd'hui qui vont avoir besoin des habitants de demain. Donc, on ne va pas non plus arrêter, Martine en a bien parlé ce matin, toute la démarche que nous faisons sur la démographie médicale. Nous avons besoin, comme je le disais, ce sont des métiers au sens large. Ce ne sont pas que les métiers de l'industrie. Nous avons besoin de l'aide à la personne, on va avoir besoin de kiné, les médecins, ça va un peu mieux, mais il ne faut pas relâcher, nous avons besoin de spécialistes. Les généralistes, ça va mieux. Il faut continuer. Si on veut pouvoir, non pas subir, mais au moins essayer d'agir pour que demain, nous puissions continuer à bien

vivre dans la manche, il faut bien aller chercher des jeunes actifs, de jeunes familles, des enfants qui vont venir dans nos écoles. C'est un sujet d'actualité dans la Manche, territoire expérimental de l'Éducation nationale. Voilà, c'est vraiment dans cette idée-là, je pense que ce que tu as dit et ce que j'ai dit, je crois, se rejoignent pleinement.

_ Martine a la parole.

_ Merci. Je n'ai pas paraphrasé ce qui vient d'être dit. Je voulais aller dans le même sens. Il ne faut pas opposer les modèles. Effectivement, il y a les personnes qui vont résider sur le territoire et des actifs que nous sommes amenés à faire venir. Attitude Manche a fait la preuve de pouvoir travailler justement avec les forces vives du territoire à ce qui vient d'être dit par Catherine. C'est un peu le même esprit que ce que nous faisons en démographie médicale. C'est vraiment une démarche collective qui doit être menée, bien évidemment. Dans le rapport, c'était quand même bien vu, c'est un constat, la population active diminue, les inactifs vont aller croissant. On va avoir des besoins projetés dans des métiers qui viennent d'être rappelés par Catherine. C'est tous ensemble qu'il va falloir réfléchir à comment accompagner les semaines qui sont sur les territoires, mais aussi accueillir les personnes qui vont arriver. On ne peut pas le nier, il y a quand même des projets industriels à venir dans l'air du temps. Il va bien falloir que nous essayions de répondre aux besoins à court, moyen voire long terme. Amplifier la démarche attractivité qui est engagée déjà depuis un bon nombre d'années. Je voudrais faire un clin d'œil au président qui a précédé Catherine, bien évidemment, la démarche est engagée depuis le début. Elle fait ses preuves. Au niveau national, il ne faut pas avoir peur de le dire, ça me renvoie à saluer le travail des équipes Attitude Manche, souvent, la démarche la Manche est saluée souvent comme une démarche où on essaie d'avoir toujours un temps d'avance. Il faut le garder si on peut le faire et garder la qualité des services que nous avons sur notre territoire, bien évidemment.

_ Merci, Martine. Y'a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Nous allons mettre, non pas la couleur au choix, mais dans un premier temps voter pour ou contre ce rapport. Nous choisirons la couleur beaucoup plus tard. Délibération adoptée par 45 voix pour et 8 abstentions. Je vous remercie. Nous passons maintenant aux affaires générales. Avec un rapport 5-8 relatif à la gestion des ressources humaines, l'évolution des postes de mise à disposition. Il s'agit d'une note complémentaire qui vous a été adressée le 30 septembre dernier. Carine Grasset présente ce rapport.

_Comme à chaque session plénière, création et suppression des postes qui permettent le bon fonctionnaire des services. On commence par la DGA action sociale, plus particulièrement la maison départementale de l'autonomie. Depuis sa création en 2012, les missions se sont fortement développées. Notre organisation n'est plus garantie avec un seul poste de directeur et montre ses limites. Pour conforter la gouvernance et garantir la continuité de son fonctionnement, il est proposé de supprimer le poste vacant de responsable de la mission observatoire, prospective et appui et de créer un poste de directeur adjoint en charge des prestations autonomie et de l'appui au pilotage. La personne recrutée assurera le pilotage des principaux projets de systèmes d'information et le suivi des dossiers techniques transversaux

afin de renforcer la conduite des projets structurants dont nous attendons des gains d'efficience. Nous allons créer un poste de chargé de mission système d'information dans le cadre d'un contrat de projet de durée d'un an. Par ailleurs, les missions du service soutien aux parcours et transformation de l'offre ont fortement évolué ces dernières années. Le suivi des établissements et services sociaux et médico-sociaux s'est complexifié. Dans ce contexte, les missions exercées par les référents ESMS dépassent un rôle centré sur l'instruction des dossiers. Elle nécessite dorénavant des compétences renforcées en expertise, analyse, négociation et contrôle, négociation et pilotage. Afin d'accompagner l'organisation dans cette évolution, il est proposé de faire évoluer les fonctions en supprimant les 6 postes de référence de catégorie B5 et de créer des postes de catégorie A6. Toujours au sein de la MDA, le secteur du handicap est en profonde mutation, cette dynamique de consommation de l'offre va s'accentuer les prochaines années. Pour permettre à la responsable du pôle handicap de renforcer son action dans la conduite des transformations de l'offre, le pilotage des contrats de CPOM et l'accompagnement des évolutions du secteur, il est envisagé de créer un poste de cadre de proximité dédiée aux habitats intermédiaires et à l'accueil familial. Il est proposé de supprimer le poste vacant de chargé de mission habitat inclusif et de créer un poste de responsable de pôle habitats intermédiaire. Au sein de la DIEL, dans une démarche de prévention et de sécurisation du juste droit au RSA, le département a créé un premier poste de contrôleur et RSA pour compléter les contrôles réalisés par là et de renforcer la maîtrise des dépenses. Les premiers résultats obtenus confirment l'intérêt de cette fonction avec un retour financier d'un peu plus de 190 000 € sur 10 mois. Pour poursuivre cette dynamique et accroître la capacité du contrôle du département, il est proposé de créer un second poste permanent de contrôleur RSA. Par ailleurs, le département a fait le choix d'un accompagnement renforcé intégré des bénéficiaires du RSA depuis 2022, un accompagnement social, socioprofessionnel ou professionnel. Une durée moyenne d'accompagnement de 11 mois et des rendez-vous réguliers mensuels, un taux de retour à l'emploi de 36 % démontre la pertinence de l'accompagnement global. Afin de maintenir une offre d'abonnement adapté aux besoins des bénéficiaires, et de consolider les résultats obtenus en matière d'insertion professionnelle, il vous est proposé la pérennisation des 2 postes de référent socioprofessionnel en contrat de projet actuellement. Au sein de la DPEF, les enfants confiés à l'ASE constituent un public vulnérable. Il faut garantir un suivi de santé adaptée aux enfants. Il vous est proposé de créer un poste de conseiller technique puériculteur. Le poste suivant, le poste de conseiller conjugal et familial est retiré de ce rapport suite au vote défavorable des représentants du personnel du dernier CST. Ils ont tous voté défavorablement. On va retravailler sur ce poste. On passe à la direction générale Natures et infrastructures au sein de la direction du patrimoine départemental. Il est proposé de créer un poste permanent de techniciens fonciers et transition énergétique rattachés au service foncier de la direction du patrimoine départemental. Au sein de la direction des systèmes d'information et de la modernisation, il est proposé de transformer un poste vacant de techniciens projets informatiques de la filière technique devenu vacant à la suite d'un départ en retraite. Au sein de la direction des nouvelles réalités, service des aides à la pierre connaît une évolution importante de son activité. Il apparaît nécessaire de faire évoluer l'organisation pour renforcer la cohérence des pilotages des politiques départementales en

faveur de l'habitat. Les dispositifs que vous connaissez, Planète Manche rénovation, relèvent des mêmes enjeux d'adaptation du parc résidentiel. Il est proposé de regrouper les politiques au sein d'un service habitat. Le futur responsable du service habitat assurera directement le pilotage de l'ensemble des dispositifs. Il est proposé de supprimer le poste de responsable de service est à la pierre relevant de la filière administrative et de créer en contrepartie un poste permanent de responsable du service habitat qui relève de la filière technique. Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation des dossiers de copropriété et de renforcer le contrôle des fraudes et d'assurer une veille réglementaire adaptée, il est proposé de créer un poste d'instructeur logement privé. Au sein de la direction des ressources humaines, dans le cadre de l'exercice du droit syndical, un agent de la direction des collèges, la jeunesse et des sports a bénéficié d'une décharge syndicale à temps complet au sein de la CFDT. Pour permettre l'exercice de cette décharge en garantissant la continuité du service public, il est proposé de créer un poste support et de procéder au remplacement sein du service des collèges. La 2e partie du rapport concerne les modalités de recours à l'apprentissage, au stage gratifié et au contrat d'accompagnement à l'emploi départemental, il est proposé de prendre acte de l'accueil de nouveaux apprentis au titre de l'année scolaire et universitaire 2026-2027 et a autorisé le Président de signer tous les documents relatifs à ces contrats. Je ne lui donne pas dans les détails. Vous avez les tableaux dans le rapport. La collectivité accueille régulièrement des étudiants de l'enseignement supérieur dans le cadre de stages intégrés à leur parcours de formation. Conformément à la réglementation en vigueur, une gratification est versée lorsque la durée du stage dépasse doctement. Il est proposé de réaffirmer le principe d'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur et d'appliquer la gratification minimum légale. La collectivité souhaite poursuivre son engagement dans sa politique d'insertion professionnelle en poursuivant le recours aux agents en CAED au sein des services conformément au nombre de postes inscrits au tableau des emplois de la collectivité. Nous vous invitons à prendre acte de nouveaux agents. La mise à disposition du personnel département de la Manche auprès de structures extérieures dans le cas d'une convention de mise à disposition. Il vous est proposé de délibérer pour autoriser le président à signer le renouvellement de ces conventions que vous trouverez en annexe. Voilà, Monsieur le Président.

_ Merci pour cette présentation détaillée. Est-ce que ce rapport appelle d'autres prises de parole, Karine Duval.

_ Le groupe s'abstiendra comme ça a été dit en commission. Je ferai une intervention, mais je le ferai à la fin du 5-9 pour ne pas multiplier les prises de parole.

_ S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous mettons le rapport aux voix. Délibération adoptée par 45 voix pour, 8 abstentions. Je vous remercie. Rapport 5-9 toujours présenté par Carine Grasset, mise à jour du régime indemnitaire.

_ Comme le disait Karine Duval, les rapports ont obtenu un avis favorable de la commission avec une abstention à chaque fois. La réforme des emplois administratifs supérieurs de direction, cette délibération émise est d'appliquer au sein des emplois fonctionnels, il s'agit d'appliquer les nouveaux plafonds indemnitaires des emplois fonctionnels : les DGS, les DGA.

On va intégrer la nouvelle bonification indiciaire et la prime de responsabilité supprimée pour les emplois au profit de plafonds réglementaires valorisés. Le département de la Manche aligne ses pratiques sur le nouveau cadre réglementaire et doit adapter le régime indemnitaire des emplois fonctionnels. Cette évolution vise à garantir une cohérence avec les règles applicables à l'État en prenant en compte les spécificités territoriales et des responsabilités exercées par les agents. De ce fait, il est proposé de délibérer en retenant pour la fonction de DGS et celle de DGA le plafond défini selon le niveau de rattachement de chaque emploi. Plafond similaire à celui de l'État. Comme indiqué précédemment, ce plafond permettra d'intégrer la prime de responsabilité et la NBI désormais supprimée pour les emplois. Il s'agit de plafonds réglementaires. En annexe, vous avez le tableau actualisé des montants. Voilà, Monsieur le Président.

_ Chose promise, chose due, mon intervention vaut pour le 5-8 et le 5-9. C'est la dernière ! Ça vaut pour les rapports 5-8 et 5-9 en attirant votre attention sur les risques des choix proposés. Je vais être précise sur la question du régime indemnitaire des hauts emplois. Le passage au nouveau régime indemnitaire, c'est une obligation. Ce n'est pas un choix du département. Ce qui froisse, c'est tout surtout le timing. Nous sommes dans un département rural où beaucoup d'agents catégories B et C utilisent leur voiture pour aller travailler. Lorsque le carburant pèse fortement sur le budget, le moment choisi pour faire évoluer les régimes est peut-être difficilement compris. Je ne souhaite pas opposer les catégories. Ce n'est pas mon propos. Je comprends bien sûr la nécessité de reconnaître les responsabilités et les niveaux d'expertise. Mais le sentiment d'équité, il compte aussi, ce qui peut être juridiquement une obligation peut être politiquement délicat en termes de calendrier. Notre dialogue social s'est apaisé. C'est positif. Il faut continuer dans cette voie en étant attentif à la manière dont les décisions sont perçues par l'ensemble des agents. Lorsqu'il s'agit au contraire d'attirer une compétence rare sur un poste, je pense qu'il ne faut pas avoir la même hésitation. C'est pourquoi je vais être assez directe. Je pense qu'on peut dire qu'il n'aurait pas fallu mégoter sur les 20 % manquants pour un temps complet, je pense au poste de Saint-Hilaire-du-Harcouët dans l'action sociale. Ça aurait permis de recruter la compétence dont le service a réellement besoin. Et d'éviter que le poste soit pourvu au mieux, faute de candidats. Dans ce cas, c'est aussi montrer notre investissement dans le service public. Je pense qu'il y a une erreur de faite. Le risque de perdre des compétences. C'est probablement ce qui me préoccupe le plus dans les années qui viennent. Je pourrais faire le parallèle avec ce qu'a dit Catherine sur l'attractivité. L'attractivité des métiers, c'est un vrai sujet. Comment recruter des gens pour les services à la personne ? Il faudra un choc du portefeuille. Nous aurons beau faire toutes les politiques d'attractivité que nous voulons, ce n'est pas avec des salaires de misère qu'on fera venir des gens dans le Cotentin, même si on peut y faire du surf et que nous y vivons paisiblement. Il faut faire attention à ça. Ce qui me préoccupe aussi, et ce qui préoccupe aussi beaucoup de gens, je pense, il va falloir que dans le monde qui nous attend, nous accompagnions vraiment la montée en compétence des gens. Je pense à ce propos à la MDA et à l'intelligence artificielle qui va rentrer dans nos pratiques et qui va vraiment bouleverser nos organisations. Elle va nous permet de gagner du temps, dans une première étude des dossiers, dans la phase 1. Mais il va falloir, à côté de ça, la collectivité le reconnaît, une montée en technicité des agents qui va être importante. Cet

accompagnement, il va vraiment falloir y faire attention, surtout attention à ne pas laisser des gens au bord du chemin. Tout le monde ne va pas être en capacité de monter en compétence. Je sais que vous y êtes sensibles. Mais c'est un vrai sujet. L'IA va faire gagner du temps, mais elle ne doit pas nous faire perdre des agents en cours de route. Nous sommes dans un département rural. Je ne vais pas me répéter. Il faut vraiment faire attention à tout cela. Avoir des postes, c'est bien. Mais il faut être en capacité de les pourvoir. À la lumière de toutes les préoccupations, je vais expliquer rapidement mes votes en CST, j'ai voté contre le recalibrage des postes à moyens constants. Je sais que nos finances sont contraintes. Il faut faire parfois des choix. Déplacer un poste, ça ne fait pas disparaître le besoin. On doit regarder concrètement sur le terrain les conséquences pour les équipes et pour les territoires. Sur la création d'un contrôleur fraude RSA, on vote contre avec la même logique. Je ne suis pas opposée au contrôle, contrôler les droits, c'est nécessaire. Mais l'accompagnement renforcé vers l'emploi doit servir aux personnes les plus éloignées et qui cumulent le plus de difficultés. Nous avons besoin de temps humain, de compétences. Je préfère renforcer cette capacité d'accompagnement plutôt que d'embaucher un contrôleur RSA. Contrôler les droits, oui, mais notre responsabilité, encore une fois, c'est de ne pas laisser des gens au bord du chemin. Pour conclure, je pense que notre enjeu RH est assez simple. Je vais reprendre les mots du début, que nous avons tous plus ou moins employés, pas forcément avec les mêmes choses derrière : anticiper plutôt que subir. Anticiper l'évolution des métiers, la compagnie des agents dans leur montée en compétence, être attentif à tous les agents pour lesquels les changements sont beaucoup plus difficiles, rester attractifs pour recruter les compétences dont nous avons besoin. Ça passe par des postes attractifs. Je l'ai déjà dit. Nous avons des contraintes financières. Nous devons faire des choix. Certains choix RH sont aussi des choix d'investissement dans la qualité du service public et des sources d'économie à terme sur certaines dépenses de fonctionnement. Je vous remercie.

_ Jacky Bouvet demande la parole.

_ Par rapport au PAS de Saint-Hilaire, la quotité du temps était de 50 %. La proposition faite était à 80 %. En absence d'accord, il n'y a pas de recrutement. Ce sera revu à une date ultérieure. Nous nous sommes peut-être passés d'une opportunité qu'il aurait fallu saisir. On verra ça ultérieurement.

_ Merci de cette précision. Est-ce qu'il y a des réponses à formuler ? Sylvie.

_ Je voudrais revenir sur la création du 2e poste de contrôleur RSA. Le contrôleur n'est pas là non plus que pour la récupération. Il est aussi là pour détecter très rapidement les situations qui permettent d'éviter un indu important et d'éviter que la personne se retrouve dans une situation encore plus difficile. Ça fait aussi partie de l'accompagnement.

_ S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets aux voix. Antoine s'est échappé. C'est bon. Délibération adoptée par 45 voix pour et 8 abstentions. Je vous remercie. Par ailleurs, nous passons maintenant au rapport 5-10 sur l'égalité professionnelle femmes-hommes. C'est toujours Carine Grasset qui a la parole.

_ Merci. Le département de la Manche réaffirme son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est un principe constitutionnel et un levier essentiel de cohésion sociale et de performance publique. Ce nouveau protocole d'accord est l'aboutissement d'un dialogue social approfondi avec les organisations syndicales. Il s'inscrit dans la continuité du protocole d'accord précédent. Il dresse un bilan juste des actions engagées et des avancées, mais reconnaît aussi les difficultés qui subsistent. Plusieurs réunions de travail et de négociations ont permis d'aboutir à ce nouveau projet de protocole d'accord. Les données du rapport social unique, les retours des agents et des échanges avec les représentants du personnel ont guidé la collectivité pour prioriser les efforts là où ils sont le plus nécessaires. 20 nouvelles actions concrètes sont définies pour la période 2026-2028. 5 orientations stratégiques : accès équitable d'emploi, lutte contre les écarts de rémunération... Ce protocole sera signé dans une semaine, vendredi prochain, si vous le votez aujourd'hui.

_ Allons-nous le voter aujourd'hui ? Pas de demande de prise de parole ? Nous mettons aux voix. Délibération adoptée par 53 voix pour. Je vous remercie. Nous passons maintenant au rapport 5-11 relatif à l'exercice du droit syndical. Carine Grasset, toujours.

_ Le département de la Manche entretient depuis de nombreuses années un dialogue social fondé sur la concertation, la négociation et la recherche de solutions partagées avec les organisations syndicales représentatives. Dans ce cadre, un protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical avait été adopté par délibération le 17 juin 2016. Il y a 10 ans. Depuis cette date plusieurs évolutions législatives et réglementaires sont intervenues. Notamment le décret renforçant les garanties de carrière des agents investis d'un mandat syndical et la loi du 6 août 2019 d'une transmission de la fonction publique. Le protocole tient compte des garanties nouvelles reconnues aux représentants syndicaux en matière de déroulement de carrière, d'avancement et de valorisation des compétences acquises dans l'exercice d'un mandat syndical désormais codifié au sein du Code général de la Fonction publique. Les pratiques professionnelles et les outils de communication ont connu d'importantes transformations qui nécessitaient une actualisation du protocole en vigueur. Dans cette perspective un chantier de dialogue social a été engagé avec les organisations syndicales représentatives du département. Plusieurs réunions de travail et de négociation ont permis d'aboutir à un projet de protocole rénové. Ce nouveau protocole confirme les Principes fondamentaux déjà affirmés en 2016, notamment la reconnaissance de la liberté syndicale, la légitimité des organisations syndicales à représenter les agents et la volonté commune de privilégier la concertation et de négociation. Je ne rentre pas dans les détails. Vous avez le protocole dans le rapport. S'il est voté aujourd'hui, le Président pourra le signer la semaine prochaine.

_ Très bien. Je mets aux voix. Délibération adoptée par 53 voix pour. Je vous remercie. 5-12, la refonte des prestations de l'offre sociale. Carine Grasset, encore.

_ C'est le dernier ! Conformément à la délibération du 26 juin 2023 sur l'agenda social 2023-2027 une concertation a été engagée sur la refonte des prestations sociales. Il visait à redéfinir l'offre d'action sociale proposée aux agents dans la nature des prestations accordées et dans leur montant et les modalités d'attribution. 3 scénarios d'évolution ont été présentés. La refonte

du dispositif actuel, l'amicale du personnel, le recours à un organisme spécialisé ou la mise en œuvre d'un dispositif mixte. Pour l'exercice 2026, le coût prévisionnel des prestations relevant de l'action sociale est estimé à 785 000 €. Le budget mobilisable est porté à 985 000 euros. Dans le cadre de la réflexion menée sur l'évolution de l'offre de l'action sociale 4 réunions de travail se sont tenues au cours du premier semestre 2026, à l'issue des échanges des organisations syndicales ont acté le 28 avril dernier l'impossibilité pour l'amicale d'assurer, dans les conditions actuelles, la reprise des 2700 adhésions concernées. Les 4 organisations syndicales se sont prononcées pour l'adhésion au COS Normand, et le maintien de certaines prestations internes pour les agents en situation de handicap ou leurs proches, allocation enfants handicapée, le chèque emploi service universel aidant et le chèque emploi service universel handicap. C'est compatible avec l'enveloppe budgétaire arrêtée dans le cadre de l'enveloppe sociale et en permettant le maintien des dispositifs en vigueur pour le handicap. Cette solution présente l'avantage de rendre les prestations d'action sociale accessible à l'ensemble des agents de la collectivité. Ce n'était pas le cas avec l'amicale. Les agents peuvent être fonctionnaires, stagiaires, contractuelles ou agents de droit privé. On vous invite à délibérer pour approuver la refonte de l'offre d'action sociale du département reposant sur l'adhésion du département au COS Normand à compter du 1er janvier 2027 et de garder le maintien en gestion directe par le département des prestations suivantes : AEH, CESU aidant, CESU handicap.

_ Il n'y a pas de demande de prise de parole donc je mets aux voix. Une personne ne prenant pas part au vote et 52 voix favorables. Je vous remercie.

_ Merci au nom du COS pour la confiance que vous accordez à cette structure. Un petit mot d'histoire, le maire de Saint-Lô était précurseur, en 1968, il avait déjà créé le CGES alors que l'action sociale est devenue obligatoire qu'en 2007. Je voulais aussi vous dire qu'actuellement nous avons 318 collectivités qui adhèrent, plus de 10 500 agents et nous avons distribué 1,8 million d'euros aux agents des différentes collectivités. Je voulais insister sur la proximité. C'est notre valeur ajoutée, circuits-courts, à tous les niveaux, d'être en proximité des agents, une billetterie de proximité. Avec cette nouvelle collectivité, nous allons pouvoir avoir quelqu'un qui va être encore plus près aux agents pour l'accueil de tous. N'hésitez pas, il y a une application et un site Internet qui sont très simples. Merci à vous.

_ Merci de ces précisions. Le rapport 5-2, maintenant, communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion 2019 à 2025 de l'association cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières, CATER Calvados Orne Manche, Jacky Bouvet nous le présente.

_ Je vais essayer d'être synthétique sur ce rapport. Comme précisé en première page, le rapport porte sur l'activité de l'association, sa gouvernance, sa gestion des ressources humaines, sa situation financière et la pertinence de son modèle d'organisation sous forme associative. Sur ce dernier point, le doigt est pointé de la part de la Chambre régionale des Comptes. En effet, la Chambre estime que le fondement juridique de la participation des 3 départements à cette structure associative n'est pas suffisamment sécurisé. Les présidents des départements du Calvados, de la Manche et de l'ordre contestent toutefois l'analyse de la chambre sur l'absence

de fondement juridique rappelant l'existence d'un intérêt départemental lié à la préservation du milieu aquatique, à l'ingénierie territoriale et à la coordination des acteurs à l'échelle des bassins versants. En revanche, l'ensemble des partenaires convergents sur la nécessité d'ouvrir une réflexion stratégique sur l'avenir de la structure. En synthèse, le rapport ne remet pas en cause l'utilité des missions exercées par la CATER, mais souligne la nécessité de sécuriser son cadre de gestion, la gouvernance et de mieux démontrer l'utilisation des financements publics. La plupart des recommandations font déjà l'objet d'engagement de mise en œuvre de la part de l'association. De son côté, le Président du conseil départemental a fait part de ses réserves à participer à la transformation de l'association en établissement public territorial de bassin comme proposé par la CRC. Le rapport définitif est joint en annexe. Il intègre la réponse apportée par la présidente de l'association et celles des présidents des départements de la Manche et du Calvados. Vous trouverez le détail page 72 de l'annexe. Voilà l'objet de cette délibération.

_ Merci pour cette présentation. Est-ce que ce rapport appelle des... ? Oui, Thierry Letouzé.

_ J'ai eu l'occasion de dire ces petits mots en commission, je voulais en faire partager l'ensemble de l'assemblée. Je n'ai pas vraiment détaillé, nous avons parlé des reproches qui ont été faits par la Cour des comptes. De mon point de vue, ils doivent être traités. Mais ils sont négligeables au regard de l'intérêt de la CATER, cette mission de service public, la qualité de travail des personnes qui y travaillent. Je voulais le dire. C'est important de les soutenir.

_ Merci pour ce soutien. S'il n'y a pas d'autres demandes... Hervé.

_ C'est vraiment pour aller dans le sens, les communes nous remercient tous les jours de l'intervention de la CATER, c'est une aide précieuse à la fois pour les communes, mais pas uniquement. Que ce soit le monde agricole et les entreprises autour, ils en bénéficient aussi. Comme j'y siège, je ne prendrai pas part au vote.

_ S'il n'y a pas d'autres demandes, je mets aux voix. Délibération adoptée à l'unanimité, une voix ne prenant pas part au vote comme énoncé par Hervé tout à l'heure. Nous passons au rapport 5-3, DM2. Jacky nous présente cette décision modificative.

_ Cette décision modificative numéro 2 est un ajustement important de notre budget 2026. Elle nous permet d'actualiser les prévisions au regard de l'exécution de l'année, d'intégrer les dernières notifications de fiscalité et de dotation, mais aussi de revoir le calendrier de certaines opérations d'investissement. Je voudrais retenir 3 éléments principaux : la progression de nos dépenses sociales, nous constatons une nouvelle fois une forte dynamique des dépenses liées à l'aide sociale à l'hébergement, notamment pour les personnes en situation de handicap accueilli en EHPAD, le nombre de bénéficiaires est passé de 263 en 2021 à 366 en 2025 et déjà 433 au 31 août 2026. Nous devons inscrire 2,7 millions d'euros de dépenses supplémentaires sur ce poste. Cette augmentation est compensée par 3,5 millions d'euros de recettes complémentaires correspondant aux régularisations de reversement d'aide sociale. C'est le résultat du travail réalisé par les services sur le suivi et la récupération des sommes qui sont dues au département. Nous inscrivons également près de 912 000 € pour la MDPH correspondant à l'actualisation de la convention de mise à disposition des personnels. Ces

chiffres illustrent une nouvelle fois la dynamique de nos dépenses de solidarité et surtout la difficulté que nous avons à en anticiper précisément l'évolution. Nous ajustons le calendrier de plusieurs investissements porte sur le volet de la cohésion des territoires, nous décalons à 2027 les 2 millions d'euros initialement prévus cette année pour le programme Flowatt. Aucun décaissement n'est désarmé attendu en 2026. Nous inscrivons parallèlement 175 000 € pour la clôture de l'opération de la zone Delta à Saint-Lô et 175 000 € supplémentaires pour l'aide à l'immobilier des entreprises. Concernant nos infrastructures, nous devons prendre en compte la hausse des coûts de carburant avec une enveloppe de 650 000 € supplémentaires. Nous inscrivons 204 000 € pour le terminal frigorifique de Granville. Pour couvrir le déficit 25 et les charges résiduelles intervenues après sa fermeture. Grâce aux rephasages de plusieurs opérations, notre besoin de financement en investissement diminue de 2,7 millions d'euros. Troisièmement, nous bénéficions d'une recette exceptionnelle. Pour la première fois, notre département est éligible au fonds de sauvegarde des départements à hauteur de 7,1 millions d'euros. Cette recette est évidemment bienvenue. C'est une bonne nouvelle. Mais elle appelle aussi à la prudence. D'abord parce que notre éligibilité témoigne des difficultés financières rencontrées aujourd'hui par le département. Le nombre de collectivités bénéficiaires de ce fonds est passé de 14 départements en 2024 à plus de 60 en 2026. Ça a été rappelé par le Président en ouverture de session. C'est une recette ponctuelle alors que certaines des dépenses sont durables. Il ne faut donc pas interpréter cette recette comme une amélioration structurelle de notre situation financière. J'en viens à l'équilibre général de cette DM, en fonctionnement, les différents ajustements génèrent des besoins complémentaires limités à environ 297 000 €. Parallèlement, les modifications de fiscalité et de dotation améliorent notre capacité de financement de 7,4 millions d'euros, une fois les nouveaux besoins couverts nous pourront dégager 7,1 millions d'euros d'autofinancement supplémentaire qui permettront de financer nos investissements. C'est le chiffre essentiel de cette décision modificative, en additionnant l'autofinancement supplémentaire et la diminution de nos besoins de financement d'investissement, nous pouvons réduire notre recours provisionnel à l'emprunt de quasiment 2 millions d'euros. L'emprunt d'équilibre pour 2026 passe de 53,9 millions d'euros à 44 millions d'euros. C'est une évolution favorable qu'il faut regarder avec prudence. Elle résulte en partie d'une recette exceptionnelle et de décalage d'investissement sur les exercices suivants. Pour conclure, je retiendrai les 3 chiffres de cette DM2, 2,4 millions d'euros de dépenses supplémentaires pour l'aide sociale à l'hébergement, 7,1 millions d'euros de fonds de sauvegarde qui constitue une recette exceptionnelle et 9,9 millions d'euros de recours prévisionnel à l'emprunt en moins. Cette décision modificative nous permet d'améliorer l'équilibre de notre budget 2026 sans pour autant modifier les tendances de fond auxquelles nous sommes confrontés. Les dépenses sociales dynamiques, les recettes fragiles et une nécessité de rester très vigilant sur notre capacité d'autofinancement et notre endettement. Les premiers éléments du projet de loi de finances évoqué par Jean Morin cet après-midi vont nous amener à la plus grande prudence pour l'élaboration du budget 2027, il faut avoir bien ça en tête. Je voudrais saluer le travail fourni au quotidien par Christophe et Sébastien d'une part pour la préparation de cette décision modificative et sur l'analyse faite au fil de l'eau des éléments qui

arrivent en ce qui concerne le projet de loi de finances qui nous amèneront à construire notre budget 2027. Voilà, Monsieur le Président.

_ Merci, pour cette présentation d'une DM2 normale dans le paysage actuel. Nous avons quelques constats d'inquiétude, un fait rassurant, ce sont les 7,1 millions qui ont été versés au titre du fonds de sauvegarde département. L'inquiétude étant que ce fonds de sauvegarde, 16 départements étaient considérés bénéficiaires en 2024, en 2026, ce sera plus de 60 départements. C'est très inquiétant. Départements de France est en train d'agir pour que tout cela soit reconsidéré. On sait comment ça fonctionne, à projet de loi de finances, le taquet est mis haut au début pour laisser place aux échanges et aux délibérations. Nos députés sont bien là pour défendre ses lignes budgétaires. En ce qui concerne le volet de contribution progressive à l'effort budgétaire, CPEB, la contribution de fonctionnement qui nous est demandé, elle est quand même toujours importante. Elle est de l'ordre de 3,53 millions d'euros si on en croit Départements de France, une autre analyse donne aux alentours de 3 millions. Nous sommes dans de l'à-peu-près, hélas assez resserré. Pour l'écrêtement TVA, le retrait de l'équivalent de l'inflation sur la TVA, cela va nous coûter 3,7 millions d'euros. En ce qui concerne la baisse de 5 points sur le FCTVA, en dehors des routes et des dépendances vertes, 1,6 million d'euros. Et puis ce fonds de sauvegarde non reconduit pour 2026, 7,1 millions, le total nous amène à 15,97 millions euros, c'est énorme. L'autre option nous amène à 13 millions. Nous sommes dans cette marge très élevée. Ce qui signifie que nous honorons des moments difficiles pour boucler ce budget. Je laisse la parole à Dominique. Dominique Hébert.

_ Merci, Monsieur le Président, vous anticipez les débats des DOB et BP à venir. Nous sommes à la fois dans la continuité, l'ajustement du budget. Pour les recettes, pour la première fois en 2026 le département de la Manche intègre le dispositif du fonds de sauvegarde département et perçoit une recette complémentaire de plus de 7 millions d'euros. Je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle. Ça fait du bien au budget. Cela dénote encore une fois le flou le plus total qui entoure les relations financières entre l'État et les collectivités locales dans le budget national. Ce fonds partagé avec 60 autres départements vient acter une réalité douloureuse : notre éligibilité démontre que nous faisons face de plein fouet à une hausse de nos dépenses sociales. Vous ne manquerez pas de qualifier cette recette d'exceptionnelle, et donc de l'utiliser à 100 % sur le désendettement. Dans ce flou, en réalité, qui peut le prédire qu'il soit exceptionnel ? Nous aurions une autre proposition : utiliser en partie, pas en totalité, cette petite cagnotte pour financer la 2e phase des financements des outils numériques dans les collèges que vous supprimez pour la seconde année consécutive. N'est-il pas urgent et prioritaire, dans un monde où le numérique est omniprésent, de tout mettre en œuvre pour préparer au mieux les jeunes à cette réalité ? Toujours côté recettes, vous agiterez probablement le chiffon rouge, j'anticipe, face à la baisse des droits de mutation, notre territoire ne subit pas la crise immobilière de manière uniforme. Le Cotentin reste dynamique et l'accroissement des prix vient parfois compenser la baisse des volumes de vente. L'immobilier est sous tension sous l'effet des taux et des coûts, mais la Manche demeure attractive. On revient encore une fois sur l'attractivité qui est souvent au cœur de nos débats. Côté fonctionnement, on ne peut que constater que nos dépenses d'action sociale connaissent une hausse structurelle et rigide, elle est illustrée par le

nombre constant de bénéficiaires handicapés en EHPAD. Ce sont ses besoins sociaux majeurs qui justifient pleinement le mécanisme de sauvegarde nationale, bien plus que les seules variations du marché immobilier. C'est notre rôle de protéger comme le démontrait Karine Duval au début de cette session. Cela m'amène au dossier du terminal frigorifique du port de Granville. On me demande souvent où il est possible de réaliser des économies. Ce sujet en est l'archétype. En 2022, notre groupe avait voté contre la reprise de cet équipement. C'était en commission permanente. Notre collègue, Karine Duval, alertait déjà sur les signaux d'un effondrement de la pêche. Nous pensions que le département s'engageait dans une opération insuffisamment sécurisée sur un équipement dont la viabilité économique n'était pas démontrée. 3 ans plus tard, le verdict est sans appel. Le terminal est fermé. L'équilibre économique n'a jamais été atteint et le Conseil départemental doit remettre la main à la poche à hauteur de 204 000 € pour solder le dossier. On se demande pourquoi le département s'est substitué à un opérateur économique privé qui refusait de s'engager. Nous ne demandons pas de réécrire l'histoire, mais d'en tirer les enseignements surtout dans un temps où la recherche d'économies est constante. Outre les 204 000 € combien aura coûté cette opération depuis 3 ans ? nous vous posons la question. Cette décision modificative, ce sera ma conclusion, prévoit l'inscription de 50 000 € de crédits supplémentaires pour engager un marché d'influence relative au projet Aval du futur avec l'agence NSI avec un marché d'un montant total de 104 000 €. Pouvez-vous nous expliquer à quoi correspond ce marché qui est dit d'influence ? Quel lien avec le projet Orano ? Éventuellement avec le livre blanc de l'attractivité que nous avons évoquée tout à l'heure et qui semble financer sous fonds propres Attitude Manche ? En cohérence avec notre position sur le Budget primitif, nous voterons contre cette décision modificative numéro 2.

_ Je vais répondre à vos questions légitimes. Le renouvellement de l'équipement des élèves est refait régulièrement, au fur et à mesure de l'obsolescence constatée de certains matériels. En ce qui concerne le matériel, c'est l'État. Nous n'avions exceptionnellement financé dans un premier temps lorsque ce coût nous a été imposé. Mais quand je vais dans les collèges, j'entends que les professeurs eux-mêmes réclament ce matériel. Mais c'est à Éducation nationale de le financer. En ce qui concerne les DMTO, force d'attractivité, il y a eu une progression tout au long de l'année. Je vous avoue des inquiétudes quand j'ai appris, et ce n'était pas sans me rappeler d'autres souvenirs, que l'État ne pouvait pas nous calculer exactement la répercussion des DMTO dans nos comptes. J'ai pensé CUE. Apparemment, nous reprenons une situation fluide. Mais j'ai eu la crainte que ces sommes ne puissent nous être reversée du fait de difficultés d'application d'un programme ou d'un logiciel. Mais les DMTO ont progressé cette année. Il reste 2 mois, 3 pour ainsi dire, nous devrions être suffisamment proches du chiffre de l'an dernier. Mais nous allons voir, la période est tellement peu enthousiasmante, on peut se dire que les derniers mois de l'année peuvent être sanctionnés par l'actualité plutôt inquiétante. En ce qui concerne la terminal frigo ; c'est une longue histoire au travers de la modernisation du port de Granville. À l'origine, nous sommes intervenus pour le sauver. À un moment donné, il n'y avait plus personne pour s'en occuper. Nous devions agir pour la filière pêche, et entre autres, tout le budget lié aux appâts, la conservation des appâts, mais aussi de viande et de poisson dans le cadre de l'activité en elle-même. Cette activité a été reprise parce que l'entité privée n'a

pas daigné continuer son activité là. Mais il nous fallait continuer pour la pêche. Ce qui fait que nous nous sommes positionnés. Pour vous dire, j'ai été obligé de me positionner en l'espace de quelques jours puisque soudainement plus personne ne souhaitait s'occuper de cela. Donc l'activité pêche de Granville, sans appât, nous avions des problèmes. Ce projet de modernisation du port de Granville, il est composé de briques ; et le terminal frigo faisait partie de ces briques qu'il fallait traiter si nous voulions arriver aux termes de l'aménagement du port de Granville. Il y a une construction déjà engagée ; d'une part la jetée principale est en travaux. Elle devrait se terminer à la fin de l'année. Ensuite, un certain nombre de chantiers vous commencer, financés par la SPL dont la construction de la maison des plaisanciers au port de Granville. Dans un premier temps, il nous est apparu que la DGF (dotation globale de fonctionnement) est proprement insuffisante au regard de ce que peuvent percevoir d'autres départements. En d'autres temps, nous fûmes considérés comme un département riche. J'entends par là, enrichi par les prélèvements de taxe foncière sur un certain nombre d'entreprises de La Hague qui à l'époque rendaient le département plus à l'aise. Vous le savez, la taxe foncière nous a échappé au département, et elle est partie vers d'autres directions. Il y a eu chute de la recette de la taxe foncière. Eh bien, chute de la DGF. Celle que nous percevons est bien inférieure à ce qu'elle devrait être toutes comparaisons faites avec d'autres départements. À ce titre, nous avons fait appel à DTSi pour avoir une approche représentative de l'état de nos finances. C'est en cela que nous avons passé contrat avec Adi Tennessee un intervenant suffisamment connu ; nous en sommes à la partie introductive pour le moment. Nous allons continuer jusqu'en novembre et donner un document qui ne sera pas définitif, courant novembre à Monsieur le préfet et à Monsieur Moneraie, coordonnateur désigné récemment. Vous avez Monsieur Forest en charge du déroulé du programme Orano. Et de l'autre, Monsieur Moneraie est en charge du déroulé du programme territorial. Ce volet rédactionnel demande quelqu'un qui puisse vérifier véritablement ce qu'il en est. Cette intervention représente 1/3 du coût. Voilà pour être très clair, voilà ce qu'il en est sur ces 4 questions.

_ Merci. Du coup, je comprends mieux, et mes collègues également, l'intervention de Adi Tenessee, ce n'est pas parce qu'à une époque on avait plus d'argent qu'il faut en subir les conséquences. Il faut aller chercher son dû. Concernant la partie de l'addiction pour la rédaction d'un projet de territoire à l'échelle du département, je vous fais une petite suggestion. Je ne l'ai pas évoqué avec elle, vous vous êtes associés aux EPCI dans le cadre du M9, je vous suggère de vous associer à la maire de La Hague. Parce que si elle flanche, c'est un château de cartes qui s'effondre. Ce serait essentiel de l'associer à la rédaction de ce projet de territoire pour être sûr que la commune de La Hague qui va recevoir ce dossier industriel Aval du futur, cela me vient à l'esprit en vous entendant. Sur l'autre partie, les tablettes, vous nous dîtes que pour ce qui concerne les professeurs, celle compétence de l'État. Je suis d'accord. Mais le département a fait le choix de financer les tablettes pour les élèves. La problématique ; si les élèves ont des tablettes, mais que les enseignements n'en ont pas, ils ne pourront accompagner les élèves à l'usage des tablettes. C'est un investissement lourd, ça pourrait presque passer par pertes et profits en exagérant. Donc, juste en s'appuyant sur notre champ de compétence, si on ne donne pas de tablettes aux enseignants, cela peut ruiner l'effort qui a été fait en fournissant

des tablettes aux élèves. Je vous invite à reconsidérer cette question malgré tout. Et puis, par rapport aux compétences, sur le port de Granville, c'était des compétences de développement économique. Personne n'a voulu y aller. Aujourd'hui, on solde les choses. Le département y est allé. Parfois on y va quand ce n'est pas notre champ de compétences, et parfois on n'y va pas parce que ce n'est pas notre champ de compétence ! Vous voyez ce que je veux dire. Alors est-ce qu'il y a eu d'autres pertes dans les 3 années précédentes ? Et puis, on espère tous que le projet du port de Granville aboutisse et soit de qualité. J'espère que toutes les briques ne subiront pas le même chemin que les briques du frigo.

_ J'ai bien précisé que le terminal frigo, c'était dans le cadre de la filière pêche. Quand vous receviez à l'époque un appel du maire de Granville ou du président de GTN qui vous dit : "Non, ce n'est pas nous". Il faut bien que quelqu'un prenne la décision. Au risque de laisser les appâts des pêcheurs à l'abandon pendant... il y avait une décision à prendre. Nous l'avons prise. Et ça ne se bouscule pas beaucoup portillon dans ces cas-là. Mais je suis tout à fait d'accord, c'est l'incohérence de l'État qui d'emblée nous demande de payer ; nous le faisons alors que ce n'est pas de notre ressort. Et voilà comment venu le temps du renouvellement, on nous demande encore de payer. Nous le faisons pour les élèves, c'est normal dans le cadre de nos compétences. Mais que l'État le fasse pour les professeurs, cela me semble tout à fait normal. J'ai échangé avec les professeurs, l'un d'entre eux m'a dit : "Cette tablette, j'aimerais bien la garder". Je ne sais pas comment ça se passe ; est-ce qu'il y a un rachat à faire sur cette tablette ? Vous voyez où en sont réduits les enseignants, ils demandent à garder une tablette sachant que l'État n'est pas prêt à financer. Nous en revenons au problème constant du manque de parole de l'État. Autant nous le faisons pour les enfants avec plaisir, autant, pardonnez-moi, l'État ne nous fait pas de cadeau, loin s'en faut. Alors encore agir pour lui. Je vais laisser la parole à Virgile qui va nous en parler certainement. Mais la question se pose.

_ Je voulais préciser, en tant que présidente du groupe de travail sur le numérique éducatif, cela fait 10 ans que nous portons le fait qu'équiper les élèves, si les enseignants ne sont pas équipés, il y a un problème. Ça n'avance pas. Demain, je serai au Futuroscope sur le campus Numéria, à chaque fois, les départements sont présents, et l'Éducation nationale n'est pas présente. Dans toutes les politiques, c'est la même chose. Sur le département, il y a une injonction à développer des éducations de développement durable. Et les bus ne sont pas payés par les EPCI. À un moment donné, les étudiants arrivent en études supérieures avec un ordinateur. Les lycéens aussi. Je crois que les enseignants sont les seuls à faire des formations, je crois, sans être dotés d'un ordinateur par le ministère. Ce n'est pas strictement mon choix, c'est national. Il faut avoir les moyens financiers de ses ambitions, je suis désolée de te le dire franchement de vous c'est un point de constat récurrent. Concernant le terminal frigorifique ; je rappelle que le département s'est engagé à développer les énergies renouvelables sur le Port de Cherbourg. On a investi massivement, et ce n'était pas gagné. Mais il y a eu un courage politique du département de la Manche. On y a été, c'était un pari, et ça a marché. Et sur la filière pêche, on y est allé, et ça n'a pas marché. Si on cherchait sans arrêt la sécurité avant de s'engager, on ne s'avancerait pas beaucoup.

_ Sur le collège, je suis parfaitement en phase avec vous, chers collègues, pour en appeler à la responsabilité de l'État. Et de l'Éducation nationale.

_ Là-dessus, on est 200 % d'accord. J'apporte mon soutien sur ces enjeux-là. J'ai été pendant 2 ans adjoint à l'éducation, je connais le niveau de désengagement de l'État en la matière. Il ne s'agit pas d'attaquer les agents et le personnel de l'Éducation nationale, ils subissent les choses. Ils ont envie de bien faire. Ils se rendent compte de l'effort fait par le département pour fournir les tablettes aux élèves. Malheureusement, ils ne peuvent pas les accompagner dans l'usage. Ce n'est pas que le département ne veut pas les renouveler, si la tablette est ancienne, il n'y a plus les mises à jour possibles. Cela pose des enjeux de sécurité, notamment des attaques informatiques. Alors le département dit : "Je ne vous laisse plus la tablette parce qu'elle est obsolète, notamment en matière de sécurité". Donc on fait un effort conséquent en matière d'investissement, d'aménagement, même si je suis d'accord, cela ressort de l'Éducation nationale. Maintenant, je peux le dire, il n'y a aucun centime dans les services de l'Éducation nationale qu'elle nous impose de mettre en œuvre. Par contre, quand tu veux faire la comparaison entre le développement du terminal frigorifique de Granville et le développement du Port de Cherbourg, il y a une différence de montant. Port de Cherbourg, tout le monde voulait y aller. Sur Granville, là, il n'y avait personne. On a peut-être perdu que 200 000 €, je n'en sais rien, mais on veut le bilan. On est légitime à poser cette question.

_ Et puis, sur le terminal, il faut dire aussi que l'entreprise elle-même était en voie de baisse d'activité très prononcée. Donc, voilà. Parce qu'il fut un temps, un certain nombre d'aliments de Coutances étaient stockés là-bas. Cela fait partie de l'histoire.

_ Je n'ai pas encore pris la parole, mais je vous remercie de me la donner, Président. Sur le terminal frigo, la SPRL des ports de la Manche a été prise au dépourvu au dernier moment. Nous avions un engagement de GTM de reprendre ce terminal frigo qui était la compétence économique de la Communauté de Communes. Et au dernier moment, on ne la prend pas. si du jour dans le mal, il faut fermer les frigos, et qu'il n'y a plus d'apparat pour les pêcheurs, parce que c'était des centaines de viandes et de poissons qui étaient entreposés dans ce terminal frigo. On aurait pu vivre la même chose avec la station d'épuration de la zone de l'école de Bretteville. Je remercie le département d'avoir soutenu la SPL sur ce dossier.

_ Je rappelle que si cela n'avait pas été Dominique, on était la seule collectivité à y aller. On est sans arrêt en lien avec les pêcheurs. Pour moi, ce n'est pas envisageable que le département se dise dans la relation habituelle avec les pêcheurs : "Comme il n'y a pas GTM ni la ville, le département n'y va pas". C'est une question de courage politique. On en subit les conséquences aujourd'hui, soit, mais c'est le rôle du département par rapport à la filière d'aménagement de son territoire.

_ Merci, Monsieur le Président, je serai bref ; être éligible au fonds de sauvegarde, ce n'est vraiment pas une bonne nouvelle, c'est sûr. Mais je veux saluer la décision prise de diminuer cette recette pour diminuer la dette, et ne pas investir plus. Si nous continuons à utiliser ces sommes pour investir, nous allons fortement augmenter la dette et obérer notre capacité de

financement. C'est une bonne décision que de réduire la dette. Je pense qu'on le verra dans l'avenir, si on maintient notre CAF, ce sera grâce à des décisions comme celle-là.

_ Merci. Nous avions déjà pu le faire sur l'exercice précédent. Nous renouvelons cette année. Jacques Coquelin s'en souvient, il y avait eu un certain dérapage une année, l'exercice 25 qui avait été en préparation fin 2024, où là nous étions vraiment dans la difficulté. Nous continuons dans cet esprit de nous désendetter, d'alléger, et par la même avoir une meilleure notation en capacité de désendettement.

_ C'est bien cette politique de désendettement qui nous permet aujourd'hui d'avoir encore une capacité d'investissement relativement importante. Je le répète ici, je l'ai dit en commission ; il n'y aurait pas de honte à diminuer nos investissements. Ce ne serait pas honteux compte tenu de la situation des Départements de France. Nous avions augmenté beaucoup en 2015 ; on était passé à 75 M€ et nous trouvions avec le président de l'époque, que c'était une belle opération de pouvoir investir 75 M€. Aujourd'hui, on dépasse les 100 M€. Revenir à une somme plus modeste ne serait pas honteux compte tenu de la situation financière des départements.

_ Après vous, Philippe Gosselin aura la parole.

_ Quelques éléments à vous apporter concernant les fameuses tablettes des enseignants. Première chose, on parle de désengagement de l'État, mais il est nécessaire de préciser qu'une prime est versée à chaque enseignant, 150 € par an. Certes, ça ne finance pas une tablette, mais une tablette n'est pas censée durée qu'une année. Donc une prime versée à chaque enseignant. Deuxièmement, par rapport à ce problème de mise à jour impossible ; un problème à laquelle nous serons à l'avenir confrontés. La solution proposée par les services qui a été validée, c'est la création d'un Wi-Fi spécifique, déconnecté, ce n'est pas le bon terme, dissocié du Wi-Fi classique du collège qui permettra aux enseignants de se connecter et d'avoir accès aux applications. Wi-Fi créé et financé par le département. En termes de sécurité informatique, cela ne met pas en danger les autres tablettes et permet à chaque enseignant d'utiliser son propre matériel. Cette solution a été proposée par le département qui ne pouvait plus assurer le financement des tablettes des enseignants. Notre priorité, ce sont les élèves. Nous donnons la possibilité à leurs professeurs de se connecter avec le même accès sécurisé. C'était important de préciser ces éléments pour éclairer notre débat sur ce point.

_ Merci pour ces précisions. La parole à Philippe Gosselin.

_ Alors quelques petits mots pour répondre sur les entrepôts frigorifiques, on ne va pas y passer plus de temps. Mais pour dire que même si le département y est allé seul, dans le droit fil de ce qui a été dit ce matin, la solidarité c'est peut-être aussi d'être sur des projets ou les autres ne sont pas. On ne peut pas parier avec les finances publiques, mais il fallait y aller. La solidarité, c'est aussi ça sur certains dossiers. Quelques mots sur Adit et le cabinet de conseil. Cela ne met personne en difficulté. Chacun fait ce qu'il doit, est à sa place dans son couloir. En revanche, on a besoin de pouvoir activer son réseau, y compris en faisant du lobbying actif, des contacts personnels, c'est évident. Et on a besoin de structurer tout cela. Dans une période où les choses vont se jouer aussi avec des interlocuteurs plus ou moins présents. Dans une période pré-

électorale et bientôt électorale qui fait que dans certains ministères, il n'y aura plus nécessairement grand monde. Cela a toujours été comme ça, ainsi va la vie politique. C'est nous donner plus de poids et de continuité dans cette période un peu particulière. Les aspects DGF ont été évoqués par le Président. Effectivement dans ce département, la DGF est très inférieure, et en cumulé de retard, cela représente des dizaines de millions d'euros cumulés. Je ne crois pas au Père Noël, si on ne peut pas toucher le passé, il faut voir comment bouger les choses à l'avenir. Autre volet fiscalité ; comment sont gérés les fruits d'Orano et des grands chantiers. On reprécise en bien qu'il ne fût pas question du tout de toucher au passé. Que ce soit la Hague, l'Agglo, Cherbourg, etc., on n'y touche pas. Je suis contre la rétroactivité fiscale. On ne change pas les règles du jeu. Mais pour la suite, il faut les moyens d'aménagement du territoire, donc des partenariats complets. C'est pour cela que l'on plaide pour ce pacte entre l'État, Orano, les Départements et les intercos qui ont leur rôle à jouer. Et le dernier point sur le club très fermé du club du fonds de sauvegarde. Hélas, le club a tendance à avoir un droit d'entrée qui s'élargit et on n'y est de plus en plus nombreux dans une période, on est un jeu plus ou moins à somme nulle. L'an dernier, les collectivités, on nous a dit que c'était 4 milliards d'€. On est arrivé seulement à 2 milliards d'économies. Là, on part 6 milliards d'€. Et le Premier ministre nous dit qu'il y aura 1 million d'euros de sanctuariser, on ne sait pas très bien comment. Entre 2022et 2025, au niveau national, on a une somme globale de DMTO qui a diminué de 18,6 %. Nous, c'est plutôt stable. Mais à une époque, on était à 92 millions d'euros. Et on s'en sort bien. Le Nord Cotentin a encore pas mal de transactions qui explosent. En revanche, au centre manche, les prix baissent, les transactions ne se sont plus trop et les mois qui viennent ne sont pas très favorables. Cette prudence doit nous amener à esquisser, c'est un peu inévitable, je crains qu'on ait encore d'autres éléments au moment du vrai DOB. Parce qu'une partie du débat des budgets sera derrière nous.

_ Merci bien. Après ces interventions multiples, pour mémoire, dans le club très fermé du fonds de sauvegarde, 14 adhérents en 2024. Une trentaine en 2025, et une soixantaine en 2026. Vous pouvez calculer pour l'année prochaine, si on se projette, tous les départements seront assujettis. S'il y a un fond ! Je propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 42 voix pour, et 9 contre. Un élu ne prenant pas part au vote. Je vous remercie. Nous passons sans tarder sur le rapport suivant 5-4, les Autorisations de Programme. Comme le veut la tradition. Jacky Bouvet.

_ Merci. Dans le droit fil de la DM2 qui vient d'être approuvé, la liste complète des Autorisations de Programme vous est présentée en annexe. Vous êtes amenés à délibérer et approuver les délibérations de paiement tel qu'il figure en annexe. Vous avez tout le détail dans le tableau qui suit cette délibération.

_ Bien. Je ne pense pas qu'il y ait d'intervention relative à... on met aux voix. 52 voix pour. Merci. En poursuivant, 5-5, bilan des garanties d'emprunt accordé par le département de la Manche. Jacky Bouvet.

_ Ce rapport a pour objectif de faire le point des garanties dans. Et de vérifier la conformité imposée par le CGCT. Dans le tableau, vous avez les emprunts garantis pour les 6 dernières

années. Pour l'année 2025, le montant est de 476 M€. Nous ne devons pas dépasser le ratio de 50 % du montant réel de la section de fonctionnement. Nous sommes à 13,74 % y compris avec l'annuité de la dette du département que nous devons inclure dans le calcul. En complément vous trouverez l'État au 31 décembre par secteur d'activité, la dette garantie par bénéficiaire et les garanties partielles accordées par la commission permanente pour l'année 2025. Vous êtes invités à prendre acte de ce bilan. Voilà l'objet de ce rapport, Monsieur le Président.

_ Merci, cher collègue, des questions ou des interventions ? Non, je n'en vois pas, donc nous votons. Délibération adoptée par 52 voix pour. Je vous remercie. Rapport suivant 5-6, délégation de compétence au président, dans le cadre de la commande publique. Toujours Jacky Bouvet.

_ Le département a placé un certain nombre de délégations pour passer des marchés. Le département a signé 5 marchés représentant 551 000 € ainsi que divers avenants et des actes de sous-traitance dont vous trouverez le détail des annexes. Voilà l'objet de ce rapport, Monsieur le Président.

_ Merci, cher collègue. Des questions ? Non, nous mettons aux voix. Délibération adoptée par 52 voix. Je vous remercie. Dernier rapport : 5-7 relatif à la désignation des représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes. En l'espèce, ce sera un vote électronique à bulletin secret pour l'élection à la CDCI.

_ Quelques éléments de contexte avant de passer au vote. Nous sommes sollicités par la CDCI ; il convient de procéder à l'élection de 4 titulaires et 2 suppléants. Listes présentées : Jean Morin, Jacky Bouvet, Philippe Gosselin, Pierre-François Lejeune. En supplément, Monsieur ** et Valérie Nouvel. La liste est élue par 52 voix. Il y a le second vote.

_ Merci, Monsieur le Président. Oui nous sommes également sollicités par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche pour désigner 2 personnes, un titulaire, Monsieur Patrice Cador, et une suppléante, Madame Virginie Renaud. Voilà l'objet de cette délibération qui est soumise également à votre approbation.

_ Si c'est l'Éducation nationale, on va le faire.

_ Patrice Cador est engagé dans le monde sportif notamment ; il est l'ancien président du Comité Olympique départemental et sportif, il est très impliqué et connaît très bien le monde de l'enseignement. Il était déjà en place étant qualifié au nom du département. Et Madame Renault est très impliquée à la Chambre du commerce et d'industrie. Je ne sais pas combien d'entreprises ils ont accueillies, mais cela se compte en dizaines. Une grosse implication sur la jeunesse de notre territoire. Et ancienne présidente de Saint-Lô Agglo.

_ Jacky demande la parole.

_ Tu peux faire voter, je vais la reprendre quelques secondes après. C'est juste pour une information.

Délibération adoptée par 52 voix. Merci.

_ Avant de laisser le mot de conclusion à notre Président, je veux rappeler aux membres de la commission permanente ; vendredi prochain, on en a déjà parlé, cela tombe en même temps que l'assemblée des maires de la Manche. J'attire votre attention sur la nécessité d'avoir le quorum. Je fais appel à vous pour que nous soyons suffisamment nombreux vendredi. Je voulais faire cette parenthèse en fin de séance.

_ Un petit mot très personnel ; je trouve que dans les désignations que l'on vient de voter, il n'y a pas beaucoup de parité.

_ Merci de cette observation. Philippe, c'est pour nous dire la même chose ?

_ Un brin d'humour pour rebondir sur l'appel de Jacky : "Mayday, mayday !" En anglais, ne nous oubliez pas.

_ 2 informations. Sur invitation de Monsieur le préfet, Marc Chappuis, j'ai assisté hier à une réunion en sous-préfecture de Cherbourg concernant l'accueil des migrants. Un dossier que je ne maîtrisais pas, que je ne connaissais pas précisément si ce n'est que par la presse. C'est quand même un problème récurrent sur notre département puisque ce n'est pas seulement sur les zones portuaires. Ici ou là, on peut voir des embarquements, Utah Beach, Sainte-Marie Dumont, etc. On a essentiellement parlé du port de Cherbourg hier. Là où les débarquements pourraient avoir lieu. Il y a des ramassages en mer de migrants qui sont à l'eau et que l'on récupère avec des bateaux de 100 ou 120 personnes. Ces migrants-là, il faut les rapatrier sur le territoire, les mettre dans un local chauffé. Parfois à l'hôpital parce qu'ils sont frigorifiés parce qu'ils sont restés trop longtemps dans l'eau. Il y aura une prochaine réunion à laquelle je serai à nouveau convié. Je crois que ce sera un problème qui viendra aussi au département. Qu'est-ce qu'il faudra faire ? Je pose la question. Ça ne concernera pas que Cherbourg a priori. On a évoqué Barfleur, Saint-Vaast La Hougue. Mais ces ports ne pourront pas accueillir des bateaux avec je ne sais combien de passagers migrants à bord. Je soumets au service du département, je ne sais pas quel service, mais voir comment on pourra organiser quelque chose si cela doit se faire au niveau départemental. 2e point ; je voudrais remercier les collègues qui sont venus à Toute la mer sur un plateau ; une parfaite réussite cette année. Nous avons explosé les compteurs. 17 000 visiteurs le samedi, et plus de 35 000 sur le week-end. Environ 4000 assiettes servies. Vraiment, un festival formidable. Des tonnes de coquillages, une belle coquille Saint-Jacques présentée tout au long de ce festival. Le dimanche après-midi, le dimanche pardon, j'ai eu l'occasion de participer avec mon collègue Daniel Denis au concours des écailleurs, puisqu'on faisait partie du jury avec Madame la sous-préfète, et nous avons croisé Monsieur le préfet Marc Chappuis qui est venu acheter des coquilles Saint-Jacques. Je lui ai rappelé que le Sivep n'était pas arrêté et le lundi matin j'avais la réponse.

_ Je suis intervenu parce que j'ai appris la veille que les autorités renvoyaient systématiquement vers Saint-Malo. Cela a eu le don de m'agacer. L'arrêté est publié, et maintenant tout est clair.

_ Le jour de l'inauguration, on n'oubliera pas de rappeler que parfois l'État a un peu traîné. On le dira de façon gentille, mais quand même.

_ Parfois, il faut le rappeler. Mais, oui, on y est, presque 6 ans pour arriver à cette ouverture. Avant de clore la séance, je vous rappelle que la prochaine séance sera le vendredi 11 décembre prochain. Vous l'avez tous sur vos tablettes. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Adèle ?

_ Petit rappel, les candidatures pour le conseil départemental des jeunes sont ouvertes. Motivons-les parce que leur session d'installation sera juste après la nôtre.

_ Merci pour cette belle séance plénière, bon retour chez vous, et à bientôt !



LE MESSAGEUR